Projet éolien des Potentilles

Liste de toutes les observations déposées

Observation N° 127 (RegistreDemat) 26/04/2023 23:50:14

Par Alain POYART

Je trouve dommage que Michel Potier maire d 'Autrêches n'ai pas mis une observation comme les autres maires.
Surement une discrétion de pâquerette.
Quel joue jeu t'il?

Observation N° 126 (RegistreDemat) 26/04/2023 23:42:18

Par Robert Goezinne

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Lorsque nos concitoyens choisissent d'habiter dans nos petits villages de campagne, ce n'est certainement pas pour se retrouver cernés par des éoliennes en particulier lorsqu'elles sont implantées sans aucune concertation et qu'elles dévalorisent leur immobilier sans la moindre compensation (baisse des taxes immobilières ou du prix de l'électricité par exemple).

Comment peut-on aujourd'hui continuer à implanter des éoliennes lorsque l'on sait que le montant des subventions aux ENR (solaire et éolien) est équivalent aux coûts de construction du parc nucléaire français mais pour une part qui ne représente à peine 10% de la production électrique nationale, un facteur de charge moyen qui peine à atteindre les 25% pour une durée de vie d'environ 25 ans. A titre de comparaison, le facteur de charge du nucléaire français est de 70% pour une durée de 50 ans minimum.

Comment peut-on subventionner avec l'argent du contribuable (par le biais de la CSPE) un déséquilibre commercial (la majorité des sociétés impliquées dans la construction d'éoliennes sont étrangères) qui concurrence notre industrie nucléaire et nos barrages hydroélectriques et donc des emplois français.

Les éoliennes, nouveau fer de lance des néo-écologistes, n'ont rien d'écologique. Tout d'abord, elles reposent sur un socle de 600 à 800 tonnes de béton armé quasiment indestructible. Les pales sont composées d'un mélange de béton et de fibres de verre qu'il est impossible de valoriser en fin de vie à l'heure actuelle. Preuve en est : aux États-Unis, les pales sont enterrées dans d'immenses fosses communes. Les images ont été largement diffusées sur les réseaux sociaux et sur Internet (https://youtu.be/QHnaQdReCDA).

De plus, leur intermittence oblige le gestionnaire de réseau à avoir recours à des moyens pilotables (gaz et charbon) pour garantir la continuité de la fourniture d'électricité et éviter les black-outs. Ironie de cette technologie, c'est lorsque nous en avons le plus besoin en été et en hiver lors des anticyclones (grandes chaleurs ou grands froids) qu'elles ne tournent pas faute de vent.
Je vous invite à regarder cette courte vidéo de l'audition de M. Jancovici, expert en énergie, lors d'une commission sénatoriale de 2014, qui explique les différents déboires des pays (exemples allemand, espagnol et danois) qui ont fortement misé sur l'éolien (https://youtu.be/w9CJGuj0bHU).
De même, le documentaire « Eoliennes : du rêve aux réalités » (https://youtu.be/Vf9EbpzDvoY) donne un bon aperçu de la façon dont s'est déroulé le sacrifice de notre fleuron national qu'était EDF sur l'hôtel de la libre concurrence européenne (obligation de rachat, loi ARENH, etc.).

Les évènements géopolitiques de l'année passée ont apporté la preuve irréfutable que nous devons réduire au maximum notre dépendance au gaz. En développant l'éolien, le gouvernement fait exactement l'inverse.

Aucun pays ayant choisi d'investir massivement dans l'éolien n'est parvenu à faire baisser significativement ses émissions de CO_2. C'est même précisément l'inverse qui se produit. Je vous invite à regarder le "modèle" choisi par l'Allemagne (https://app.electricitymaps.com/zone/DE) en refusant l'énergie nucléaire et en développant massivement l'éolien et le solaire. Résultat : leur électricité est 6 fois plus émettrice de CO_2 que la nôtre (moyenne sur les 5 dernières années 2018-2022 de 462.4 gCO_2eq/kWh contre 76.4 gCO_2eq/kWh pour la France).

Pour finir, la production électrique française étant déjà décarbonée à plus de 90%, la France n'a nul besoin d'éoliennes supplémentaires (Vidéo de M. Yves Bréchet https://youtu.be/L0ZX3moD_mQ 16min00s, mais que je vous invite à visionner dans son ensemble car il s'agit d'une mine d'informations quant à la non gestion de la production énergétique française depuis 10 ans).

Avec l'expérience des 15 dernières années, nous avons le recul et les connaissances empiriques qui nous permettent de juger objectivement la situation. Toute personne allant à l'encontre du présent constat est mal informée ou trouve un intérêt dans son développement.

Pour finir, j'estime que les pratiques de démarchage des promoteurs et de leur lobby sont absolument

scandaleuses. Voici un exemple d'email envoyé à des élus présentant l'éolien comme une aubaine https://www.fee-asso.fr/newsletter202212.html. J'ai également été victime de quasi-harcèlement par ces sociétés en vue de signer les promesses de baux.

Monsieur le Commissaire Enquêteur, vous aurez compris mon avis sur ce projet ainsi que sur tous les autres. En matière d'énergie, secteur stratégique relevant de la sécurité nationale, l'heure est au pragmatisme et non au dogmatisme. Les signaux économiques des événements de ces derniers mois ne peuvent être plus clairs avec l'explosion des prix de l'énergie (l'électrique en particulier).

Il est urgent de stopper cette gabegie d'argent public. Il serait temps de mettre les politiques et les décisionnaires devant leurs responsabilités.

Veuillez recevoir, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations.

Robert Goezinne
3 bis allée des acacias
Eraine
Bailleul le Soc

Observation N° 125 (RegistreDemat) 26/04/2023 20:55:10

Par Suzanne Buvril

Comme le promoteur le reconnait lui même, Saint Christophe où j'habite, subira le spectacle d'èoliennes qui domineront nos maisons de .... 240 mètres.

St Christophe sera en 1ère ligne visuellement

De plus, ces éoliennes aurons un impact sur la qualité de vie des habitants et dévasteront le milieu naturel . Pauvres oiseaux ! pauvres chauves-souris ! Pauvres de nous !
Le souvenir de la Grande Guerre, l'histoire, le patrimoine architectural seront autant sacrifiés que l'harmonie des paysages à la quelle nous tenons !
NON et NON à ce projet mortifère.
S. Buvril

Observation N° 124 (RegistreDemat) 26/04/2023 20:47:40

Par Jeremy Lemmens

Habitant de Saint Pierre les Bitry , je suis contre l'implantation du parc éolien qui va dénaturer notre paysage et en plus enlever de la valeur à nos biens .
Nous avons déjà une unité de méthanisation qui nous amène des odeurs répugnantes.
Nous vivons à la campagne c'est pas pour subir tous ces désagréments ...

Observation N° 123 (RegistreDemat) 26/04/2023 19:01:59

Par Thomas Kyvel

Je suis contre ce projet car les éoliennes apportent une pollution sonore et visuelle.
De plus les éoliennes sont une réponse médiocre à la problématique énergétique puisque celles-ci ne produisent que très peu d'électricité.
Enfin ce projet apporte beaucoup de négatif comme la destruction de nos paysages et de l'habitat naturel des animaux présents dans nos campagnes contre aucun point positif.

Observation N° 122 (RegistreDemat) 26/04/2023 18:24:00

Par Lucie Lefevre

Je suis contre le projet éolien
Les éoliennes sont une pollution environnementale et sonore.
Préservons la beauté des paysages, les animaux et la nature.

Observation N° 121 (RegistreDemat) 26/04/2023 13:20:08

Par SUZY LAPORTE

L'implantation de ces éoliennes est un massacre de notre paysage, de la vie de notre village empreint d'histoire. Notre école et notre périscolaire fait partie intégrante de notre village, c'est un service fort pour les nouveaux arrivants. L'épanouissement de l'enfant, le lien avec la nature et le village représentent des attentes importantes pour les nouveaux venus dans notre commune qui déserte les villages avec des éoliennes.

Observation N° 120 (RegistreDemat) 26/04/2023 12:04:46

Par Hervé et Sandrine Vatel

Habitant Autrêches depuis une vingtaine d'années, nous souhaitons manifester notre opposition au projet éolien des Potentilles.

Les habitants par référendum, le conseil municipal ainsi que le conseil régional des Hauts de France ont déjà exprimé leur opposition à ce projet.

Nous nous inquiétons également des conséquences sur la faune (oiseaux et chiroptères) et sur l'environnement.

Pour reprendre une citation d'un avis déposé dans ce registre, « le paysage appartient à celui qui le regarde ». Il ne doit pas être l'enjeu d'intérêts mercantiles à peine voilés sous la bonne conscience de la production d'énergie renouvelable.

D'autres solutions existent : le solaire, l'hydrolien, l'hydraulique !
Notre territoire comportait jadis tant de moulins, pourquoi ne pas réhabiliter le cours de nos rûs !

Enfin, ce projet s'étend sur des espaces où le premier conflit mondial a laissé de nombreuses traces et la terre y conserve encore en son sein les dépouilles de ceux qu'elle n'a pas encore voulu rendre.

Observation N° 119 (RegistreDemat) 25/04/2023 22:04:46

Par Guillain de France

Le conseil municipal de Croutoy et moi même nous opposons à ce projet des Potentilles, nouveau projet alors que la Picardie a déjà largement payé son tribut en la matière. Ce projet est trop proche des rives de l'Aisne à l'approche du Valois qui détient tant de trésors architecturaux. Ces éoliennes visibles de tous les plateaux situés au Sud de la rivière Aisne en dénaturerait la beauté. Croutoy, village placé sur le rebord du plateau faisant face au plateau du Noyonnais a curieusement été oublié parmi les communes concernées par cette enquête publique. Notre village à l'architecture très typique possède une église classée et un rare cimetière fortifié, deux fermes abbatiales, une gentilhommière 18ème. Une délibération d'opposition a donc été votée à l'unanimité du conseil et nous la joignons à ce message. Merci de votre écoute.

PJ : AVIS SUR PARC EOLIENS A AUTRECHES délibération Croutoy 06 04 2023.pdf PJ : au cœur de notre histoire.pdf

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 060-216001834-20230406-D2023_14-DE

Département de l'Oise
Arrondissement de Compiègne
Canton de Compiègne 2
Commune de Croutoy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 6 AVRIL 2023

DATE DE CONVOCATION 30/03/2023
DATE D'AFFICHAGE 30/03/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 10
Présents : 9
Votants : 10

Objet :

Avis sur une demande d'autorisation environnementale pour la réalisation d'un parc éolien « Parc éolien des Potentilles » implanté dans la commune d'Autrêches et présenté par la société « Eoliennes des Potentilles ».

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le

Et publication ou notification
Du

Le Maire

Guillain de FRANCE

Signature et cachet

MAIRIE DE CROUTOY (OISE)

L'an deux mil vingt-trois à 18 heures légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur de FRANCE Guillain, Maire, le Conseil Municipal.

Etaient présents :
Françoise Sautereau-Morel, Claude Ruelle, Adjoints, Régis Dufayet, Laurent de Bertier, Fabrice Carbonnaux, Nicolas Joly, Hervé de Bruyn, Pascal Lévêque.

Formant la majorité en exercice.

Représentés :
Philippe Nicolle par Françoise Sautereau-Morel

Monsieur Nicolas Joly a été élu secrétaire de séance.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 février 2023, ordonnant le déroulement d'une enquête publique environnementale de la société « Eolienne des Potentilles » d'exploiter le « Parc éolien des Potentilles » regroupant quatre aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune d'Autrêches,

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les quatre aérogénérateurs seront d'une puissance unitaire de 4,2 MW au maximum et d'une hauteur maximale en bout de pale de 180 m.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de donner un avis défavorable au projet situé sur la commune d'Autrêches et porté par la société « EOLIENNES DES POTENTILLES » car le projet nuit potentiellement au patrimoine architectural et mémoriel de la commune et plus généralement à celui du territoire de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, conformément aux avis formulés par l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Oise et de l'Aisne.

- de manifester son étonnement et son regret que la commune de Croutoy, membre de la Communauté des Communes des Lisières de l'Oise, propriétaire d'une église classée et abritant une gentilhommière bénéficiant d'un label Fondation du Patrimoine, ne figure pas parmi les communes concernées par cette enquête publique alors qu'elle sera très fortement affectée par une covisibilité avec ce parc éolien, du fait même de la position du village en surplomb de la vallée de l'Aisne et au rebord du plateau placé en face de ce projet éolien.

- d'autoriser M. le Maire à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme.

CROUTOY, le 7 avril 2023

<u>Les Potentilles : au cœur de notre histoire</u>

Observation N° 118 (RegistreDemat) 25/04/2023 21:34:56

Anonyme

Je suis formellement opposée au projet éolien des Potentilles.
Arrêtons de défigurer nos paysages, notre patrimoine, notre Histoire et de détruire la faune pour mettre en place une énergie intermittente et non écologique.
Rien ne peut justifier la détérioration de l'environnement au sens large pour une énergie soi-disant verte ...

Observation N° 117 (RegistreDemat) 25/04/2023 20:22:14

Par alain poyart

NON aux éoliennes car c'est une pollution visuelle,sonore et lumineuse ce qui a été nettement sous estimé dans le dossier H2R.
NON aux éoliennes car le comptage des chauve souris et des oiseaux a été largement sous évalué car dans le dossier il y en a quelques dizaines alors que dans la carrière de Vassens c'est plus d'un millier.
NON aux éoliennes car nous avons un devoir de mémoire sur un lieue de bataille pendant la grande guerre et il y a des corps sous terre.
NON aux éoliennes car les habitants d'Autrêches ont voté non lors de la consultation citoyenne(86%) les conseils municipaux autour du village,la CCLO, les députés, les sénateurs et le président de région idem.
Si cela n'était pas pris en compte cela serait un déni de démocratie.
Je pense que la 1ere adjointe de l'ancien conseil municipal et membre de la CCLO a confondu intérêt privé et intérêt public.
Elle a usé de son pouvoir , faire ouvrir un dossier pour faire installer des éoliennes et je constate que c'est sur SES terrains et ceux de sa famille.(Dossier H2R car pour nous cela a toujours été caché)

Observation N° 116 (RegistreDemat) 25/04/2023 17:26:33

Anonyme

je suis contre le projet des éoliennes des potentilles, cela produira bien trop de nuisances sonores,environnementales, pollutions et autres à la faune, à la flore et aux habitants de la région pour produire si peu d'électricité!

Observation N° 115 (RegistreDemat) 25/04/2023 15:35:23

Par Christian DEBLOIS

En tant que maire de la commune de Chelles, je suis tout à fait défavorable au projet de parc d'éolien situé sur la commune d'Autrêches, et ce conformément à la délibération prise en Conseil Communautaire de la CCLO. Je souhaiterais insister plus particulièrement sur l'incidence de ce projet sur le paysage spécifique de plateau dans l'environnement de notre village et du GR12, qui est de grande qualité, comme le montre le dossier ci-joint. En effet, Le territoire est caractérisé, si nous considérons la vue depuis le château de Pierrefonds vers le parc éolien des potentilles, par une grande vue sur les plateaux, traversées par des vallées perpendiculaires offrant des perspectives lointaines, un grand paysage où n'apparaît quasiment aucune trace de l'activité humaine (photo jointe). Le photomontage réalisé par les promoteurs (P71 de la pièce n°11), montre très bien le fort impact qu'aura ce projet sur le paysage, vu de nos plateaux, mais aussi du GR12.
J'insiste aussi sur le fait que ce projet n'est pas en adéquation avec le Schéma Régional Climat Air Energie 2020-2050 – PICARDIE. S'il est vrai que ce schéma n'est pas prescriptif aujourd'hui, il reste un outil de référence, prescriptif signé par l'Etat et le Conseil Régional. Dans ce schéma, le territoire de notre communauté de communes est classé en zone défavorable.

PJ : eolien impact communes de chelles.pdf

Observation_n°115-eolien impact communes de chelles

En tant que maire de la commune de Chelles, je suis tout à fait défavorable au projet de parc d'éolien situé sur la commune d'Autrêches, et ce conformément à la délibération prise en Conseil Communautaire de la CCLO. Je souhaiterais insister plus particulièrement sur l'incidence de ce projet sur le paysage spécifique de plateau dans l'environnement de notre village et du GR12, qui est de grande qualité, comme le montre le dossier ci-joint. En effet, Le territoire est caractérisé, si nous considérons la vue depuis le château de Pierrefonds vers le parc éolien des potentilles, par une grande vue sur les plateaux, traversées par des vallées perpendiculaires offrant des perspectives lointaines, un grand paysage où n'apparaît quasiment aucune trace de l'activité humaine (photo jointe). Le photomontage réalisé par les promoteurs (P71 de la pièce n°11), montre très bien **le fort impact qu'aura ce projet sur le paysage, vu de nos plateaux, mais aussi du GR12.**

J'insiste aussi sur le fait que ce projet n'est pas en adéquation avec le Schéma Régional Climat Air Energie 2020-2050 – PICARDIE. S'il est vrai que ce schéma n'est pas prescriptif aujourd'hui, il reste un outil de référence, prescriptif signé par l'Etat et le Conseil Régional. Dans ce schéma, le territoire de notre communauté de communes est classé en zone défavorable.

1. Une forte incidence dans la lecture des paysages

Le territoire est caractérisé, si nous considérons la vue depuis le château de Pierrefonds vers le parc éolien des potentilles, par une grande vue sur les plateaux, traversées par des vallées perpendiculaires offrant des perspectives lointaines, un grand paysage où n'apparaît quasiment aucune trace de l'activité humaine (photo jointe).

Vue du château de Pierrefonds depuis le plateau de Chelles et de Saint Etienne Roilaye

Vue lointaine dos au château depuis le plateau de Chelles et de Saint Etienne Roilaye vers le parc éolien : aucune trace d'activité humaine

Il convient de rappeler que ce patrimoine naturel est l'un des atouts touristiques majeurs et participe très largement à la qualité du cadre de vie de nos habitants actuels et futurs. Le photomontage réalisé par les promoteurs (P71 de la pièce n°11), montre très bien **le fort impact qu'aura ce projet sur le paysage.**

2. **Cette forte incidence sur le paysage impacte fortement la qualité du paysage du GR 12 « très fréquenté » (Amsterdam-Paris), qui traverse notre village.**

Ces quelques photos prises depuis le GR 12 vers le parc éolien montre l'impact futur, **qui ne sera pas du tout neutre, comme le montre le photomontage réalisé par les promoteurs (P71 de la pièce n°11)**

Vue du GR12 haut de Hautefontaine et de Chelles vers le parc éolien

Vue du GR12 en haut de Montigny Lengrain vers le parc éolien

Observation N° 114 (RegistreDemat) 25/04/2023 14:26:31

Anonyme

Bonjour,
Commençons tout d'abord par regarder l'avis de la MRAE qui stipule, entre autres, qu'il existe de forts impacts sur :
- La faune en migration dans la zone potentielle d'implantation du parc éolien (Milan Royal, Faucon Pèlerin, Cigogne Blanche, etc.) ;
- Le paysage et particulièrement sur des monuments historiques, des sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre Mondiale.
Nous vivons ici à la campagne, incluant théoriquement des paysages de plaines à pertes de vues, que rien ne doit venir gâcher. Lors de balades, la vue et le bruit de ces éoliennes ne devraient pas pouvoir venir perturber les promeneurs (et plus généralement les habitants) et ces hélices ne devraient avoir aucun impact aussi minime soit-il sur l'ensemble de la faune.
N'oublions pas également l'Histoire que représente notre région et qui me semble parfois mise de côté dans les diverses études. Comment peut-on laisser faire cela ?
Rien ne peut justifier aujourd'hui de ne pas tenir compte de l'ensemble de ces éléments et de l'avis de la population française qui expriment de plus en plus fortement son refus envers cette soi-disant énergie verte.
Pour ces raisons, et bien d'autres encore, j'exprime ma plus vive opposition à ce projet éolien !

Observation N° 113 (Email) 24/04/2023 14:36:25

Par Mairie de Vic sur Aisne

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint les remarques du Conseil Municipal accompagnées de la délibération qui en découle.

Cordialement,

Le Maire,
Bernard RUELLE
??
Mairie de Vic sur Aisne
2 rue Brouillaud
02290 VIC SUR AISNE

Tél: 03.23.55.50.58
???

PJ : ?oliennes des Potentilles - Avis CM Vic sur Aisne.pdf PJ : ?oliennes des Potentilles - Délib. 2023-23 Vic sur Aisne.pdf

Observation N° 112 (Email) 24/04/2023 16:15:01

Par Mathilde GOSSART

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous prie de trouver en pièce jointe la délibération du Conseil communautaire de la CCRV portant avis sur le projet de parc éolien des Potentilles.

Cordialement,

Ce message et les éventuelles pièces jointes sont établis par la CCRV à l'usage de son ou ses destinataire(s) désigné(s) et peuvent contenir des informations strictement confidentielles. Si vous l'avez reçu par erreur, nous vous remercions de bien vouloir en informer immédiatement l'expéditeur et le détruire. Toute utilisation de ce message non conforme à sa destination, toute diffusion ou toute publication, totale ou partielle, est interdite, sauf autorisation expresse de la CCRV et communication au tiers des obligations de confidentialité et de traitement du message.
Merci de penser à l'environnement, n'imprimer ce message qu'en cas de réelle nécessité.

PJ : image001.jpg PJ : image002.png PJ : image003.jpg PJ : délib 20-23 Avis sur le pojet de parc éolien des Potentilles à Autrêches.pdf

20/23

DÉPARTEMENT DE L'AISNE

ARRONDISSEMENT DE SOISSONS

PERCEPTION DE VILLERS-COTTERÊTS

Séance du 30/03/2023

OBJET :

Avis sur le projet de parc éolien des Potentilles à Autrêches (60)

VOTE :

Adopté à l'unanimité

Abstention : 6

Affiché le

3 1 MARS 2023

Transmis le

3 1 MARS 2023

Certifié exécutoire, le

3 1 MARS 2023

Le Président
Alexandre de MONTESQUIOU

Communauté de Communes RETZ EN VALOIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations de la Communauté de communes RETZ-EN-VALOIS Séance du 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois s'est réuni à Villers-Cotterêts, sous la présidence de Monsieur Alexandre de MONTESQUIOU, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 23 mars 2023, laquelle convocation a été affichée à la porte de chacune des Mairies des communes membres, conformément à la loi.

Présents (52) : ALTHOFFER Evelyne, BAZIN Didier, BERSON Jean-Pascal, BIZOUARD Olivier, BLANGEOT Eveline, BOUVIER Jean-Marie, BRANQUART André, BRIFFAUT Franck, BRUYANT Monique, CANTOT Dominique, CAPON Claude, CARION Denis, CASSIER Nicolas, CHAUVIN Christian, DAVALAN Gilles, DELPIERRE Sylvie, de MONTESQUIOU Alexandre, DESBOVES Alain, DESSIGNY Jocelyn, DIDIER Jacques, DOURNEL Isabelle, DUFOUR Fabrice, FIQUET Dominique, GAUTIER Nathalie, GILLES Thierry , GILQUIN Jade, GOBBE Daniel, JÄHRLING Gérhard, JULLIEN Christelle, LEFÈVRE Gaëlle, LEFRANC-CARBONNEL Meritxell, Le FRÈRE Céline, LÉTRILLART Benoît, LUCOT Patricia, MAURICE Denis, MOUNY Chantal, NÉLATON Robert, OLRY Christine, , PAULY Brigitte, PHILIPON Vincent, POTEAUX Christian, ROUSSEL Jeanne, ROBILLARD Marc, RUELLE Bernard, SEGUIN Guillaume, SELLIER Jean-Guy, THÉRON Christophe, THIEL Patrick, TROMBETTA Gérard, VALIERGUE Anne-Benoîte, VANLERBERGHE Remi, et ZIMMER Patrice.

Procurations (16) : BOSSU Aurélien à SELLIER Jean-Guy, CARRIER Pierre-Louis à RUELLE Bernard, DELVAL Yveline à de MONTESQUIOU Alexandre, DESCAMPS Lisiane à BRUYANT Monique, DESTRI Aline à GOBBE Daniel, ERBS Pierre à ZIMMER Patrice, GAILLARD Johnny à DELPIERRE Sylvie, JAREK Christelle à CANTOT Dominique, LAVOIX Olivier à OLRY Christine, LANGLET Jennifer à BRANQUART André, MAS Caroline à GILLES Thierry, MOUGET Laurent à JÄHRLING Gérhard, PADIEU Christophe à BRIFFAUT Franck, SIODMAK Vincent à NÉLATON Robert, THIÉFINE Valérie à DIDIER Jacques, et UZZAN Gilles à LEFÈVRE Gaëlle.

Absents excusés (14) : AUBERT Richard, BAHU Nicolas, BOURHAIL Myriam, DAUCHELLE Romuald, DAVIN Benoît, de FAŸ Jean-François, GHEKIÈRE Damien, KIPRIJANOVSKI Dragomir, MAILLET-CONTOZ Alexandre, POINT Benoît, POTTIER Evelyne, QUÉNARDEL Alexandre, SEGUIN Alice, et SEZNEC Jean-Yves.

Chantal MOUNY a été élue secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement, et notamment le titre 1er du livre V relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu le projet d'installation d'un parc éolien sur la commune d'Autrêches, porté par la société Eoliennes des Potentilles ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 février 2023 prescrivant une enquête publique du 21 mars 2023 au 26 avril 2023 inclus ;

Accusé de réception en préfecture
002-200071991-20230330-20-23-DE
Date de télétransmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023

Considérant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et l'absence d'incompatibilité avec le PADD Général (2.13 tiret 3), le PADD sectoriel et le règlement graphique ;

Considérant que par courrier en date du 22 février 2023, la préfecture de l'Aisne sollicite l'avis du conseil communautaire de la CCRV ;

Considérant l'avis de l'autorité environnementale du 14 août 2020 ;

Considérant l'avis de l'UDAP du 18 juin 2020 ;

Vu l'avis de la Commission Aménagement du territoire et des partenariats supra-communautaires en date du 14 mars 2023 ;

Vu l'avis du Bureau en date du 17 mars 2023 ;

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ÉMET un avis **DÉFAVORABLE** au projet de parc éolien des Potentilles pour les motifs suivants :

L'autorité environnementale a pointé un certain nombre d'insuffisances dans son avis du 14 août 2020 :

- Le patrimoine architectural et culturel des alentours du site projeté d'implantation est riche et des impacts sont attendus dans les aires d'étude immédiate et rapprochée.

  L'aire d'étude immédiate (entre 2,3 km et 5,5 km) compte en effet huit monuments historiques classés (dont l'église et le château de Vic sur Aisne, l'église de Morsain et la carrière de Berry à St Christophe-à-Berry) et un monument inscrit. Des mémoriaux et cimetières de la grande guerre concernés par un projet d'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco sont également présents dans cette aire d'étude immédiate : les cimetières allemands de Nampcel et Moulin-sous-Touvent, la nécropole nationale de Vic-sur-Aisne et l'abri du Kronprinz (monument classé) à Nampcel.

  Il convient particulièrement de noter que des impacts visuels forts sont à attendre depuis la commune de Saint-Christophe-à-Berry

- Aucun photomontage n'a été réalisé intégrant les Monuments Historiques situés sur le territoire de la CCRV et localisés dans l'aire d'étude immédiate du projet : l'église et le château de Vic sur Aisne, l'église de Morsain et la carrière de Berry à St Christophe-à- Berry.
  La MRAE souligne en outre que « Les photomontages fournis sont associés à des ouvertures angulaires très larges, qui "écrasent" le projet, et ne permettent aucune comparaison réelle. »
  La MRAE recommande donc « que les photomontages soient réalisés à feuilles tombées, avec des ouvertures angulaires de 60° et que des photomontages complémentaires soient réalisés depuis les monuments historiques classés situés dans l'aire d'étude immédiate dans l'Aisne. ».
  Les photomontages qui ont été produits depuis l'avis de la MRAE ne sont pas satisfaisants pour mesurer l'impact visuel sur le patrimoine.

Accusé de réception en préfecture
002-200071991-20230330-20-23-DE
Date de télétransmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023

En outre, la CCRV regrette de ne pas disposer de photomontages de nuit, afin d'évaluer les potentielles nuisances lumineuses nocturnes.
Sur la base de cette insuffisance, il n'est pas possible pour le Conseil communautaire de la CCRV de se prononcer sur les impacts patrimoniaux réels du projet de parc éolien.

Toutefois, comme le relèvent les services de l'UDAP de l'Oise dans l'avis défavorable émis le 18 juin 2020, le projet se situe en zone blanche du SRE, défavorable à l'éolien, compte tenu des enjeux patrimoniaux et paysagers du secteur. Concernant l'impact sur les Monuments Historiques Axonais, l'Architecte des Bâtiments de France de l'UDAP de l'Aisne conclut ainsi son avis : « Il apparait que ce projet éolien, tant par ses dimensions (...) le rendant visible à près de 25 km (...), que par son implantation en un point élevé du paysage, dominant la vallée de l'Aisne de près de 280 m de haut par rapport aux berges, viendra très fortement impacter l'intérêt paysager et patrimonial de ce lieu, tant vis-à-vis des paysages que des Monuments Historiques, et de l'intérêt culturel et touristique, plus de 20 km à la ronde. »

Or, la CCRV doit être particulièrement attentive à la protection de ses paysages et aux co-visibilités avec les monuments historiques et remarquables de son territoire, du PETR et des EPCI limitrophes, ceci compte tenu des projets de développement culturel et touristique en cours et à venir ces prochaines années afin de créer une véritable dynamique sur la destination du Valois et du Soissonnais en s'appuyant sur la réalisation de la CILF.

Concernant le volet écologique, l'avis de l'autorité environnementale souligne les points suivants :

- Le projet s'implante sur un secteur présentant d'importants enjeux en matière de biodiversité, reposant essentiellement sur l'avifaune et les chiroptères. L'autorité environnementale juge que les impacts du projet sur ces espèces décrits dans l'étude d'impact sont sous évalués.
- L'autorité environnementale conclut que « La démarche d'évaluation environnementale n'a pas été complètement menée et l'évitement des impacts forts du projet, notamment par l'étude d'une autre localisation, doit être recherché. »

Au regard de ces éléments, le Conseil communautaire se joint à l'avis de l'autorité environnementale en émettant des réserves sur les aspects écologiques du projet de parc éolien.

Enfin, les puissances déjà installées au niveau régional doivent être prises en considération dans les objectifs de production, la Région Hauts-de-France accueillant déjà plus de 30% des parcs éoliens installés au niveau national.

Le Conseil Communautaire rappelle s'être prononcé défavorablement sur d'autres projets, tels que ceux prévus sur les territoires de Crouy-Cuffies, Vezaponin-Selens et Tartiers.
Compte tenu de la multiplicité et de la proximité des projets de parcs éoliens, il apparaît plus que nécessaire de les examiner dans leur ensemble de façon à tenir compte de leurs impacts cumulés.

Accusé de réception en préfecture
002-200071991-20230330-20-23-DE
Date de télétransmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023

Le Conseil communautaire réitère donc son souhait de disposer de la part de l'Etat d'un schéma éolien exhaustif et élaboré à une échelle pertinente, afin de pouvoir appréhender globalement les multiples projets et apprécier correctement sur le territoire de la CCRV, du PETR et des EPCI limitrophes leurs impacts cumulés à long terme (co-visibilités, phénomènes de saturation), en particulier sur le patrimoine historique et les paysages et, en conséquence, sur la politique de développement culturel et touristique qui constitue un axe clé pour renforcer l'attractivité et l'économie du Valois et du Soissonnais.

Le Conseil communautaire est toutefois favorable au développement d'autres filières de production d'énergies renouvelables, compatibles avec les politiques d'aménagement de son territoire.

CHARGE et DÉLÈGUE Monsieur le Président, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Président

Communauté de Communes RETZ EN VALOIS

Alexandre de MONTESQUIOU

Accusé de réception en préfecture
002-200071991-20230330-20-23-DE
Date de télétransmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023

Observation N° 111 (Email) 25/04/2023 11:26:51

Par Alexia Rosier

Bonjour,

Je m'oppose au projet tel qu'il est dessiné pour l'instant.

Je demande de mettre les éoliennes A3 et A4 au nord de la A1 (cfr. image en pj ci-dessous)

Les raisons de ce déplacement :

Protection et accord avec le conservatoire d'espaces naturels des Hauts de France pour une espèce très rares de chauve-souris dans les anciennes carrières Libertreux (situées à 1000 m à l'Est de la A4) ;
De plus, la vallée de « Bitry – Saint-Pierre les Bitry – Moulin Sous Touvent » a été labellisée par la France et l'Europe "territoire zone sauvage " depuis 2017.

Je vous remercie,

Bien cordialement,

Alexia Rosier

PJ : image001.png

Observation_n°111-image001

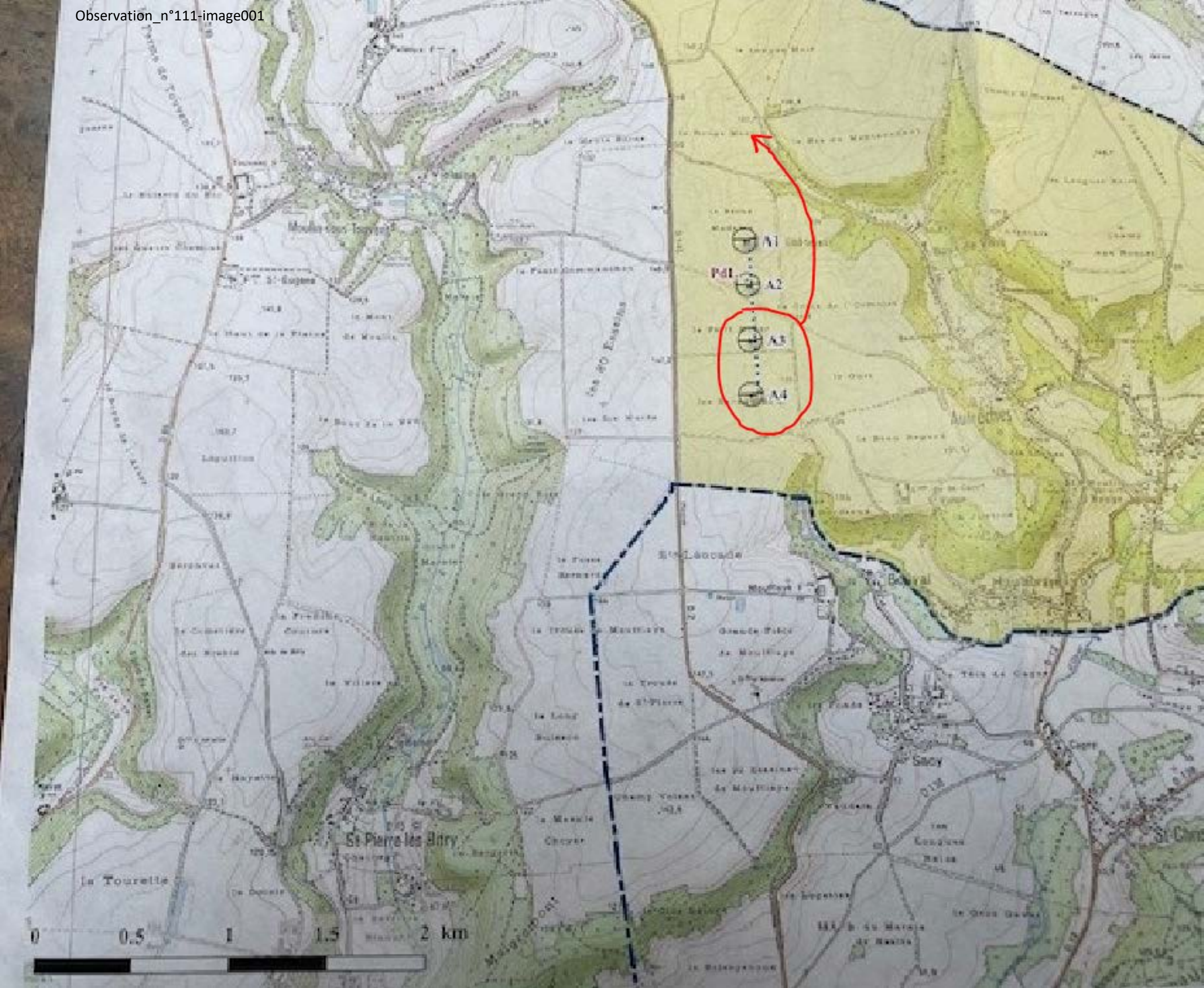

Observation N° 110 (Email) 25/04/2023 12:09:54

Par valery rosier

Bonjour,

Je m'oppose au projet tel qu'il est dessiné pour l'instant.

Je demande de mettre les éoliennes A3 et A4 au nord de la A1 (cfr. image en pj ci-dessous)

Les raisons de ce déplacement :

- Protection et accord avec le conservatoire d'espaces naturels des Hauts de France pour une espèce très rares de chauve-souris dans les anciennes carrières Libertreux (situées à 1000 m à l'Est de la A4) ;
- De plus, la vallée de « Bitry – Saint-Pierre les Bitry – Moulin Sous Touvent » a été labellisée par la France et l'Europe "territoire zone sauvage " depuis 2017.

Je vous remercie,

Bien cordialement,

Valéry Rosier

> -
>
> [image: image001.png]
>
> --
Valéry Rosier
Rue du métal, 10
1060 Bruxelles
+32/475/27.30.30

PJ : image001.png

Observation_n°110-image001

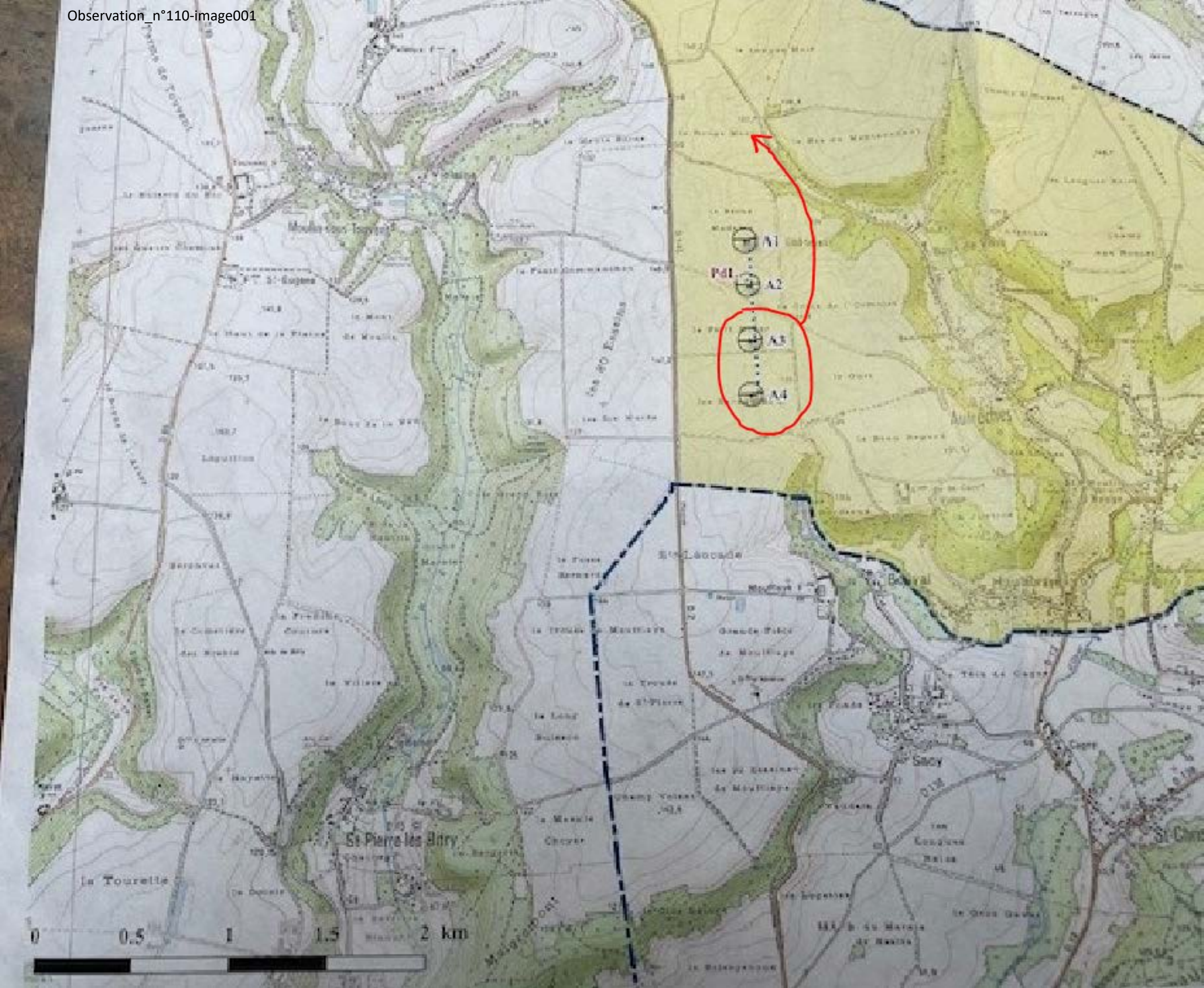

Observation N° 109 (RegistreDemat) 25/04/2023 13:31:18

Par Amaury Rosier

Bonjour,

Je m'oppose au projet tel qu'il est dessiné pour l'instant.

Je demande de mettre les éoliennes A3 et A4 au nord de l'éolienne A1 (cfr. image en pj ci-dessous)

Les raisons de ce déplacement :

1. Protection et accord avec le conservatoire d'espaces naturels des Hauts de France pour une espèce très rares de chauve-souris dans les anciennes carrières Libertreux (situées à 1000 m à l'Est de la A4) ;
2. La vallée de « Bitry – Saint-Pierre les Bitry – Moulin Sous Touvent » a été labellisée par la France et l'Europe "territoire zone sauvage " depuis 2017.

En vous remerciant par avance
Cordialement
Amaury Rosier

PJ : 83888538-43A8-4132-8E89-9425EFC9E2B9.png

Observation_n°109-83888538-43A8-4132-8E89-9425EFC9E2B9

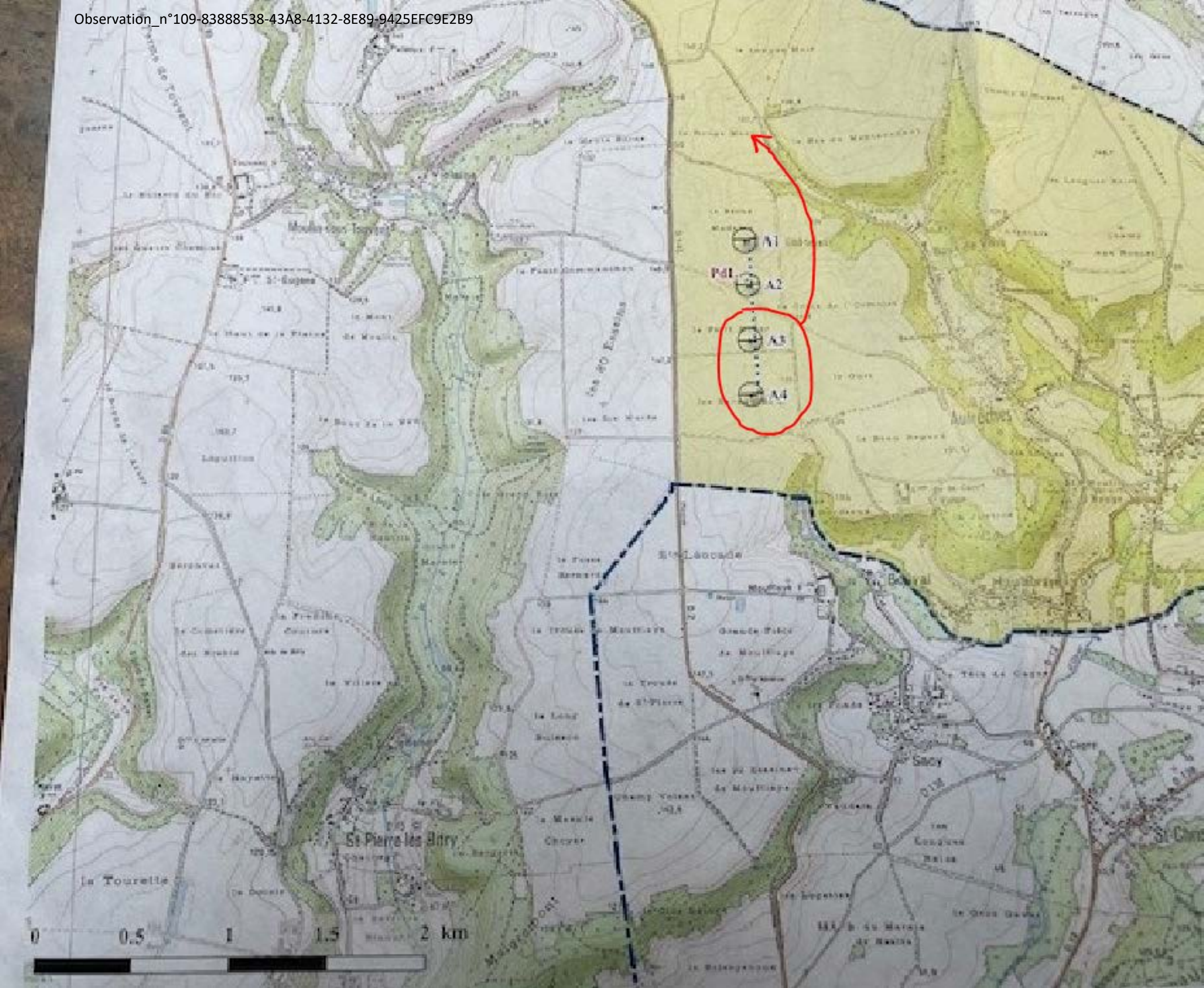

Observation N° 108 (RegistreDemat) 25/04/2023 13:11:52

Anonyme

Je m'oppose au projet tel quel e
j'ai demandé de mettre les A4 et A3 au nord de la A1.
Raisons :
Protection et accord avec le conservatoire d'espaces naturels des Hauts de France pour une espèce très rare de chauve-souris dans les anciennes carrières Libertreux à 1000 m à l'Est de la A4.
De plus, la vallée de Bitry Moulin a été labellisée par la France et l'Europe "territoire zone sauvage " depuis 2017.

Observation N° 107 (RegistreDemat) 25/04/2023 12:42:41

Par Cassandra Fey

Contre nuisance sonore au occasionnée par le bruit du vent dans les pales

Observation N° 106 (RegistreDemat) 25/04/2023 11:38:25

Par Nathalie POYART

Je suis contre l'implantation d'éoliennes, ces grosses machines dénaturent les paysages, nuisent à notre santé et tuent notre faune notamment les chauves-souris qui ont un rôle capital dans notre chaîne alimentaire car elles dévorent tout ce qui abîment les cultures. Les éoliennes ne sont rentables que pour les constructeurs qui bénéficient de subventions substantielles de l'état et je ne suis pas du tout sûre que la provision de 50 000 euros soit suffisante pour un éventuel démantèlement.
Un référendum a été organisé par la mairie en mai 2022, il apparaît que 85% des votants Autréchois sont contre l'implantation de ces éoliennes, de même la totalité des Maires alentours dans l'Aisne ainsi que la CCLO, Monsieur Xavier BERTRAND idem. Il serait démocratique de tenir compte de ce rejet unanime.
Dernier point : pour avoir eu connaissance de la lettre de Monsieur BRAILLY concernant l'initiative du projet, je suis étonnée de constater, à la lecture de la propriété des lieux d'implantation des ces éoliennes, ce qui m'apparaît comme un conflit d'intérêt (cf lettre en PJ).

PJ : lettre Mr BRAILLY.docx

Communauté de Communes
des Lisières de l'Oise

Attichy, le 11 janvier 2019

LE COLLECTIF
NON aux éoliennes à Autrêches

autrechesvigilanceeolienne1@gmail.com

V/Ref : AB/EM/LB

Objet : Eolien à Autrêches

Mesdames, Messieurs,

J'ai accusé bonne réception de votre lettre recommandée du 20 décembre dernier par laquelle vous attirez mon attention sur une erreur rédactionnelle dans le dernier numéro du CCheLO (n° 8, d'octobre 2018) et j'en prends bonne note.

Bien que m'adressant à un collectif sans nom et sans visage alors même que je suis avant tout un homme de dialogue et d'échanges, je voudrais vous apporter les précisions suivantes :

- La compétence « Etude d'une zone de développement éolien » a été prise par délibération du 1er juillet 2008 à la majorité de ses membres ; voici donc plus de 10 ans, donnant ainsi la capacité à la Communauté de Communes de faire une étude.

- Pour des raisons techniques, le projet avait été laissé lettre morte et sans suite.

- J'ai été élu à la Présidence de la Communauté de Communes le 16 avril 2014 et je ne connaissais pas l'historique de ce projet.

- Au printemps 2017, j'ai été sollicité par 2 délégués communautaires, respectivement Mme DeFrance, Maire de Nampcel et Mme Crépin, représentant son maire à notre conseil communautaire pour Autrêches, pour relancer et retravailler le sujet.

- A l'automne, une société a commencé à travailler sur la faisabilité du projet,

- Le 5 décembre 2017, le conseil communautaire a créé un comité de pilotage pour le suivi du développement éolien sur le territoire de la communauté de

communes, à l'unanimité de ses membres dont Mme Crépin présente, représentant la Municipalité d'Autrêches.

Il n'y a donc pas eu d'opposition à ce projet à ce stade de la faisabilité et des études.

Je tiens la délibération, qui est publique, à votre disposition le cas échéant ; cette décision a également fait l'objet des affichages publics réglementaires.

Je reste bien évidemment attentif à vos interrogations ainsi qu'à ceux de la population du territoire ; le comité de pilotage est d'ailleurs composé d'élus, dont un représentant d'Autrêches ; d'associations et de représentants de la société civile.

Je vous invite donc à venir rejoindre le groupe de travail pour exprimer vos inquiétudes ou vos points de vue, partager les incompréhensions et faire progresser ou non ce projet en fonction des doléances exprimées.
Par ailleurs, des permanences d'information organisées par la société auront lieu les 18 janvier à Autrêches et 19 janvier 2019 à Nampcel.

Dans l'attente de vous accueillir, je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le Président,

A. BRAILLY

Copie : E. Moisy,
Maire d'Autrêche
Mme Crépin, représentant le Maire au Conseil Communautaire

Observation N° 105 (RegistreDemat) 25/04/2023 10:25:45

Par pascal LEFEVRE

Je suis contre l'implantation d' éoliennes.C'est une pollution visuelle et sonore.Impact important sur l'écosystème pour une production électrique incertaine.
Avant de créer d' autre infrastructure sur des terres agricoles,comme chemins d' accès.
Que l'on pense déjà à ne pas cultiver,détériorer nos chemins.Mais à les maintenir en états.

Observation N° 104 (RegistreDemat) 25/04/2023 09:42:05

Par Gilles Curchod

cf contribution en pièce jointe.

PJ : Autrêches EP.pdf

Louâtre le 24 avril 2023

Association pour la Promotion et la Préservation
des Paysages et de l'Environnement du Soissonais

Objet : enquête publique du parc éolien des Potentilles, commune d'Autrêches.

à Monsieur Yves MOREL, Commissaire Enquêteur

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Les mesures législatives et réglementaires prises dans le domaine du développement des Energies renouvelables (Enr) constituent un cadre de plus en plus détaillé et précisent les intentions du législateur. De ce fait nous ne pouvons pas ignorer les nouvelles dispositions de la loi du 10 mars 2023 portant sur l'accélération des Enr.
Bien entendu l'Association pour la Promotion et la Préservation des Paysages et de l'Environnement du Soissonnais (A3PES) partage pleinement le diagnostic relatif à l'urgence climatique et l'importance d'accéder à l'indépendance énergétique. Pour autant, ces urgences ne doivent pas être le prétexte aux décisions hâtives, qui iraient à l'encontre des intérêts environnementaux, de la protection du patrimoine, ainsi qu' à ceux des citoyens, des collectivités et même des propriétaires susceptibles de signer des baux avec les promoteurs éolien.

C'est pourquoi la pertinence du projet de parc éolien des Potentilles doit être examinée au regard des attendus de la loi du 10 mars qui imposent:

1) le mix énergétique des Enr : le législateur précise que l'accélération de Enr doit se faire **en respectant un mix énergétique**. Il convient donc d'abandonner la « monoculture » de l'éolien pour intégrer d'autres modes de productions des Enr plus respectueux de l'environnement, du patrimoine et du cadre de vie des résidents. L'exemple concret de la commune de Saint-Pierre-Aigle (à 15 km du projet) illustre parfaitement les effets de la mise en œuvre de cette loi :
La population de ce village, opposé à un projet d'un parc éolien projeté sur leur commune a organisé, en accord avec la mairie, un « referendum « dont le résultat est sans appel : 97% des suffrages contre ce projet. En substitution, un nouveau projet agrivoltaïque, d'une puissance similaire au parc éolien, verra le jour. La commune bénéficiera des mêmes recettes fiscales que si elle avait cédé aux chants des sirènes des éoliennes. Quant à l'agriculteur bailleur, des recettes complémentaires l'aideront également pour son exploitation. Ce succès prouve que la pertinence du projet de Potentilles ne peut s'évaluer qu'au regard des autres solutions locales dans le domaine de Enr.

2) la prise en compte de la notion de saturation visuelle : En se limitant aux effets cumulatifs des parcs de Selens et Vézaponin, **le promoteur des Potentilles omet d'indiquer les autres projets voisins** probablement au motif qu'ils n'ont pas fait encore l'objet d'un dépôt de dossier auprès des services instructeurs de l'Etat. Or, la Notice Paysagère du promoteur précise (page 8) que « *Les projets des Potentilles et de Selens-Vézaponin* ***s'insèrent tous les deux dans l'unité paysagère du Plateau du Soissonnais***. », et que « *Les Paysages du plateau du Soissonnais (...) offre des vues importantes et parfois lointaines.* ***Ce genre de paysage est favorable aux covisibilités*** *(...)* ». Le promoteur admet que son projet aura un impact visuel important, toutefois il en limite discrètement les effets en passant sous silence les 41 autres d'éoliennes en projet dans le voisinage (parcs de Pernand, Amblény/Laversine, Cuffies/Crouy, Chaudun, Tartiers …).

3) la prise en compte des efforts déjà consentis par certaines régions en matière d'Enr :
La loi indique clairement que le Comité Régional de l'Energie (CRE), instance qui fixera les objectifs régionaux en matière de production des Enr, devra tenir compte des efforts déjà accomplis par certaines régions. Cette mesure est même assortie d'un complément de rémunération pour les promoteurs destiné à compenser le différentiel de production pour les parcs installés dans d'autres régions moins venteuses. Or, comme l'indique l'étude paysagère du promoteur, le parc des Potentilles s'inscrit pleinement dans le paysage soissonnais. De ce fait, il perd de sa pertinence et sa réalisation irait à l'encontre de l'esprit de la loi.

Par ailleurs, A3PES tient à signaler :

1) **L'absence d'examen sur les conséquences qu'aurait le projet des Potentilles sur le patrimoine historique de la ville de Soissons:**
La zone d'influence visuelle de l'étude évite soigneusement la ville de Soissons alors que, de toute évidence, **la zone rouge qui souligne dans ce même document une covisibilité très forte (100%) devrait inclure cette ville.**
Qu'en est-il de la covisibilité avec la **cathédrale de Soissons** ?
Avec **Saint Jean des Vignes** ?
Nous n'en savons rien. Rappelons que **Soissons est labélisée Ville d'Art et d'Histoire**. D'ailleurs, nous portons à votre connaissance que l'extension de cette labélisation à celle de **« Pays d'Art et d'Histoire « est en cours.** Le périmètre de ce label est celui de tous les villages qui composent le GrandAgglo Soissons. Cela confirme l'obligation d'examiner attentivement l'impact visuel du parc des Pontentilles, non seulement sur les monuments historiques de Soissons, mais également sur l'ensemble du territoire de sa communauté d'agglomération. Bien entendu, le législateur ne pouvait pas exposer dans le cadre de la loi sur l'accélération des Enr la curiosité que constitue l'enclave de l'Oise dans le territoire des Hauts-de-France. Mais de fait, comme le note l'étude du promoteur, **le parc des Potentilles partage bien l'unité paysagère du soissonnais. Or, la totale prégnance de la covisibilité ne s'efface pas au motif qu'un trait sur une carte sépare deux entités territoriales !**

2) **Contre toute évidence, l'étude paysagère déclare que l'impact du parc éolien serait faible ponctuellement depuis la tour d'observation du Général Mangin.**
Pour une personne qui connaît les lieux, l'affirmation du promoteur est pour le moins étonnante. Afin de conduire sa contre offensive, le Général Mangin a fait bâtir sa tour d'observation (25 mètres de haut sur une butte de 220m) précisément à l'endroit qui permettait une vision globale du paysage à 360°, jusqu'à l'horizon. Comme le signale la Communauté de communes Retz-en-Valois, cette tour « ***offre aux visiteurs l'un des panoramas les plus hauts de la région et une vue imprenable sur les plateaux soissonnais*** «. Par la taille de ses éoliennes, le projet des Potentilles aurait pour conséquence d'oblitérer cette vue, d'autant plus qu'une lunette d'observation a été installée en haut de la tour pour mieux découvrir le paysage sur 360°. Le promoteur des Potentilles ne peut donc pas se contenter d'écarter ce sujet par une simple déclaration qu'un constat sur place contredit immédiatement.

3) **le projet des Potentilles participerait à l'avènement d'un environnement de plus en plus semi-industriel de nos régions**.
L'Oise, le nord et le sud de l'Aisne, subissent une **très forte pression urbanistique** (lotissements, plateformes logistiques, centres commerciaux) Seule, la préservation d'une zone de « respiration » permettrait de préserver l'unité d'espaces naturels qui contribuent à notre qualité de vie.

4) **Quid de la dynamique de la Cité Internationale de la langue française** (Villers-Cotterêts) ?
Ce projet **d'importance nationale** a mis en évidence, sur une large zone formée entre les châteaux de Pierrefonds, de Blérancourt, de Coucy, et la Ville de Soissons, le potentiel touristique de la région. Il s'agit d'une opportunité unique de développer harmonieusement l'économie de ce secteur. Celle-ci ne se renouvellera pas. Personne ne peut accepter que ce potentiel, **porteur de VRAIS emplois LOCAUX**, soit ruiné par le projet semi-industriel des Potentilles incompatible avec les efforts et objectifs de ces territoires.

5) Quid de la protection de l'avifaune et les chiroptères ?
La MRAE a signalé que ce projet constituait « ***des enjeux très forts*** *pour les chauves-souris, dont 16 espèces ont été inventoriées, et pour* ***l'avifaune avec la présence d'un axe migratoire sur la zone d'implantation*** *».*Or, les pays qui ont développé massivement les parcs éoliens ont constaté un effondrement de la population avifaune ainsi que des chiroptères (par barotraumatisme). Les articles dans la presse spécialisée en témoignent régulièrement. En effet, la mortalité par collision peut se traduire non seulement par des collisions avec les rotors mais aussi avec les mats, les nacelles et les câbles. Des oiseaux ont déjà été observés en train d'être projetés vers le sol par le tourbillon provoqué par les rotors. La mortalité de certaines espèces peut avoir des conséquences importantes, notamment lorsqu'elles concernent des espèces ayant une durée de vie longue avec une faible production annuelle. Ces projets ont fatalement des conséquences à l'échelle locale, régionale et même internationale pour les espèces menacées. Or, **les relevés effectués ponctuellement aux pieds des éoliennes sont trop rares pour constituer un corpus de données fiables. De plus, toutes les solutions d'évitement proposées par les promoteurs ne sont pas à la hauteur du problème.** Certaines d'ailleurs seraient de nature à faire sourire, comme le fameux détecteur d'oiseaux qui permettrait l'arrêt de l'éolienne. Un enfant serait capable de démontrer l'absurdité de cette proposition en calculant la vitesse d'un oiseau de proie, celle des pales de l'éolienne et le temps nécessaire pour arrêter la turbine. Les conséquences des éoliennes sur la population de l'avifaune et des chiroptères sont si graves que de nombreux préfets ont refusé les autorisations d'exploitation, refus souvent confirmés par la cour d'appel. Il est à noter que les promoteurs n'hésitent pas à attaquer les décisions du représentant de l'Etat, tout en exigeant de ce dernier toutes les garanties financières et des prix d'achat de l'énergie étanches aux cours du marché.

6) **La paix des villages :**
Par la force des choses A3PES est témoin de la fracture créée par les projets éoliens dans nos villages. L'ambiance devient rapidement délétère, **la population s'estimant sacrifiée au profit de certains**. D'un coté les nuisances, la dévalorisation des biens, de l'autre **une forme d'indifférence et même parfois d'arrogance.** D'ailleurs, contrairement aux propos lénifiants des promoteurs les populations sont massivement opposées à la destruction de leur cadre de vie. Le 2 avril, 17 communes de l'est de l'Aisne ont appelé les électeurs à se prononcer sur ce sujet. 87% rejettent la solution de l'éolien dans le choix des Enr. Les 3 promoteurs qui portaient localement des projets de parcs ont tenu compte de ces résultats et ont fait savoir au Préfet qu'ils les abandonnaient. La population d'Autrêches a fait savoir publiquement, dés qu'elle a pris connaissance du projet que l'on lui avait caché, sa ferme opposition. Pour autant, le promoteur, en poursuivant son projet, signifie son mépris pour la population.
Nous l'avons exprimé dans le premier point exposé, il existe des Enr qui permettent aux communes d'obtenir des recettes fiscales complémentaires, aux agriculteurs des ressources financières supplémentaires, sans détruire l'harmonie des villages. L'éolien, c'est totalement dépassé.

7) **l'absence de réversibilité du projet** : Les promoteurs font signer des baux emphytéotiques de 20 à 40 ans. Durant ces décennies le parc peut être cédé à des exploitants tiers qui eux mêmes peuvent

disparaître pour se soustraire des obligations de démantèlement. Dans ce cas c'est le principe du propriétaire pollueur/payeur qui s'applique… On n'ose imaginer les conséquences pour le bailleur. Or, d'autres sources d'Enr, comme celle exposée dans notre premier point, ne comportent pas de tels risques. Dans le cas de l'agrivoltaïque, l'installation se fait à partir de « pieux battus », pas de socles en béton mais de l'alliage léger, le tout très facilement démontable. Le défaut de ces sources d'Enr c'est d'être méconnus, de ne pas bénéficier des puissants lobbies industriels qui font la fortune des promoteurs éoliens.

Il appartient aux citoyens, aux associations de défense du patrimoine et de la biodiversité, des élus et des services de l'Etat de mettre en balance les avantages comparatifs des différents modes de production des Enr et d'en tenir compte dans les choix. Nous voyons bien que dans cet exercice, l'éolien ne tient pas ses promesses. D'autres modes de production d'Enr, aussi efficaces et plus consensuels, existent.

En vous remerciant de votre aimable attention, je vous prie, Monsieur le Commissaire Enquêteur, d'agréer mes meilleurs sentiments.

Gilles Curchod
Président A3PES

Observation N° 103 (RegistreDemat) 25/04/2023 05:01:36

Par Mickael Soudé

Je suis contre se projet .

Observation N° 102 (RegistreDemat) 24/04/2023 23:36:28

Par Elodie Soude

Je suis totalement contre

Observation N° 101 (RegistreDemat) 24/04/2023 23:16:41

Anonyme

Les éoliennes ont un impact sur la faune, les scientifiques démontrent que les éoliennes sont placées à une hauteur dangereuse pour les oiseaux et les chauves-souris, cela met des espèces en danger, il y en a en nombres important à cet endroit. Je suis contre ce projet !

Observation N° 100 (RegistreDemat) 24/04/2023 23:13:36

Par viviane bukwa

je suis contre ce projet éolien d' autréche.
qui détruit la nature,pollution du sol,la vue etc .

Observation N° 99 (RegistreDemat) 24/04/2023 23:06:00

Anonyme

Je vote contre ce projet.

Observation N° 98 (RegistreDemat) 24/04/2023 22:41:43

Anonyme

Je suis habitant de Saint Pierre Les Bitry, j'aime la campagne et son paysage, cela ne m'intéresse pas de le voir gâchée par des éoliennes.

Observation N° 97 (RegistreDemat) 24/04/2023 22:38:39

Anonyme

Je suis une habitante des environs, je me suis renseignée sur les éoliennes, je suis contre ce projet, il y a beaucoup d'aspects négatifs notamment la nuisance sonore, j'habite à la campagne pour être au calme. Même si la distance minimal requise est de 500 mètres, le bruit est tout de même présent !

Observation N° 96 (RegistreDemat) 24/04/2023 22:34:33

Anonyme

Je suis une contre ce projet, l'éolien a besoin d'énergie fossile pour se développer. C'est une énergie nocive.

Observation N° 95 (RegistreDemat) 24/04/2023 22:31:21

Par Daniel Bukwa

Je suis CONTRE ce projet éolien d'Autrèche.
Cordialement.

Observation N° 94 (RegistreDemat) 24/04/2023 20:56:47

Anonyme

Foncièrement sensible aux questions environnementales et climatiques, je reste pantois devant certains éléments du dossier.

Ainsi la MRAE, qui n'a pas compétence à se prononcer pour ou contre le projet, émet des avis sans aucune équivoque sur les manquements d'une étude qu'il conviendrait à tout le moins de compléter sinon de revoir, et les dangers qui pèsent sur la biodiversité (avifaune et chiroptères). Devant les risques qui pèsent sur les aires directes et proches d'implantation, elle se sent obligée de rappeler à plusieurs reprises que détruire des espèces protégées est interdit par la loi et (je cite) "recommande de réévaluer les incidences de l'implantation des éoliennes dans un axe de migration à enjeu fort et de privilégier la solution de l'évitement."

Il n'est pas inutile de redire avec d'autres mots que l'autorité régionale compétente demande clairement et sans ambiguïtés d'éviter ce projet tel qu'il est conçu. Qui sommes-nous pour aller contre leur avis et douter du bien-fondé de leurs recommandations ? Rien visiblement à côté du bureau d'étude, au passage payé par le promoteur se plaçant ainsi en position de juge et parti, qui balaie d'un revers de la main ces objections, réfutant ou ignorant les avis, invoquant la lettre de la loi (des détails de protocoles) pour mieux en négliger l'esprit (ne pas porter atteinte à la biodiversité) ou se targuant de mesures anecdotiques pour prouver son sérieux (ex : le chipotage sur le bridage à 6.5 m/s plutôt qu'à 6 – soit en gros 24 km/h - quand les chiroptérologues comme Laurent Tillon estiment qu'il faudrait les brider à 40 km/h soit 11 m/s pour éviter d'affecter les noctules).

A moins que le point m'ait échappé, il semble que le promoteur ne demande pas de dérogation pour destruction d'espèces protégées, cela bien qu'il reconnaisse des impacts possibles puisqu'il prétend les minimiser. Le projet va donc tuer des espèces protégées et enfreindre les lois de protection de la biodiversité.
En tant que citoyen qui respecte la neutralité et l'expertise des services de la Région et de l'Etat, je n'arrive sincèrement pas à comprendre comment, après de tels retours faits par les autorités locales les plus averties et compétentes dans le domaine, on puisse continuer d'instruire un tel dossier. L'étude aurait dû être complétée et rectifiée avant d'être soumise à l'enquête publique.

On est en droit d'espérer que le commissaire enquêteur, dont l'un des rôles est de veiller à la légalité des projets, saura rendre l'avis qui s'impose.

Observation N° 93 (RegistreDemat) 24/04/2023 20:45:34

Par Patrick NOSS

Je m'exprime ici en tant que petit-fils d'Antoine NOSS, tombé au champ d'honneur dans le secteur de Saint-Christophe à Berry le 23 janvier 1915 et qui repose à la Nécropole Nationale de Vic-sur-Aisne.

Je vous fais part de la consternation qui fut la mienne lorsque fut mis à ma connaissance par mon fidèle ami Monsieur Rémi Hébert le projet de Parc éolien des Potentilles comportant 4 éoliennes sur sa chère commune d'Autrêches.

Cette terre, ou ruissellent encore le sang et les larmes des soldats et civils disparus lors de la Grande Guerre, est et restera à tout jamais une Terre Sacrée.

Elle ne saurait donc « souffrir » d'une construction qui de par sa taille forcément imposante aurait un impact visuel portant atteinte à l'intérêt des sites patrimoniaux avoisinants, funéraires et mémoriels, de la Première Guerre Mondiale dont la Nécropole Nationale de Vic-sur Aisne qui m'est si chère, mais aussi les cimetières allemands de Nampcel et Moulin-sous-Touvent.

A la sacralité de ces lieux chargés d'histoire ne siéent pour l'éternité que dépouillement, recueillement et silence.

Je m'oppose donc fermement à ce projet à l'endroit où il est prévu.

Patrick NOSS, membre du Souvenir Français, Comité de Saverne-Bouxwiller
7 rue des Tailleurs
67490 LUPSTEIN

Observation N° 92 (RegistreDemat) 24/04/2023 20:07:21

Par Collectif NON aux éoliennes à Autrêches

Monsieur le commissaire enquêteur

Voici comme demandé lors de notre passage en mairie, la version numérique du Memorandum rédigé par le Collectif "Non aux éoliennes à Autrêches"

Ce memorandum étaye l'opposition de la grande majorité des habitants d'Autrêches qui d'ailleurs à déjà eu l'occasion de démontrer massivement son rejet déterminé du projet.

En effet, le Collectif considère qu'un tel projet
bouleverserait un paysage d'une grande diversité
Qu'il dégraderait la qualité de vie et l'environnement des Autrêchois et de leurs voisins
Qu'il aurait des conséquences graves sur la faune et en particulier sur les oiseaux et les chiroptères
Qu'il nuirait gravement à un patrimoine historique et architectural d'une grande densité et d'une grande valeur.
Les éoliennes seraient à 250 m au dessus des rives de l'Aisne et presque autant au dessus des habitations
Qu'il ferait fi de la Mémoire de la Grande Guerre et des corps qui sont restés ensevelis là où se situe le projet

Enfin, autoriser un tel projet serait absoudre les astuces, stratagèmes, ... utilisées de manière à influencer . Ce serait également méconnaitre que le projet trouve son origine dans un délit moralement et pénalement répréhensibles.

Ci joint : le mémorandum du collectif et ses 4 annexes

PJ : Mémo annexe 1.jpg | PJ : Mémo annexe 3 densité Patrimoine docu H2air .jpg | PJ : Mémo Annexe 2 carte cavités.jpg | PJ : 1 Mémo Préambule Collectif citoyen.docx | PJ : 2 Mémo chronologie eoliennes .docx | PJ : 3 Mémo Biodiversité - .docx | PJ : 4 Mémo Paysages et Patrimoine.docx | PJ : 6 Mémo Conclusion.docx | PJ : 5 Mémo Histoire et respect des morts pour leur pays.docx | PJ : Mémo annexe 4.jpg

Attichy, le 11 janvier 2019

Communauté de Communes
des Lisières de l'Oise

LE COLLECTIF
NON aux éoliennes à Autrêches

autrechesvigilanceeolienne1@gmail.com

V/Ref : AB/EM/LB

Objet : Eolien à Autrêches

Mesdames, Messieurs,

J'ai accusé bonne réception de votre lettre recommandée du 20 décembre dernier par laquelle vous attirez mon attention sur une erreur rédactionnelle dans le dernier numéro du CCheLO (n° 8, d'octobre 2018) et j'en prends bonne note.

Bien que m'adressant à un collectif sans nom et sans visage alors même que je suis avant tout un homme de dialogue et d'échanges, je voudrais vous apporter les précisions suivantes :

- La compétence « Etude d'une zone de développement éolien » a été prise par délibération du 1er juillet 2008 à la majorité de ses membres ; voici donc plus de 10 ans, donnant ainsi la capacité à la Communauté de Communes de faire une étude.

- Pour des raisons techniques, le projet avait été laissé lettre morte et sans suite.

- J'ai été élu à la Présidence de la Communauté de Communes le 16 avril 2014 et je ne connaissais pas l'historique de ce projet.

- Au printemps 2017, j'ai été sollicité par 2 délégués communautaires, respectivement Mme DeFrance, Maire de Nampcel et Mme Crépin, représentant son maire à notre conseil communautaire pour Autrêches, pour relancer et retravailler le sujet.

- A l'automne, une société a commencé à travailler sur la faisabilité du projet,

- Le 5 décembre 2017, le conseil communautaire a créé un comité de pilotage pour le suivi du développement éolien sur le territoire de la communauté de

Communauté de Communes
des Lisières de l'O
ZI - 4, rue des Surcens - BP 05 - 60350 Attic
Tel 03 44 42 72 25 Fax 03 44 42 72 26

nsibilité liée au patrimoine architectural

projet des Potentilles se situe dans une zone à fort enjeu architectural lié au château de Pierrefonds, ximité de zone à enjeux forts liés à Compiègne, Blérancourt, Soissons et au château de Coucy. Il sera d essaire de porter une attention toute particulière à ces communes et monuments dans le cadre de l'étud

Carte 27 : Carte des sensibilités liées au patrimoine architectural (source : ATER Environnement, 201

Plan de situation

Janvier 2020

Echelle 1 : 25 000ème - Format A3
Source : IGN 25®
Copie et reproduction interdites

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

ÉOLIENNES DES POTENTILLES

X Carrière

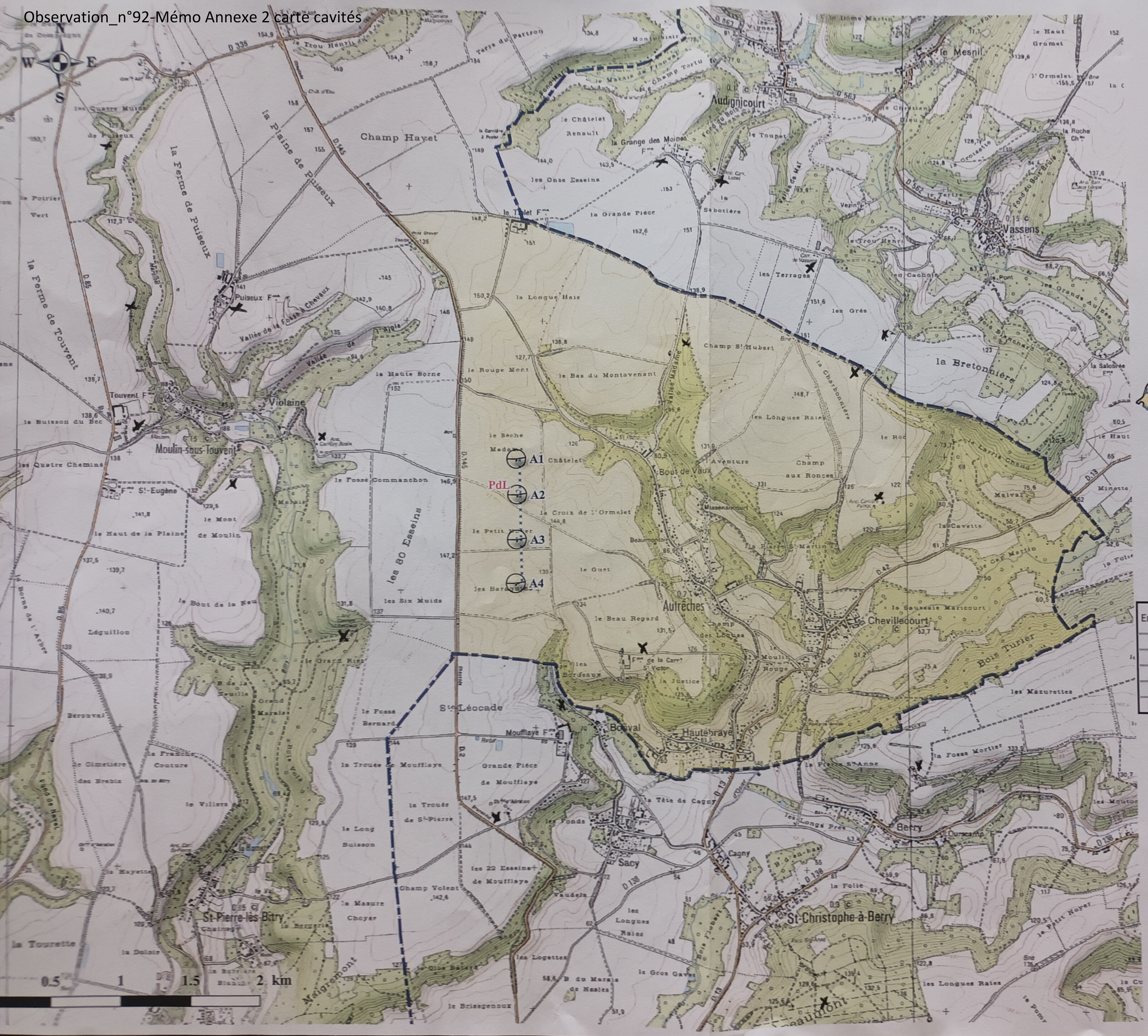

Entité	Coordonnées en Lambert 93			Altitude totale de l'entité (m)
	X (m)	Y (m)	Z (m)	
A1	707 731	6 928 083	145,20	325,20
A2	707 739	6 927 819	144,40	324,40
A3	707 739	6 927 487	144,93	324,93
A4	707 734	6 927 164	138,01	318,01
PDL	707 732	6 927 842		

Légende

Parc éolien des Potentilles

- Eolienne
- Poste de livraison (PdL)
- Localisation du projet
- Zone de surplomb (68 m)
- Raccordement inter-éolien pressenti

Limites territoriales

- Limite départementale Oise/Aisne
- Commune d'Autrêches

20/4/2023

Memorandum

adressé par le

Collectif Citoyen « Non aux Eoliennes à Autrêches »

à

Monsieur le Commissaire-Enquêteur dans le cadre de l'enquête publique

---

Préambule

Les habitants d'Autrêches et des communes concernées par l'enquête publique sont tout à fait conscients de la nécessité de lutter contre le réchauffement climatique, de développer les énergies renouvelables, de renforcer la biodiversité, de veiller à la préservation de la qualité de l'eau.

Mais ils refusent un projet dévastateur qui détruirait leur cadre de vie, nuirait gravement à la biodiversité et se ferait au détriment d'un précieux patrimoine monumental et privé.

Autoriser un tel projet serait en outre, un véritable déni de démocratie et, dans le cas d'espèce, une prime au délit de prise illégale d'intérêt.

VOLET 1 – CHRONOLOGIE DES FAITS

- **Véritable enchainement chronologique**

VOLET 2 – ECOLOGIE

- **Les ravages pour la biodiversité dont les éoliennes seront responsables.**

VOLET 3 – RICHESSES PATRIMONIALES ET CADRE DE VIE

- **Paysages et Patrimoine.**

VOLET 4 - HISTOIRE

- **Autrêches et ses environs constituent une terre d'histoire.**

CONCLUSION

ENCHAINEMENT CHRONOLOGIQUE

2017

Printemps
2 déléguées communautaires (dont l'une est madame Crépin, représentant le maire d'Autrêches et par ailleurs épouse d'un propriétaire-exploitant agricole interviennent auprès de président de la CCLO pour demander que soit lancé un projet éolien. Le président indique à H2air que la CCLO soutient **les** (formulation donc très générale) projets de développement durable.

Octobre
Une lettre de mission destinée à H2air est signée par le maire *d'Autrêches* ***« en attendant la décision finale du Conseil Municipal ».***
Aussitôt, H2air démarche discrètement des propriétaires fonciers.

Décembre
Création d'un « Comité de Pilotage » pour favoriser l'acceptabilité du projet. Autrêches n'est représentée que par la 1ère adjointe au maire, instigatrice et principale ayant-droit du projet.

2018

18 janvier - A la demande d'H2air une réunion informelle se tient en mairie d'Autrêches dans le but de dévoiler le projet à quelques élus. Certains élus sont outrés d'apprendre l'existence d'un tel projet qui a été bâti sans aucune information ni aucune concertation.

Février - Tenue à Attichy de la 1ère pseudo « Concertation locale de l'éolien ». Autrêches Y est toujours représentée par la seule et même personne.

Jusqu'à la fin de l'été, tout est fait pour que rien ne transpire hors d'un cercle très restreint.

Fin d'année - Prenant conscience qu'il a été abusé, le maire fait paraître dans le journal municipal un article dénonçant le projet éolien.

2019

18 janvier - H2air organise une réunion publique pour présenter son projet aux habitants d'Autrêches. Ceux-ci le découvre avec stupéfaction.

La réunion est houleuse. La majorité des Autrêchois présents expriment leur opposition totale au projet et constituent leur « Collectif ».

Peu, auparavant, parution d'un article dans la revue de la CCLO indiquant qu'Autrêches avait demandé la construction d'éoliennes. Le Collectif exige que cette assertion fausse soit démentie. Le président de la CCLO y est contraint et révèle que le projet avait été demandé par la représentante d'Autrêches (Cf. annexe 1).

Ceci étant, de 2018 à 2019, H2air a vainement essayé de faire accepter son projet en réunissant quelques élus et quelques personnes à Attichy. Ces pseudos « commissions de concertation » se sont vite avérées être des coquilles vides dans lesquelles les représentants d'H2air constituaient parfois la moitié de l'assistance tandis que le seul représentant d'Autrêches n'était autre que l'élue à la base du projet dans lequel elle est la principale intéressée financièrement (la moitié des éoliennes…).

2019 Construction d'un mât de mesure.

2020 **10 décembre** - ***Pour la 1ère fois****, le sujet est abordé et mis à l'ordre du jour du Conseil Municipal par le nouveau maire.* Il demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer. Le projet est rejeté à **la quasi-unanimité.**

De déc.2020 -2021- 2022 H2air ayant dit (et écrit) que ses projets n'allaient jamais à l'encontre de la volonté des habitants, ceux-ci pensent légitimement, le projet abandonné.

2022 **15 juin** - **Surprise !** Il n'en est rien : H2air organise une réunion pour révéler que le projet a été poursuivi. La réunion est boycottée par les Autrêchois. Une manifestation spontanée des habitants d'Autrêches se produit devant la mairie.

15 septembre - Le Conseil Municipal décide l'organisation d'une consultation citoyenne. Au préalable, H2air diffuse à tous les habitants un nouveau dépliant.

15 décembre - Consultation citoyenne – vote à bulletin secret et passage par l'isoloir.

Bien que le vote ait été organisé sur **seulement ½ journée** dans un **contexte post-covid**, la participation est conforme à la moyenne des scrutins à Autrêches.

Résultat : L**es électeurs d'Autrêches rejettent massivement le projet en dépit des efforts d'H2air pour les rallier à son projet.**

Ainsi, ce déroulé chronologique illustre d'une manière irréfutable, le procédé employé par l'initiatrice, le développeur du projet et le délit de Prise illégale d'intérêt à l'origine du projet.

VOLET 2 - ECOLOGIE

Les ravages pour la biodiversité dont les éoliennes seront responsables

Préambule : Il va de soi que le Collectif ne dispose d'aucun des moyens humains et financier d'H2air. Aussi, le Collectif doit-il s'appuyer principalement sur le travail d'étude réalisé par l'autorité environnementale (MRAe) qui a donné un avis publié le 14 août 2020 se trouvant au dossier.

Ce travail d'une grande qualité ne peut d'ailleurs être mis en cause et s'impose tant par sa qualité scientifique que par son objectivité.

Dans son avis, à titre liminaire, l'autorité environnementale constate que le projet présente d'importants enjeux que ce soit en termes de paysage, de patrimoine ou de biodiversité.

En ce qui concerne la biodiversité, l'étude de la MRAe indique d'emblée que le projet s'implante à proximité d'une voie migratoire majeure **sur un axe secondaire à fort enjeu**, sur des espaces utilisés par les chiroptères et les rapaces. Pour l'autorité environnementale, **H2air a sous-évalué les incidences des éoliennes** et **doit chercher une solution d'évitement des impacts** .

En outre, l'étude indique **qu'H2air ne prévoit aucune compensation des impacts sur l'avifaune et les chiroptères** et ne propose **que** des mesures de bridage fort insuffisantes.

L'autorité environnementale ne peut que constater que « la démarche d'évaluation environnementale n'a pas été complétement menée et l'évitement des impacts forts du projet, notamment par l'étude d'une autre localisation, doit être recherchée ».

Autrement dit : ***H2air ferait mieux de chercher à construire ses éoliennes ailleurs*** ! Cette recommandation figure à plusieurs reprises dans l'avis de la MRAe.

L'autorité environnementale rappelle par ailleurs (p 7) que le projet voisin à Nampcel a été abandonné compte tenu des enjeux écologiques.

Elle relève (p 9) qu'il ne peut avoir de dédommagements **réels** pour compenser l'impact visuel des éoliennes pour les habitants. La principale compensation proposée par H2air serait de peindre un château d'eau ….

--- En ce qui concerne, les enjeux ornithologiques, la MRAe les qualifient de forts pour l'AER.

En outre, elle note une « fréquentation très forte de l'avifaune aux abords de la zone d'implantation des éoliennes » (p 12) tandis que « les flux migratoires sont à fort enjeu comme le démontre l'étude d'impact et **qu'implanter des éoliennes sur un axe autant fréquenté semble peu judicieux** ». (p 14)

--- En ce qui concerne les chiroptères, (p 8), la MRAe s'étonne à juste titre que les mesures au loin soient faites au détriment des mesures proches (p 14) et note que bien que les distances minimales soient respectées (de très peu**), il est de fait** que **l'activité des chiroptères est significative** (p 15**)**

Pour l'autorité environnementale, **« les enjeux sont manifestement sous évalués ».** Elle note que **bien que les impacts soient forts sur les chauves-souris, H2air n'a même pas cherché à les éviter.**

L'autorité note encore que concernant la mesure de réduction des impacts, **proposer un bridage selon** l'activité inventoriée aux différentes périodes de l'année n'est pas pertinent.

Au total, compte tenu de l'importance des chiroptères dans la zone d'implantation, **l'autorité environnementale recommande d'implanter les éoliennes ailleurs** ou à défaut de brider davantage les éoliennes et ce, 9 mois sur 12 !!!

Tout ce qui précède est factuel et émane d'une **autorité publique**, donc parfaitement **indépendante** de H2air et de ses sous-traitants. En outre, l'autorité environnementale ne se contente pas donner son avis sur le contenu des documents examinés **mais fait aussi des observations** importantes **d'ordre méthodologique**.

C'est ainsi qu'est relevé systématiquement et quel que soit le thème traité**, l'utilisation par H2air des mêmes biais** : bien que volumineux, ses rapports sont incomplets et minimisent les impacts . On se doute des raisons des impasses faites et des sous-estimations constatées …. L'autorité environnementale est donc contrainte constamment de demander des compléments et des réévaluations.

Outre cette volonté d'occulter les réalités quand elles nuisent à son projet, H2air va jusqu'à employer des procédés spécieux. Ainsi, l'installation de postes d'écoute très éloignés tant pour l'avifaune que pour les chiroptères lui permet de déporter l'attention à l'écart (ainsi p 12 et 14 : H2air installe un point de mesure à 5 km mais pas dans une haie cynégétique à 300 m…).

Encore bien plus grave : les subterfuges employés pour l'évaluation environnementale et la prise en compte du paysage (p 8) :

Il s'agit pour H2air bien évidemment de produire des montages réduisant l'impact visuel **réel.** « Les photos montages fournis sont associés à des ouvertures angulaires très larges qui **« écrasent »** le projet, et **ne permettent aucune comparaison réelle** » (p.8). La volonté de tromper est patente ! Toujours p.8, l'autorité donne un exemple de l'ampleur de la

supercherie. Malgré tous ces expédients, le gigantisme des éoliennes ne peut être complètement occulté et H2air ne peut que reconnaitre l'évidence (p.342) en précisant qu'il n'est pas possible de réduire les impacts visuels des éoliennes et **qu'il n'est pas possible de proposer de réelles mesures de compensation** (citation p 8 de l'avis de la MRAe).

Que penser de tels errements ? Leur fréquence et leur niveau montre bien qu'il ne s'agit pas seulement d'astuces ou d'habilités mais bien de falsifications !

Pour leur part, les membres du Collectif ont pu eux-mêmes relever nombre de sous-évaluations, lacunes et « omissions » concernant l'avifaune et les chiroptères :

- Que penser du fait que les carrières souterraines de Vassens situées à 2,6 km ne soient même pas citées une seule fois alors qu'il s'agit **du plus important site** d'hibernation du **département** de l'Aisne et l'un des tout premier de Picardie ? En 2022 un comptage (non exhaustif), réalisé par Picardie Nature y a dénombré 1270 chiroptères… Le grand murin en fait partie (il s'agit d'une espèce à fort enjeu et incompatible avec la proximité d'éoliennes).

- Que penser du fait que la vaste carrière St Victor à proximité immédiate (moins d'un km) des éoliennes ne soit pas non plus citée ? Et quid des très nombreuses autres carrières proches répertoriés sur notre plan de situation joint en annexe 2 ?

Quant aux réponses aux préconisations de l'autorité environnementale faites par H2air, force est de constater qu'il s'agit le plus souvent d'un exercice tautologique et bien entendu, la constatation faite selon laquelle il vaudrait mieux qu'H2air trouve un autre site n'est jamais prise en considération. D'évidence, H2air, ne veut pas lâcher sa proie… et comme dans les versions précédentes s'accorde des satisfécits tout en affichant les meilleures intentions.

Dans ses réponses, H2air préfère l'art de l'esquive et la plupart des modifications sont d'ordre cosmétiques. Que l'on en juge au travers de quelques éléments figurant dans ses réponses.

- Ainsi p.9 du résumé non technique par exemple, pour protéger les chiroptères, H2air annonce le bridage à plus de 90% mais ne modifie pas sa conclusion générale dans laquelle, il est reconnu que les éoliennes entraineraient des mutations importantes dans les paysages ouverts du Soissonnais. Quelle litote !

- Ainsi p.10 les impacts visuels **sont grossièrement sous-évalués** et p.11 les conséquences sur l'effet de surplomb nous semblent bien oiseuses et destinées à rendre obscure une notion pourtant claire pour tout un chacun.

Les réponses concernant les milieux naturels et la biodiversité sont tout aussi décevantes :

P 7, on note que l'AEI serait moins fréquentée que l'AER… Par ailleurs, H2air juge suffisant son plan d'échantillonnage. Le contraire eut été étonnant !

P 8, on lit que « les critères de sensibilité ont été redéfinis **par** le sous-traitant d'H2air » ..

P 10, H2air ne peut répondre qu'en renvoyant à sa 1ère version….

Concernant les chiroptères, H2air justifie l'éloignement des capteurs par des raisons « antérieures »

P 12, là aussi, H2air s'affranchit de la réévaluation demandée par l'autorité environnementale du niveau d'impact sur les chiroptères. Par ailleurs, également p 12, H2air ne tient aucun compte de la constatation de la MRAe estimant que « malgré des impacts forts sur les chauves-souris, l'évitement n'a pas été recherché »

L'autorité rappelle les conditions impératives du bridage « compte tenu de l'activité chiroptérologique **importante au niveau de la zone**

d'implantation des éoliennes » et au cas où H2air persisterait dans son projet à Autrêches, de rendre le bridage plus restrictif

H2air par ailleurs doit reconnaitre que « l'éloignement de 200 m aux structures attractives pour les chiroptères **n'est pas une mesure suffisante** ».

Au final, H2air est contraint de proposer un nouveau plan de bridage plus restrictif et de porter à plus de 90% le seuil de protection minimal.

Sur le fond, on ne peut que regretter que les réponses de H2air ne soient pas soumises au jugement d'une autorité incontestable disposant d'une grande expertise scientifique telle la MRAe .

Cette autorité publique avait été à même en 2020 de décrypter les habilités les biais et les impasses d'H2air et d'établir d'une manière réitérée **qu'un tel projet n'avait pas sa place à Autrêches** si **l'on veut** **tant soit peu préserver l'environnement**, **l'avifaune et les chiroptères**.

Quel dommage de se priver d'une expertise concernant les réponses faites par H2air et ses habiles sous-traitants !

VOLET 3 – Richesses patrimoniales et Cadre de Vie

Paysages et Patrimoine

Il n'est pas besoin de s'étendre sur la qualité et la diversité des paysages tant dans les aires d'étude immédiate que rapprochée.

Nous avons aussi la grande chance de posséder une concentration de richesses culturelles et architecturales.

Le nombre et l'intérêt des monuments civils et religieux autour d'Autrêches sont si très grands qu'H2air doit admettre que son projet **« se situe dans une zone à fort enjeu architectural »**. La carte 27 (cf. annexe 3 jointe) de son étude d'impact Santé et Environnement est éloquente à cet égard.

C'est un fait, les communes de la zone impactée regorgent de monuments d'un grand intérêt architectural, culturel, historique. Construire des éoliennes dans un territoire riche d'une telle densité de monuments est insensé !

Rien que dans l'Oise et pour se limiter au patrimoine architectural religieux, on note que les églises d'Autrêches, Moulin/Touvent, St Pierre-les-Bitry, Bitry, St Crépin , Berneuil, Jaulzy, Courtieux sont classées. A proximité immédiate, celles de Croutoy, Hautefontaine, Chelles, St Etienne-Roilaye, Cuise-la-Motte, Pierrefonds, Rethondes le sont aussi.

De presque tous ces monuments admirables, les éoliennes seraient visibles et souvent très visibles !

Il en serait de même pour les **hauts lieux de mémoire** des sites funéraires et mémoriels de la Grande Guerre.

Pour minimiser les impacts visuels réels, H2air utilise les mêmes stratagèmes dans ses photomontages que pour la biodiversité. La MRAe les a découvert : les photomontages sont associés à des ouvertures angulaires très larges qui « écrasent » la hauteur des éoliennes **et sont donc trompeurs** ne permettant aucune comparaison réelle.

Compte tenu de tout ce qui précède, Il est parfaitement logique que l'architecte de l'UDAP de l'Oise ait émis un **avis défavorable** et que l'architecte-urbaniste de l'Etat en chef, chef de l'UDAP de l'Aisne ait lui aussi, émis un **avis très défavorable*.** Là aussi, les compléments apportés par H2air ne peuvent être que cosmétique de sorte que l'architecte de l'UDAP de l'Oise a maintenu et renouvelé son avis **DEFAVORABLE (en lettres majuscules)** en date du 15 juin 2021.

Ces avis sont motivés de manière irréfutable et très étayés.

Il est en outre rappelé que **« le projet se situe en zone blanche défavorable à l'éolien dans lequel aucun projet ne peut être accepté compte tenu de l'ensemble des enjeux patrimoniaux et paysagers. »**

Aussi, permettre d'inscrire dans l'environnement de nos richesses architecturales et paysagères, les éoliennes projetées, serait faire fi du patrimoine que les siècles nous ont légués et serait aussi une grave et coupable erreur. Erreur que les générations prochaines notamment ne pardonneraient certainement pas à ceux qui l'aurait autorisé …

***Il conclut qu' « il apparait que ce projet éolien, tant par ses dimensions(…)le rendant visible à près de 25 km(…), que par son implantation en un point élevé du paysage, dominant la vallée de l'Aisne » de près de 280 m de haut par rapport aux berges, viendra très fortement impacter l'intérêt paysager et patrimonial de ce lieu, tant vis-à-vis des paysages que des Monuments Historiques, et de l'intérêt culturel et touristique, plus de 20 km à la ronde ».**

Conclusion

Autre domaine dans lequel, H2air occulte les réalités : celui des retombées économiques.

Loin d'être positives comme H2air le prétend, celles-ci seraient en fait négatives. Sans aborder la question de la perspective du classement UNESCO au Patrimoine de l'Humanité des nécropoles nationales (Cuts,….) qui s'éloignerait inéluctablement, l'attractivité touristique pâtirait de paysages et de villages défigurés. Les efforts faits depuis des lustres en faveur du développement touristique seraient annihilés. On imagine aussi le sombre avenir attendant les activités de loisirs (comme le centre équestre de St Victor situé à moins d'un km d'éoliennes) ou le sort des nombreux gites ruraux.

En conclusion de ce mémorandum, nous ne reviendrons pas sur les faits précédemment établis :

- le projet trouve son origine dans un délit pénalement et moralement répréhensible
- le dossier est entaché de graves lacunes et use de stratagèmes faussant la réalité
- le projet aurait des conséquences nombreuses et dévastatrices sur la faune et en particulier sur les oiseaux et les chiroptères dont le massacre est annoncé d'une manière plus que probable
- le projet bouleverserait un paysage d'une grande qualité et d'une grande diversité que les générations précédentes nous ont légué
- la qualité de vie et l'environnement des habitants seraient fortement dégradés et la valeur de leurs biens amoindris
- en ce qui concerne les monuments historiques, les avis des architectes en chef sont catégoriques et sans appel pour quiconque attache le moindre prix aux richesses culturelles de notre secteur

- le projet ferait fi de la mémoire de la Grande Guerre et des corps des soldats ensevelis là précisément où est prévue la construction d'éoliennes de 180 m qui par ailleurs surplomberaient de 250m les maisons de tout le périmètre.

- Il est rappelé par ailleurs, que dès que le projet a été connu, les citoyens se sont inquiétés quant à son contenu et à ses conséquences. Le mouvement s'est ensuite amplifié au fur et à mesure que chacun s'informait au-delà de la communication d'H2air. Chacun a ainsi pu avoir accès à des sources fiables et objectives et émettre démocratiquement un avis fondé lors de la Consultation Citoyenne.

Mais, nous établirons un rapport de cause à effet : c'est bien pour les raisons qui précèdent qu'une quasi-unanimité s'est dégagée contre le projet. Quasi-unanimité chez les citoyens, unanimité de leurs élus de tous niveaux de représentation (National, Régional, Départemental, Communautaire, Municipal) ainsi que du monde associatif.

Une telle conjonction, une telle unité sont exceptionnels ! Ne faudrait-il pas être sourd et aveugle pour ne pas voir à Autrêches et aux environs une mobilisation civique lourde de sens ?

Ne pas tenir compte des oppositions affirmées de la population et de celles de tous ses représentants et passer outre, ne serait-ce pas bafouer la démocratie ? ne serait-ce pas aussi mépriser la ruralité ? ne serait-ce pas également ne pas comprendre qu'Il ne s'agit que de manifestations d'auto-défense de citoyens qui tiennent par-dessus tout à l'environnement qu'ils ont choisi et auquel ils tiennent ?

Que se passerait-il si, malgré tout, un déni de démocratie se produisait ? Nul ne le sait bien entendu. Personne ne peut imaginer le niveau de colère des citoyens et quelles seraient les réactions potentielles de ceux qui constateraient que toutes les voies légales utilisées pour éviter une perte de leur qualité de vie, se sont avérées vaines.

Nul ne peut le prévoir encore une fois mais il conviendrait de **ne pas sous-estimer** ceux qui auraient cru en vain à la démocratie et qui se pourraient se sentir pousser vers d'autres voies.

Mais heureusement, nous n'en sommes pas là et gardons un plein espoir dans le bon sens, le respect des Morts pour la France, de la Mémoire, de l'environnement, de la qualité de vie des habitants, de l'avifaune, des chiroptères, ….

Le Collectif « NON aux EOLIENNES »

nonauxeoliennesautreches@gmail.com

mairie, 60350 Autrêches

Enfin, remarque finale concernant l'enquête publique : le Collectif ne peut que s'étonner de la présentation fallacieuse faite du projet sur le site de l'enquête dématérialisée et accessoirement d'observer que le questionnement de M. Bagarda, maire de ST Crépin-aux-bois est resté sans effet ….

Etonnement encore, lorsque l'on constate que l'avis d'enquête de la Préfecture oriente les questions prioritairement (caractères gras) vers H2air ……

Où est la neutralité ? Où est la recherche de l'objectivité ?

Volet 4 –HISTOIRE

Autrêches et ses environs constituent une terre d'Histoire.

Comme les communes voisines, Autrêches a été profondément marquée par la Grande Guerre.

La mémoire en est restée vive. Stèles, vestiges, carrières, cimetières militaires, chemins de randonnée mémoriels, tout témoigne encore des drames passés qui ont façonné le paysage et invitent chacun au recueillement.

A Autrêches, les lignes françaises et allemandes sont restées face à face sans interruption pendant plus de 3 années divisant ainsi le terroir de la commune …

Le village a été détruit en quasi-totalité.

Des combats sanglants s'y sont livrés en 1914 et à l'été 1918 faisant des milliers de morts et de disparus. Ces disparus ont été ensevelis à jamais dans la terre d'Autrêches notamment là (cf annexe 4) où se situe le projet d'H2air !

C'est donc à juste titre que, les associations d'Anciens Combattants de l'Aisne et de l'Oise, le Souvenir Français, les Présidents les sociétés historiques de Compiègne et de Soissons, les associations mémorielles,… aient jugé de leur devoir de faire part de leur indignation face à un tel projet.

PS / il est rappelé par ailleurs, H2air est une émanation d'un groupe allemand.

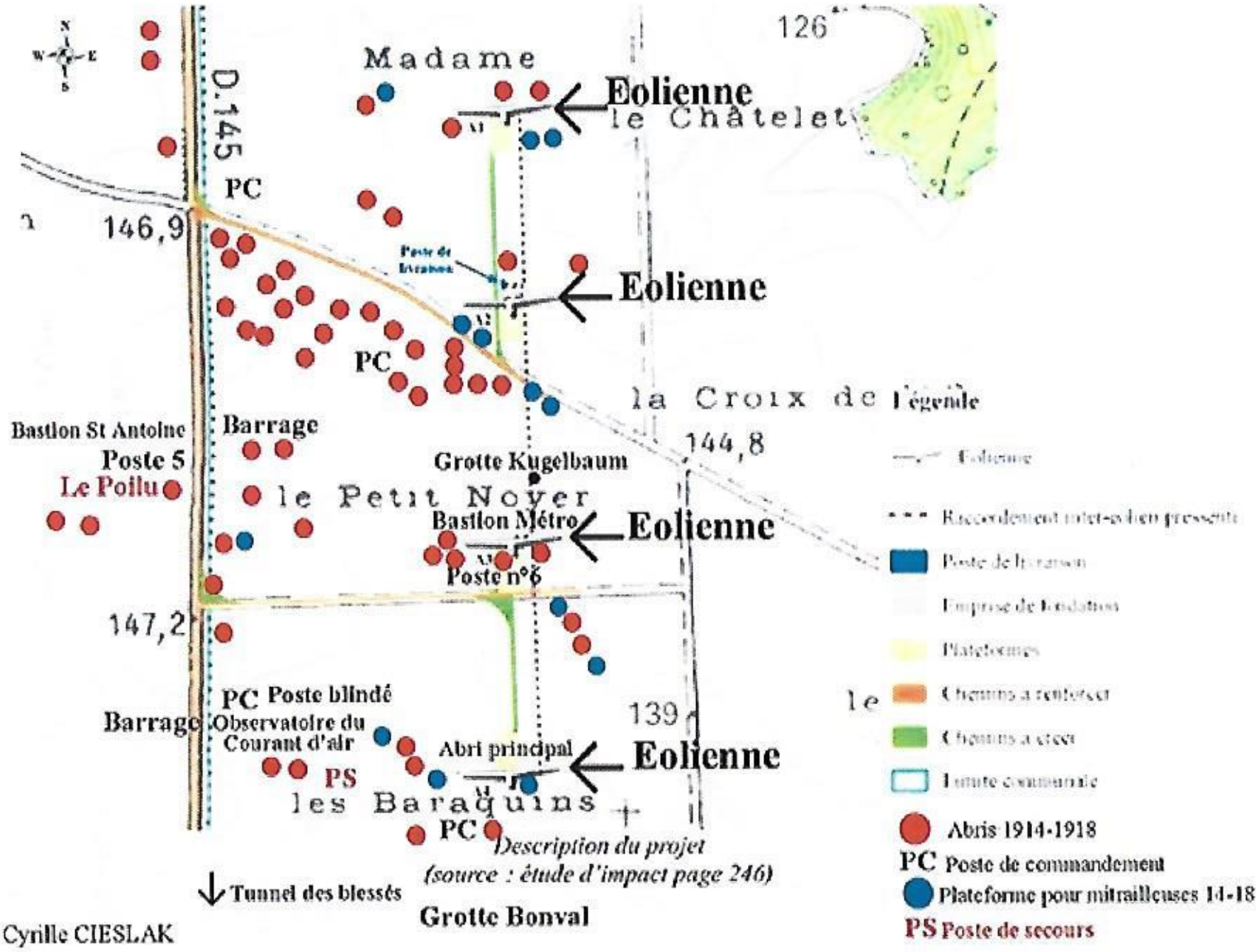

Cyrille CIESLAK

Observation N° 91 (RegistreDemat) 24/04/2023 18:59:34

Anonyme

Nous regrettons que le projet ignore ou feint d'ignorer que le lieu retenu est un secteur où se sont battus et où ont été éprouvés, surtout en 1914 et 1915, de très nombreux régiments français, en particulier ceux de la 61e Division de réserve (de Bretagne et de Vendée). Certains soldats reposent encore dans cette terre.

Observation N° 90 (RegistreDemat) 24/04/2023 14:52:45

Par Jules Poyart

Bonjour,

Ces éoliennes sont et seront toujours une mauvaise idée dans une optique environnementale car cela inclut d'enfoncer des tonnes de béton (pour faire tenir l'éolienne) dans des champs c'est a dire dans des terres fertiles pouvant être encore utilisé pour accueillir des fruits et légumes ou encore des féculents. D'autre part, ces champs sont des lieux d'histoires puisqu'il s'agit tout de même d'une zone de guerre pendant la Première Guerre Mondiale.

De plus, l'installation d'éolienne entraine de surcroit la disparition des animaux volants vivant pendant la nuit comme les chauves-souris, qui sont de moins en moins nombreuses, en se prenant les pales d'éoliennes. Cela arrive aussi pour les animaux volant de jour quand les pales tournent mais dans une plus petite proportion. Cela reste un désastre animal.

Pour finir, ces éoliennes sont aussi de très mauvaises énergies renouvelables puisque dès qu'elle sont arrêtés, il est pratiquement impossibles de les refaire tourner du fait du poids importants des pales. Cela veut dire qu'à part une tempête cette énergies dites renouvelables perds sa principales et uniques utilités qui est initialement de convertir l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique.

Observation N° 89 (RegistreDemat) 23/04/2023 22:30:48

Anonyme

Veuillez trouver en pièce-jointe ma contribution à l'enquête publique.

PJ : Contribution à l'enquête publique.pdf

Lettre adressées à M. Yves MOREL

Commissaire-enquêteur dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande par la société « Eoliennes des Potentilles » d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien situé sur le territoire commune d'Autrêches dans le département de l'Oise (60)

Monsieur le commissaire enquêteur,

Dans sa présentation du projet éolien des potentilles, le promoteur explique s'inscrire dans une démarche de développement durable en respectant la logique « éviter, réduire, compenser ».

Il fait allusion à la séquence ERC, car il convient de rappeler que les éoliennes sont soumises depuis 2011 au régime des installations classées pour l'environnement (ICPE), au vu des impacts négatifs potentiellement provoqués par ces installations industrielles si le site de leur implantation est mal choisi. Les impacts négatifs concernent en particulier les pollutions ou nuisances, notamment pour la santé et la sécurité des riverains, des troupeaux, ou les atteintes à l'environnement (espèces animales, habitats).

Si le promoteur souhaite s'inscrire dans une démarche de développement durable, conformément à l'esprit de la loi n°2009-967 du 3 août 2009, il convient d'accepter de dépasser les contradictions inhérentes à l'aménagement et au développement, à commencer par la compétition sur les sols. Les acteurs du terrain que sont la Région (à travers le SRADDET et le schéma climat air-énergie 2020-2050) et la communauté de communes (à travers le schéma de cohérence territoriale) veillent à une contribution à des externalités positives pour l'action publique territoriale, construisent des dispositifs de convergence stratégique, assurent une cohérence territoriale.

La délibération de la communauté de communes des lisières de l'Oise en séances du 9 mars 2023 (DEL-2023-54) est claire et ferme sur cet aspect : les membres du conseil communautaire ont formulé un avis hautement défavorable à ce projet à l'unanimité. Cet avis est très argumenté, s'inscrit dans la volonté de trouver un nouveau modèle d'action publique territoriale dit durable qui prend en compte une question plus ample qui est celle des ressources d'une façon plus générale, dans le respect des patrimoines (historique, bâtit, naturel), au profit des habitants, de leurs descendants, et de la société toute entière.

L'implantation des infrastructures d'énergies renouvelable doit être réfléchie et intégrée dans les projets des territoires pour assurer la cohérence des politiques publiques : la région a d'ores et déjà exprimé son opposition au projet sur le registre dématérialisé de l'enquête publique, un avis défavorable a été émis par les élus de la commune d'Autrêches, et par les unités départementales de l'architecture de l'Aisne (avis très défavorable) et de l'Oise (avis défavorable).

Monsieur le commissaire enquêteur, je ne comprends pas pourquoi le promoteur écrit en page d'accueil que le projet émane d'une volonté locale.

La lecture approfondie des documents du dossier d'enquête publique m'a fortement alarmée, en particulier la PIÈCE 22 : AVIS N° 2020-4627 rendu le 14 août 2020 par délégation de la mission régionale d'autorité environnementale des Hauts-de-France, la pièce 25 : Réponses concernant la thématique milieux naturels, biodiversité et Natura 2000.

Je suis très préoccupée du peu de cas que le promoteur fait des avertissements de la MRAe, en particulier au sujet des enjeux chiroptérologiques, des enjeux avifaunistiques, et concernant les couloirs de migration, que face aux interrogations légitimes de la MARe, le porteur de projet se justifie par le respect des procédures ; c'est oublier l'esprit de la loi relative au Code de l'environnement dans son article L110-1, qui n'est pas le respect de tel ou tel protocole, mais bien un objectif de « Zéro perte de biodiversité ».

Depuis plusieurs années, la région des Hauts-de-France est le terrain de multiples projets éoliens. A ce jour, plus de 2500 éoliennes sont en place et représentent plus d'un tiers du parc éolien français. Les sites NATURA 2000 dans l'Aisne ne couvrent que 4,8 % du département, contre 13 % pour le territoire terrestre métropolitain et 18 % pour le territoire européen.

L'Article L110-1 du Code de l'environnement nous rappelle que les espaces, ressources et milieux naturels, les sites et paysages, la qualité de l'air, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres biologiques auxquels ils participent font partie du patrimoine commun de la nation.

Un projet de parc éolien dangereux pour l'environnement : dans l'esprit de la charte pour l'environnement de 2004 et de la Loi Grenelle de 2009, l'avis de la MRAE AVIS N° 2020-4627 et sa conclusion amènent à remettre en cause :

1. Le choix du site retenu par le porteur de projet la société « Eoliennes des Potentilles » pour la ZIP des aérogénérateurs (choix en amont avant le lancement des études), et questionnent le choix d'opportunité du projet : il vaudrait mieux « faire ailleurs », ou « ne pas faire ».
   Tout particulièrement à cause :
   - De l'activité chiroptérologique importante au niveau de la ZIP ;
   - De la situation des éoliennes dans un axe de migration à enjeu fort ;
   - De la présence d'espèces d'oiseaux très sensibles à l'éolien (du fait de leur hauteur de vol) et vulnérables en Picardie, comme par exemple le Busard des roseaux, ou le Faucon Pèlerin et le Milan royal, qui présentent des enjeux forts à très forts en région.
2. L'application de la séquence ERC par le bureau retenu pour l'étude d'impact « CERA Environnement », séquence ERC qui s'applique dans le cadre de l'autorisation environnementale (L.181-1 et L.181-2 du code de l'environnement), au titre des « ICPE » (L.512-1, L.512-7 ou L.512-8), de l'évaluation des incidences « Natura 2000 » (L.414-4, R.414-19 et R.414-20), des dérogations « espèces protégées » (L.411-2 4°) : **on déplore l'absence de véritables mesures d'évitement, cad garantissant une annulation de l'impact concerné.**
   16 espèces de chauve-souris et deux complexes d'espèces (Murins indéterminés et Sérotule) ont été recensées dans l'aire d'étude immédiate.
   Parmi ces 16 espèces, on trouve **3 des 6 espèces menacées de la liste rouge des chiroptères de Picardie** (le Grand Murin, le Grand Rhinolophe, la noctule commune), **et toutes les espèces quasi menacées de la liste rouge** (la Noctule de Leisler, l'Oreillard Roux, le Petit Rhinolophe, la Pipistrelle de Nathusius, la Sérotine Commune).
   Toutes les espèces de chauves-souris sont protégées en Picardie.
   La MRAe souligne à plusieurs reprises que l'évitement principal aurait été d'épargner ce site à haute fréquentation des chiroptères.
   L'ensemble des mesures d'évitement proposées ne garantissent pas une absence d'impact, et doivent être requalifiées en mesure de réduction :
   - **Mesure d'évitement de la commune de Nampcel et de la zone nord de la zone d'implantation potentielle du projet :** elle ne permet pas de supprimer tout risque d'atteinte à une espèce protégée, **elle se résume donc à une mesure de réduction géographique en phase d'exploitation.**

- **La mesure d'évitement de 200 mètres des structures ligneuses :** elle ne permet pas de supprimer tout risque d'atteinte à une espèce protégée, **elle se résume donc à une mesure de réduction géographique en phase d'exploitation.**
  De plus, quelques études ont récemment mis en évidence un autre type d'impact des éoliennes : la répulsion sur la faune. L'étude la plus conséquente est celle menée par Barré et al. 2018 démontrant un effet significativement négatif de la proximité d'éoliennes sur l'activité de 3 espèces (Barbastelle d'Europe, Noctule de Leisler et Pipistrelle commune), 2 groupes d'espèces (murins et oreillards) et 2 guildes (espèces à vol rapide et espèces glaneuses) **sur au moins 1000 m.**

3. La décision du bureau d'étude «ECOSPHERE» et du porteur de projet la société « Eoliennes des Potentilles » de ne pas demander de dérogation « espèces protégées », en dépit de la présence de nombreuses espèces protégées particulièrement sensibles à l'éolien comme par exemple le Busard des roseaux (sensibilité moyenne), ou le Faucon Pèlerin (sensibilité élevée) et le Milan royal (sensibilité très élevée), et de 16 espèces de chiroptères toutes protégées en Picardie, certaines faisant l'objet d'une plan national d'action, dont l'objectif est de rétablir puis de maintenir les populations les plus menacées de chauve-souris

Rappelons que l'objectif de la séquence ERC est de conserver globalement la qualité environnementale des milieux, et qu'il revient au maître d'ouvrage de s'inscrire éventuellement dans la logique de gain net de qualité environnementale.
Cet objectif est caractérisé par l'expression « Zéro perte de biodiversité »
Cet objectif ne peut pas être atteint en l'état du projet.

L'extension de l'industrie éolienne pose actuellement un problème majeur à la biodiversité et particulièrement à la faune volante. Les mâts qui avoisinent 200 mètres de haut, et des pales de plus en plus longues avec des vitesses de rotation qui atteignent les 280 km/h en bout de pales alarment les associations de protection des animaux, avec actuellement des chiffres de mortalité évalués à 200 000 morts pour les chiroptères par an en Allemagne (la France se rapprocherait de ces projections selon les spécialistes). Pour les chauves-souris qui se reproduisent lentement, avec un seul petit par an, ce taux de mortalité (par collision ou par barotraumatisme) est dramatique. Le ciel se vide dans un silence impressionnant et cette menace contre des espèces pourtant protégées par la loi reste méconnue du grand public.

Tout cela a été possible en dépit du régime des ICPE, de la procédure d'autorisation environnementale, et des études d'impact.

C'est pourquoi dans l'état actuel des choses, l'industrie éolienne, qui est certes une énergie renouvelable, ne peut plus être qualifiée d'énergie verte, ni vertueuse.

(Communiqué de presse – SFEPM- 25 mai 2021)

C'est pourquoi j'espère de tout cœur, Monsieur le Commissaire Enquêteur, que vous saurez être attentif et sensible à la protection de cette zone qui a un rôle essentiel dans l'écosystème local, en émettant un avis défavorable à ce projet de parc éolien des Potentilles.

Natacha PFLÜGER

Les espèces menacées en Picardie présentes sur le site

Deux font l'objet du PNA

Grand Murin (Français)
Myotis myotis (Borkhausen, 1797)

Statut de menace : en danger
Indice de vulnérabilité : 3
Risque collision : moyen
Prioritaire PNA 2016 – 2025 : NON

Noctule commune (Français)
Nyctalus noctula (Schreber, 1774)

Statut de menace : vulnérable
Indice de vulnérabilité : 4
Collision élevée
Prioritaire PNA 2016-2025 : oui

Grand rhinolophe (Français)
Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)

Statut de menace : vulnérable
Indice de vulnérabilité : 2.5
Collision faible
Prioritaire PNA 2016-2025 : oui

Les espèces quasi menacées en Picardie présentes sur le site

Trois font l'objet du PNA

Noctule de Leisler (Français)
Nyctalus leisleri (Kuhl, 1817)

Statut de menace : quasi menacé
Indice de vulnérabilité : 3.5
Risque collision : élevé
Prioritaire PNA 2016 – 2025 : OUI

Oreillard roux, Oreillard septentrional (Français)
Plecotus auritus (Linnaeus, 1758)

Statut de menace : quasi menacé
Indice de vulnérabilité : 2
Collision faible
Prioritaire PNA 2016-2025 : non

Petit rhinolophe (Français)
Rhinolophus hipposideros (Borkhausen, 1797)

Statut de menace : quasi menacé
Indice de vulnérabilité : 1.5 (voir localement)
collision faible
Prioritaire PNA 2016-2025 : oui

Pipistrelle de Nathusius (Français)
Pipistrellus nathusii (Keyserling & Blasius, 1839)

Statut de menace : quasi menacé
Indice de vulnérabilité : 3.5
Collision élevée
Prioritaire PNA 2016-2025 : oui

Les autres espèces protégées en Picardie présentes sur le site

Une fait l'objet du PNA

Murin à oreilles échancrées, Vespertilion

Myotis emarginatus (É. Geoffroy Saint-Hilaire, 1806)

Statut de menace : préoccupation mineure
Indice de vulnérabilité : 1.5
Risque collision : faible
Prioritaire PNA 2016 – 2025 : NON

Murin de Natterer, Vespertilion de Natterer

Myotis nattereri (Kuhl, 1817)

Statut de menace : préoccupation mineure
Indice de vulnérabilité : 1
Risque collision : faible
Prioritaire PNA 2016 – 2025 : NON

Murin à moustaches, Vespertilion à moustaches (Français)

Myotis mystacinus (Kuhl, 1817)

Statut de menace : préoccupation mineure
Indice de vulnérabilité : 1.5
Risque collision : faible
Prioritaire PNA 2016 – 2025 : NON

Pipistrelle commune (Français)

Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)

Statut de menace : préoccupation mineure
Indice de vulnérabilité : 3
Collision élevée
Prioritaire PNA 2016-2025 : oui

Pipistrelle pygmée (Français)

Pipistrellus pygmaeus (Leach, 1825)

Statut de menace : préoccupation mineure
Indice de vulnérabilité : 3
Risque collision : élevé
Prioritaire PNA 2016 – 2025 : NON

Pipistrelle de Kuhl (Français)

Pipistrellus kuhlii (Natterer *in* Kuhl, 1817)

Statut de menace : préoccupation mineure
Indice de vulnérabilité : 2
Collision élevée
Prioritaire PNA 2016-2025 : non

Oreillard gris, Oreillard méridional (Français)

Plecotus austriacus (J. B. Fischer, 1829)

Statut de menace : données insuffisantes en Picardie
Indice de vulnérabilité : 1
Collision faible
Prioritaire PNA 2016-2025 : non

Observation N° 88 (RegistreDemat) 23/04/2023 18:05:53

Par Damien COPPEE

Je suis CONTRE le projet éolien des Potentilles.
St Pierre le Bitry, village classé, commune voisine d'Autrèche, où il nous est imposé peinture blanche numérotée, pas de panneau solaire, pas d'huisserie en PVC et il serait installé des éoliennes de 180 mètres au plus prêt des limites de la commune !
- NON aux éoliennes sur le plateau des Potentilles.
- NON à la défiguration du paysage, et conservation du patrimoine historique (sites de la 1ère Guerre mondiale)
- NON à la pollution visuelle & sonore.
- NON aux impacts négatifs sur la faunes. Présence de chauves-souris, faisans, perdrix, cervidés et autres gibiers.
- NON à la dévaluations des biens immobiliers.
La transition énergétique doit se faire par d'autres moyen de production, plus efficaces que celles proposées actuellement. La chasse est faite aux centrales nucléaires, mais force est de constater que pas de traitement pour les pales des hélices des éoliennes et grosse quantité de béton pour leur scellement... Alors éoliennes = pollution !
NON aux projet éolien des Potentilles.

Observation N° 87 (RegistreDemat) 23/04/2023 15:19:42

Par Laurent LENFANT

Bonjour

J'ai fait 2 observations volontairement La 1ere comme observateur de la non volontée de communication , la 2eme comme habitant impacté

La position de mon domicile près de l'église est donc soumise au batiments de france et ne permet pas la mise ne place de panneaux photovoltaïque. La position des éoliennes se trouve aussi dans la même configuration mais sous prétexte de l'intêret collectif, tout le monde connait déjà le résultat ....

Le positionnement d'un parc éolien ne devrait pas être visible de chez moi, grâce à la simultaion faite par H2R. Cette remarque est bien évidement égoïste mais comme la plupart des gens chacun traite sont propre cas....

Dans un cadre un peu plus collectif, ce qui me fait peur est pricipalement liè à la brèche que cela va induire dans la fabrication d'éolienne. De part mon métier, je me déplace dans la france entière, j'ai pu constaté qu'une fois que les éoliennes arrivent, il n'y a plus de limite et les parcs éoliens sont en fabrication exponentielle , je n'y tiens pas spéciallement...
Certaine questions telle que l'impact sur la faune locale a été bien évidament abordé lors de ma visite le jour de l'information public. La réponse que j'ai eue à cette question a été limpide de clareté et d'honnêteté. Les questions lièes à la durée de vie du parc éolien a eu une réponse tout aussi limpide par contre je pense que l'estimation des couts de démentellement est sous-estimée et je crain que les bolcs de béton qui vont assurer la stabilité de l'ouvrage ne soient que pertiellement détruit.
Bien que j'ai conscience de l'impact économique pour la commune et de l'impact lié à la non-consommation des énergie fossile. Je ne suis pas complétement convaincue de la réelle utilité de parc éolien pour la fabrication d'éléctricité verte.
La création de partc éolien impute la surface cultivable alors qu'il existe des surfaces de toiture non utilisée qui sont déjà exclues des surface cultivable. A l'heure ou les enjeux se tournent sur les pénuries alimentaire je m'interroge fortement sur la réduction des surfaces , tant par les zones de stockage de frêt que par les parc éoliens.

Je trouve dommage que toute l'infrasture de mini centrale hydrau-éléctrique de notre pays soit tombée à l'abandon suite à la PRIVATISATION d'EDF il y a maintant plusieurs décennie et on en paye le prix maintenant. Toutes ces infrastructures peu rentable avait toutefois leur utilité .....

Nous sommes arrivé dans une position énergétique critique et je ressent la mise en place de parc éolien plus comme un pensement d'urgence pluôt que comme une situation efficace pérenne.

Je sais bien que mon avis est inutile puisque Madame la préfète signera de toute façon le permis de construire.

Cordialement
Laurent LENFANT

Observation N° 86 (RegistreDemat) 23/04/2023 14:35:19

Par Laurent LENFANT

Bonjour,
J'ai été frappé lors de ma visite auprès de H2R lors de l'information public du manque de présence des habitants de la commune. L'équipe a été ouverte et a répondue à mes questions.
J'ai eu l'occasion de pouvoir discuter avec les promoteurs et aussi les opposant au projet éolien des potentilles.
Il est certain que chaque partie a des arguments, à chacun de faire la part des chose et de se faire son propre avis. Il me semble que le débat n'a pas eu lieu et que chacun est resté sur sa position de départ, je trouve cela dommage.
Laurent LENFANT

Observation N° 85 (RegistreDemat) 22/04/2023 15:17:16

Par STEPHANIE LEBLOND

Je suis contre le projet éolien d'Autrêches qui va annihiler tout un secteur historique et abîmer la biodiversité. "L'EOLIEN C'EST DU VENT".

Observation N° 84 (RegistreDemat) 22/04/2023 11:11:07

Anonyme

Habitant d'Attichy, je tiens à garder ma qualité de vie, ma santé et mon environnement, ainsi que la valeur de mon patrimoine.
Je m'oppose donc à ce projet, non-sens écologique.

Observation N° 83 (RegistreDemat) 22/04/2023 10:28:06

Anonyme

Habitante d' Attichy, je tiens à conserver notre qualité de vie et à sauvegarder notre environnement. En conséquence , je refuse énergiquement la construction d'éoliennes et m'opposerai avec détermination à ce non-sens écologique.

Observation N° 82 (RegistreDemat) 22/04/2023 09:49:15

Par Franck Curtet

Présence dans la carrière Libertrude de chauve-souris très rares à l'échelon régional qui ne manqueront pas d'être décimées comme c'est le cas dans d'autres fermes éoliennes.

Observation N° 81 (RegistreDemat) 22/04/2023 09:02:59

Par CYRILLE CIESLAK

Le collectif Tracy L.95-101, unanime, est contre le projet d' implantation de 4 aérogénérateurs sur la commune d' AUTRECHES et déposera dans ce sens un dossier au cours de la dernière permanence de l' enquête publique le mercredi 26 avril 2023,Cyrille Cieslak.

Observation N° 80 (RegistreDemat) 22/04/2023 08:53:13

Anonyme

Je suis contre le projet d'éoliennes à Autrêches.
Celles-ci n'auraient que des impacts négatifs, elles dénaturent le paysage, perturbent la faune, dévalorisent nos maisons...
De plus nous risquons de nous retrouver entourés de champs d'éoliennes si nous laissons faire ce projet.

Observation N° 79 (RegistreDemat) 22/04/2023 08:48:53

Anonyme

Habitante d'Autrêches, je suis contre le projet qui dévalorise nos maisons et notre lieu de vie, en raison, notamment de l'impact visuel, du bruit et de l'impact sur la faune.
Les éoliennes dénaturent le paysage.
Si nous laissons faire, nous allons nous retrouver entourés d'éoliennes comme dans la somme par exemple.

Observation N° 78 (RegistreDemat) 21/04/2023 18:45:09

Par LAURENT et LAURENCE LEFEVRE

Bonjour Monsieur Morel, Bonjour Mme la Préfète,
Nous sommes CONTRE ce projet éolien et notre choix est irrévocable
Notre maison est située au 71 rue du Beaumontoir, très proche du parc éolien. Sachez que nous ne sommes pas très heureux de voir qu'un permis de construire ait été délivré sans aucune difficulté pour des constructions de 180 mètres de hauteur qui seront à moins d'un kilomètre de notre église classée. Par contre nous avons eu des difficultés pour obtenir le notre puisque notre permis de construire est passé par les architectes des bâtiments de France alors que notre maison ne possède pas de tour de 180 mètres de hauteur. Elle se trouve seulement à 1 kilomètre de cette même église.
NON à la dévalorisation de notre bien. Nous ne vous cachons pas que vendre une maison avec des éoliennes au dessus de notre toit ne trouvera guère preneur.
Nous avons choisi d'être tranquille ce n'est pas pour entendre les tournoiements des pâles car nous savons que le bruit provient de la pâle qui passe devant le mat. Nous préférons entendre nos couples de rapaces qui tournoient de temps à autre au dessus de notre maison. Nous payons suffisamment de taxes foncières pour cela. Nous payons notre tranquillité.
A l'heure ou notre département est en alerte sécheresse, allons-y bétonnons nos sous-sol ! Rien de très écologique là dedans connaissant les tonnes de béton et de ferrailles que cela comporte. Et l'ironie du sort c'est que les prochains mâts ne seront pas reconstruits sur les mêmes fondations.
Nous n'avons pas envie que notre village se retrouve entouré d'éoliennes, nous le savons bien, dire oui, à un tel projet, donne l'ouverture à d'autres.
La signature de faisabilité a été signée sans que le conseil municipal ne soit concerté. De plus la commission du journal dont j'étais la présidente, a fait paraître un article évoquant la faisabilité d'un tel projet sur notre commune, cela m'a valu, à cette époque, le mécontentement et les reproches de certains conseillers, à croire que ce sujet était tabou. Notre seul but, à l'époque, était d'alerter les habitants de ce qui arrive, malheureusement, aujourd'hui.
Et le pire dans tout cela, en consultant ce dossier, c'est de voir le nom de notre 1ère adjointe au Maire de cette époque se retrouver parmi les propriétaires fonciers.
Aberration total ! Conflit d'intérêts ou prise illégale d'intérêt ? A vous de juger. Sachant que cette élue faisait parti du comité de pilotage pour le suivi du développement éolien sur le territoire de la communauté de communes. Ci-joint la lettre de l'ancien président de la CCLO. Lorsque l'on est élu de sa commune ce n'est pas pour servir ses propres intérêts personnels, à notre sens.

Mr LEFEVRE Laurent et Mme LEFEVRE Laurence

PJ : courrier de Mr Alain Brailly LE COLLECTIF NON AUX EOLIENNES A AUTRECHES.DOCX

Communauté de Communes
des Lisières de l'Oise

Attichy, le 11 janvier 2019

LE COLLECTIF
NON aux éoliennes à Autrêches

autrechesvigilanceeolienne1@gmail.com

V/Ref : AB/EM/LB

Objet : Eolien à Autrêches

Mesdames, Messieurs,

J'ai accusé bonne réception de votre lettre recommandée du 20 décembre dernier par laquelle vous attirez mon attention sur une erreur rédactionnelle dans le dernier numéro du CCheLO (n° 8, d'octobre 2018) et j'en prends bonne note.

Bien que m'adressant à un collectif sans nom et sans visage alors même que je suis avant tout un homme de dialogue et d'échanges, je voudrais vous apporter les précisions suivantes :

- La compétence « Etude d'une zone de développement éolien » a été prise par délibération du 1er juillet 2008 à la majorité de ses membres ; voici donc plus de 10 ans, donnant ainsi la capacité à la Communauté de Communes de faire une étude.

- Pour des raisons techniques, le projet avait été laissé lettre morte et sans suite.

- J'ai été élu à la Présidence de la Communauté de Communes le 16 avril 2014 et je ne connaissais pas l'historique de ce projet.

- Au printemps 2017, j'ai été sollicité par 2 délégués communautaires, respectivement Mme DeFrance, Maire de Nampcel et Mme Crépin, représentant son maire à notre conseil communautaire pour Autrêches, pour relancer et retravailler le sujet.

- A l'automne, une société a commencé à travailler sur la faisabilité du projet,

www.ccloise.com
Communauté de Communes
des Lisières de l'Oise
ZI - 4, rue des Surcens - BP 05 - 60350 Attichy
Tél 03 44 42 72 25 Fax 03 44 42 72 26 contact@ccloise.com

- Le 5 décembre 2017, le conseil communautaire a créé un comité de pilotage pour le suivi du développement éolien sur le territoire de la communauté de communes, à l'unanimité de ses membres dont Mme Crépin présente, représentant la Municipalité d'Autrêches.

Il n'y a donc pas eu d'opposition à ce projet à ce stade de la faisabilité et des études.

Je tiens la délibération, qui est publique, à votre disposition le cas échéant ; cette décision a également fait l'objet des affichages publics réglementaires.

Je reste bien évidemment attentif à vos interrogations ainsi qu'à ceux de la population du territoire ; le comité de pilotage est d'ailleurs composé d'élus, dont un représentant d'Autrêches ; d'associations et de représentants de la société civile.

Je vous invite donc à venir rejoindre le groupe de travail pour exprimer vos inquiétudes ou vos points de vue, partager les incompréhensions et faire progresser ou non ce projet en fonction des doléances exprimées.
Par ailleurs, des permanences d'information organisées par la société auront lieu les 18 janvier à Autrêches et 19 janvier 2019 à Nampcel.

Dans l'attente de vous accueillir, je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le Président,

A. BRAILLY

Copie : E. Moisy,
Maire d'Autrêche
Mme Crépin, représentant le Maire au Conseil Communautaire

Observation N° 77 (RegistreDemat) 21/04/2023 15:37:23

Par Charlotte Coppée

Je suis CONTRE ce projet de parc éolien des Potentilles pour les raisons suivantes:
- Pollution visuelle et sonore
- Impact négatif sur la valorisation de nos biens immobiliers
- Impact négatif sur le tourisme historique et non-respect de la mémoire des sites de la Grande Guerre
- Risque pour la biodiversité locale (installation dans une zone protégée pour les espèces de chauves-souris)
- Des alternatives tout aussi efficaces et moins contraignantes pour le paysage, la faune et la population existent

Observation N° 76 (RegistreDemat) 21/04/2023 08:29:02

Par Damien et Martine Coppée

Nous sommes CONTRE ce projet Éolien des Potentilles sur la commune d'Autrêche

-non aux éoliennes sur le plateau,
-non à une pollution visuelle et sonore,
-non à l'impact patrimonial et paysager
-non à l'impact sur la flore et faune (colonie de chauves-souris près du site)
-non à l'impact négatif sur la valorisation des biens immobiliers
-….

La transition énergétique doit aussi se faire par d'autres moyens de production d'énergie renouvelable déjà à disposition, nettement moins intrusifs surtout dans un paysage encore vierge de toute éolienne à ce jour, qui ont des impacts bien moindre sur l'environnement et dont l'efficacité à l'échelle du citoyen et de la collectivité est aussi démontré.

Observation N° 75 (RegistreDemat) 20/04/2023 18:54:00

Par Jean-Marc Billot

Présence d'une colonie de chauve-souris. Espèce protégée par le conservatoire naturel des hauts de France. Colonie située au lieu-dit 'Carrière de Libertrude', à moins d'un kilomètre du lieu choisi pour l'implantation des éoliennes sur le territoire de Moulins sous Touvent.

Observation N° 74 (RegistreDemat) 20/04/2023 17:08:16
Par LAURE TOURNEUX

Madame la Prefète de l'Oise,

Nous avons acheté notre bien immobilier en Août 2021 sur la commune d'Autreches. Nous avions fait des recherches avant l'achat de ce dernier et nous avions vu le projet éolien qui semblait avoir été écarté. Quelle ne fut pas notre surprise de prendre connaissance de ce projet plus proche que jamais. Nous pouvons vous assurer que nous n'aurions jamais acheté notre maison si nous avions su que le projet était maintenu.

Alors si nous n'avions pas acheté notre bien, comment la société peut elle exprimer qu'il n'y a aucune difficulté à une revente malgré la présente d'éoliennes ? C'est un fait. La revente des maisons est passée clairement au rabais. Il s'agit de notre patrimoine, celui dont nous mettons toute une vie à construire et pour lequel nous travaillons d'arrache pied pour le conserver au regard de la conjoncture actuelle.

Mes grands parents ont des éoliennes à proximité de leur habitat. Le bruit est de l'ordre de l'insupportable, ne parlons pas de cette superbe vue sur des mâts géants gachant les pertes de vues sur les champs français. Ils ne peuvent revendre aujourd'hui leur bien pour cause de vente à rabais. Alors quoi que cette société souhaite nous faire croire nous connaissons les enjeux d'une telle implantation.

Nous ne voulons pas d'éoliennes sur notre territoire. En tant que Prefete de l'Oise, comment peut-on tolérer d'implanter des mâts géants pour soit disant la protection de l'environnement tandis que des hommes sont morts au combat sur ces mêmes terres ?
L'hermitage, association de la commune, s'engage déjà sur une démarche environnementale et propose aujourd'hui accès à ce type de progression pour tous en proposant des ateliers reguliers sur le theme de l'environnement. A notre échelle, la commune est déjà bien engagée dans une démarche environnementale SANS DERANGER SES HABITANTS.

Sans omettre, bien évidemment que les éoliennes ne sont pas recyclables ! Les agriculteurs seront heureux de se remplir les poches dans un premier temps puis quand il faudra les démantelés qui va les faire retirer au regarde du coût exorbitant que cela engendre ? Les prochaines générations n'iront pas acheter de terres avec des éoliennes hors fonction pourrissants dans leurs champs et qui deviendront extrêmement dangereuses dans plusieurs dizaines d'années à force d'usure.

De même pour l'aspect touristique de notre environnement. Nous tentons de conserver ce beau patrimoine, notre histoire et nos terres. La progression à ce niveau sur la commune d'Autreches est immense. Vous impacterez avec laccord de ce projet, notre tourisme et notre patrimoine historique dont plusieurs milliers de personnes viennent visiter chaque année les monuments et parcours historiques retracant les combats des guerres mondiales dont nos grands parents, arrieres grands parents y ont laissé la vie pour conserver nos terres. Ce tourisme participe à l'économie locale, départementale et régionale que nous ne pouvons négliger !

NOUS REFUSONS LES EOLIENNES A AUTRECHES !

Il existe aujourd'hui bien des terres proches de grandes routes et loin d'habitations. D'autres matériaux sont aujourd'hui développés permettant également de participer à ce type de projet : les parcs solaires !

Nous vous invitons à aller piocher de l'argent chez les multinationales avant de venir envahir le commerce des petits producteurs et le tourisme des petites communes qui se démènent pour conserver un bien être collectif et un patrimoine historique. Dire que notre sublime église pourrait être gâchée par ces monstrueux mâts blancs.

Le choix de partir vivre en campagne et de s'éloigner des villes n'est pas anodin. Nous sommes venus chercher le silence et la beauté des lieux en acceptant de travailler plus loin pour conserver notre tranquillité.

Laissez les petits villages vivre paisiblement et cherchez d'autres lieux qui n'embeteront personne !

Imaginez vous vivre proche d'éoliennes ? Si oui, implantez les dans votre commune a quelques metres de votre habitation. Car nous, nous n'en voulons pas ! Refusez ce projet et laissez leur prendre du temps pour réfléchir à

un autre lieu que notre territoire !

Cordialement,
La famille FOUCART/TOURNEUX

Observation N° 73 (Email) 19/04/2023 14:39:10

Par laurence walger

A l'attention de Mr Yves MOREL – Commissaire-enquêteur du Tribunal Administratif d'Amiens

Cher Monsieur,

Je suis une habitante du village d'Autrèches, résidant au 2 Ferme Saint Victor (voisine du 4, Ferme Saint Victor, le Centre Equestre).

Dans le cadre de l'enquête publique du Parc Eolien des Potentilles, et n'étant pas sûre de pouvoir vous rencontrer à l'occasion de votre prochaine et dernière permanence, prévue le 26 avril prochain, à la Mairie d'Autrèches, je me permet de vous écrire afin de vous donner ma position concernant ce projet.

Je suis bien consciente qu'il faut des alternatives pour faire face aux risques de pénurie d'énergie liés à la conjoncture internationale, et, de ce fait, je suis favorable au principe de développement de sources d'énergie propre, parmi elles, les éoliennes.

Mais, en l'occurrence, ce projet de parc éolien est, de par la proximité avec le village d'Autrèches, et d'autant plus avec mon habitation, située sur le plateau adjacent à l'emplacement prévu pour les éoliennes, source d'inquiétude . Cette proximité pose toute une série de questions sur la dangerosité des éoliennes pour les riverains proches, auxquelles nous n'avons encore pas, à ce stade, suffisamment de recul pour répondre.

Il était question, il y a un an, d'une proposition de loi portant de 500 à 1 500 mètres, la distance légale entre une éolienne et l'habitation la plus proche. Est-ce que cette loi est passée et serions nous, à ce titre, protégés par le respect de cette distance ? Car, à Saint Victor, nous serons à 900 m de ces éoliennes.

Nous sommes en effet, avec le Centre Equestre Saint Victor, situés sur le plateau, juste en face de la RD 145 et de l'emplacement prévu pour ces éoliennes, et donc nous serons, si le projet se réalise, au premier plan visuel de ces quatre géants de 180 m qui représentent plus de cinq fois la hauteur des arbres environnants et dont les clignotements des signalisations sont un rappel de présence et d'alerte permanents. H2air prétend avoir choisi cet emplacement pour 'ne pas défigurer le paysage', mais c'est en tout cas sans tenir compte de la présence des habitants du Plateau de Saint

Victor.

Cette proximité nous expose également d'autant plus aux risques de nuisances sonores (bruit de fond en continu et accru selon le sens des vents, ondes) et problèmes de santé (humaine et animale) pour lesquelles il existe déjà un certain nombre de constats d'impact sanitaire lorsque l'emplacement des installations est très proche des habitations (sommeil perturbé, migraines,…).

L'impact écologique : aucune certitude, à terme, sur les possibilités et degré d'avancement des procédés de recyclage des matériaux et équipements, bien que H2air affirme le contraire.

L'impact économique : la dévalorisation de nos biens immobiliers : je ne sais pas sur quelles données se base H2air pour affirmer que les éoliennes n'ont aucun impact significatif sur les prix de l'immobilier. Je pense pour ma part que, si j'envisage de vendre mon bien, la présence de quatre éoliennes de 180 m dans le paysage et dans un champ de vision aussi proche ne sera pas en faveur d'une quelconque valorisation.

Je m'interroge enfin sur l'incidence de ces éoliennes concernant la fiabilité et la qualité de nos connections, besoins d'autant plus essentiels dans nos communes rurales : internet, fibre, télévision. Une trop grande proximité avec les habitations ne comporte-t-elle pas des risques d'interférences et de brouillage. Une fois l'installation faite, si ce problème se pose, nous aurons bien sur une réponse disant « nous sommes désolés, mais nous n'y pouvons plus rien ». Or cet aspect fait partie intégrante de notre qualité de vie, on ne peut donc pas se contenter d''expérimenter' et de 'voir ensuite' ce qu'il en est.

Voilà l'ensemble de mes réserves à l'égard de ce projet. D'avance, je vous remercie de votre attention et je reste à votre disposition pour tout échange complémentaire.

Je vous prie de croire, cher Monsieur, en ma meilleure considération.

Laurence Walger

2 Ferme Saint Victor

60 350 Autrèches

Port : 06 03 00 82 58

,

Observation N° 72 (RegistreDemat) 19/04/2023 20:46:26

Anonyme

Je suis contre le projet éolien compte tenu de l'impact visuel et également sur la perte de valeur immobilière à proximité.

Observation N° 71 (Email) 17/04/2023 19:32:27

Par vabataillard@laposte.net

?Bonjour,
Habitante de Tracy le Mont, je suis favorable à la création du parc éolien des Potentilles.
En effet, je pense qu'il est indispensable de développer ce type d'énergie, renouvelable, de proximité,
qui génère des revenus pour les collectivités locales concernées, et est susceptible de créer des emplois.
Chaque région peut et doit utiliser au mieux ce type de ressources, confrontée à terme à la raréfaction des énergies fossiles,
tout comme celle des minerais radio-actifs.
Ce type d'appareil présente sans doute certains inconvénients notamment sur le plan de l'environnement
mais il convient de mettre ceux-ci en balance avec la nécessité impérative de préserver la ressource
au travers d'un mix énergétique incluant, en premier lieu, la réduction de la consommation.
Cordialement
Valérie Bataillard

Observation N° 70 (RegistreDemat) 19/04/2023 10:55:07

Par Soissonnais 14-18

Monsieur le commissaire enquêteur,

voici comme demandé lors de notre passage en mairie d'Autrêches, la version numérique de notre dossier d'opposition au projet éolien "des Potentilles".
L'association Soissonnais 14-18 est depuis toujours soucieuse de l'intégrité des sites liés au souvenir des combattants de la Grande Guerre.
Elle fait ainsi valoir sa position de garante de la mémoire et du respect des disparus qui reposent depuis la fin des combats dans le sol de la région.

Bien respectueusement,

Hervé Vatel,

Président de l'Association Soissonnais 14-18

PJ : Éoliennes_Autrêches.pdf

Vic-sur-Aisne, le 12 avril 2023

Association Soissonnais 14-18
38 place du Général de Gaulle
02290 Vic-sur-Aisne
soissonnais1418@laposte.net

Objet : Projet éolien « Des Potentilles »

Monsieur le commissaire enquêteur,

L'association Soissonnais 14-18, depuis sa création en 1986, a pour objectif l'inventaire et la préservation des sites de la Grande Guerre.

Elle a ainsi réalisé, dès 1992, un inventaire pour le compte de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie, révélant plus d'une centaine de sites présents dans un périmètre d'investigation suivant les axes nord-sud Noyon/Villers- Cotterêts et est-ouest Soissons/Compiègne.

Par ce courrier documenté (voir les documents joints en annexes), nous vous informons que nous nous opposons au projet éolien dit « Des Potentilles ».

Comme vous pouvez le constater, le déploiement des différentes machines se fait précisément sur les anciennes positions des premières lignes franco-allemandes établies en ce lieu et cela sur la totalité du conflit de 1914 à 1918.

De plus, cette zone est le théâtre de violents combats consécutifs aux dernières offensives du printemps et de l'été 1918. Le 246e régiment d'infanterie, pour ne citer que cette unité française, déplore dans ce secteur 47 tués, 205 blessés et 363 disparus pour la période du 31 mai au 31 juillet 1918 (source : Journal des marches et opérations du 246e R.I., Service Historique de la Défense, 26 N 727)

Plusieurs combattants des deux camps portés disparus y reposent encore. C'est très certainement le cas du sous-lieutenant Duneau du 246e R.I., mort pour la France à Autrêches le 30 juillet 1918 (fiche jointe en annexes).

Nous nous étonnons que le dossier, très documenté, n'ait pas pris en compte cet aspect historique et qu'aucune carte du secteur, pourtant aisément consultable sur le site Mémoire des Hommes n'ait été superposée aux schémas d'implantation…

C'est pourquoi nous nous permettons de porter ces éléments à votre connaissance et faisons valoir avec fermeté le bien fondé de notre position.

Veuillez recevoir, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de nos sincères salutations.

Le président, Hervé Vatel

Annexes

Annexe 1 :

Superposition de la carte Autrêches 1/5000e du Groupe des canevas de tir du 5 avril 1916 (fonds documentaire Soissonnais 14-18) avec le plan de situation du projet « Eoliennes des Potentilles »

Annexe 2 :

Superposition de la carte du Journal des Marches et Opérations du 246e R.I. (Service Historique de la Défense, SHDGR_GR_26_N_727_004_0027_T) avec le plan de situation du projet « Eoliennes des Potentilles ».

Annexe 3 :

Cartes seules (carte Autrêches 1/5000e du Groupe des canevas de tir du 5 avril 1916, carte du J.M.O. du 246e R.I. (S.H.D., SHDGR_GR_26_N_727_004_0027_T)

Annexe 4 :

Cartes complémentaires (J.M.O. du 246e R.I., Service Historique de la Défense, dossier 26 N 727)

Annexe 5 :

- Fiche du sous-lieutenant Duneau du 246e R.I.
- Référence bibliographique concernant les combats du 246e R.I. dans le secteur pour la période concernée

Annexe 1 :

Superposition de la carte Autrêches 1/5000e du Groupe des canevas de tir du 5 avril 1916 (fonds documentaire Soissonnais 14-18) avec le plan de situation du projet « Eoliennes des Potentilles »

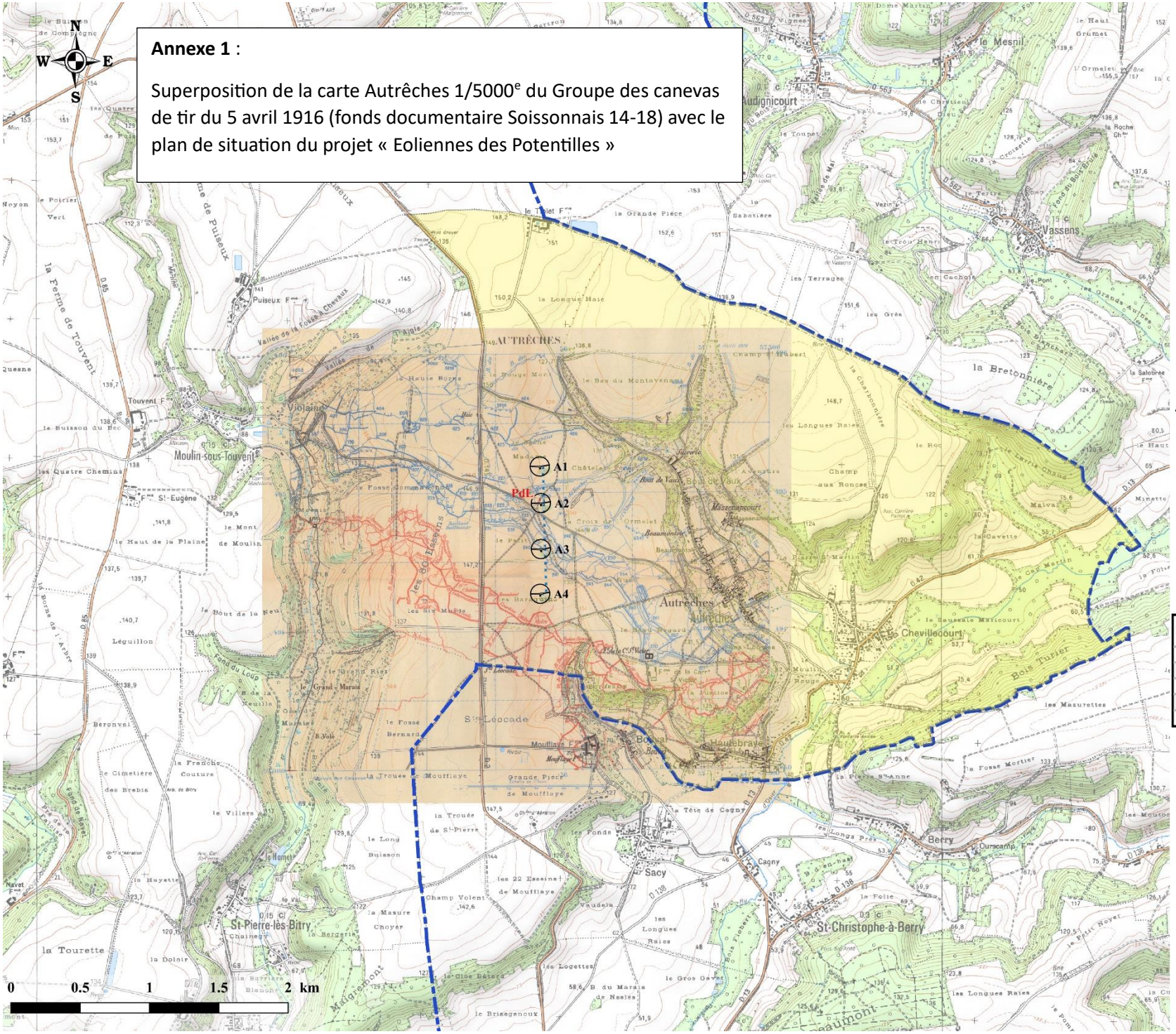

Plan de situation

Janvier 2020

Echelle 1 : 25 000ème - Format A3
Source : IGN 25®
Copie et reproduction interdites

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

ÉOLIENNES DES POTENTILLES

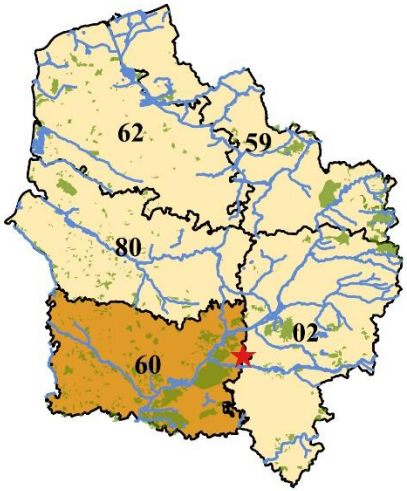

Entité	Coordonnées en Lambert 93			Altitude totale de l'entité (m)
	X (m)	Y (m)	Z (m)	
A1	707 731	6 928 083	145,20	325,20
A2	707 739	6 927 819	144,40	324,40
A3	707 739	6 927 487	144,93	324,93
A4	707 734	6 927 164	138,01	318,01
PDL	707 732	6 927 842		

Légende

Parc éolien des Potentilles

- Eolienne
- Poste de livraison (PdL)
- Localisation du projet
- Zone de surplomb (68 m)
- Raccordement inter-éolien pressenti

Limites territoriales

- Limite départementale Oise/Aisne
- Commune d'Autrêches

Annexe 2 :

Superposition de la carte du Journal des Marches et Opérations du 246e R.I. (Service Historique de la Défense, SHDGR_GR_26_N_727_004_0027_T) avec le plan de situation du projet « Eoliennes des Potentilles ».

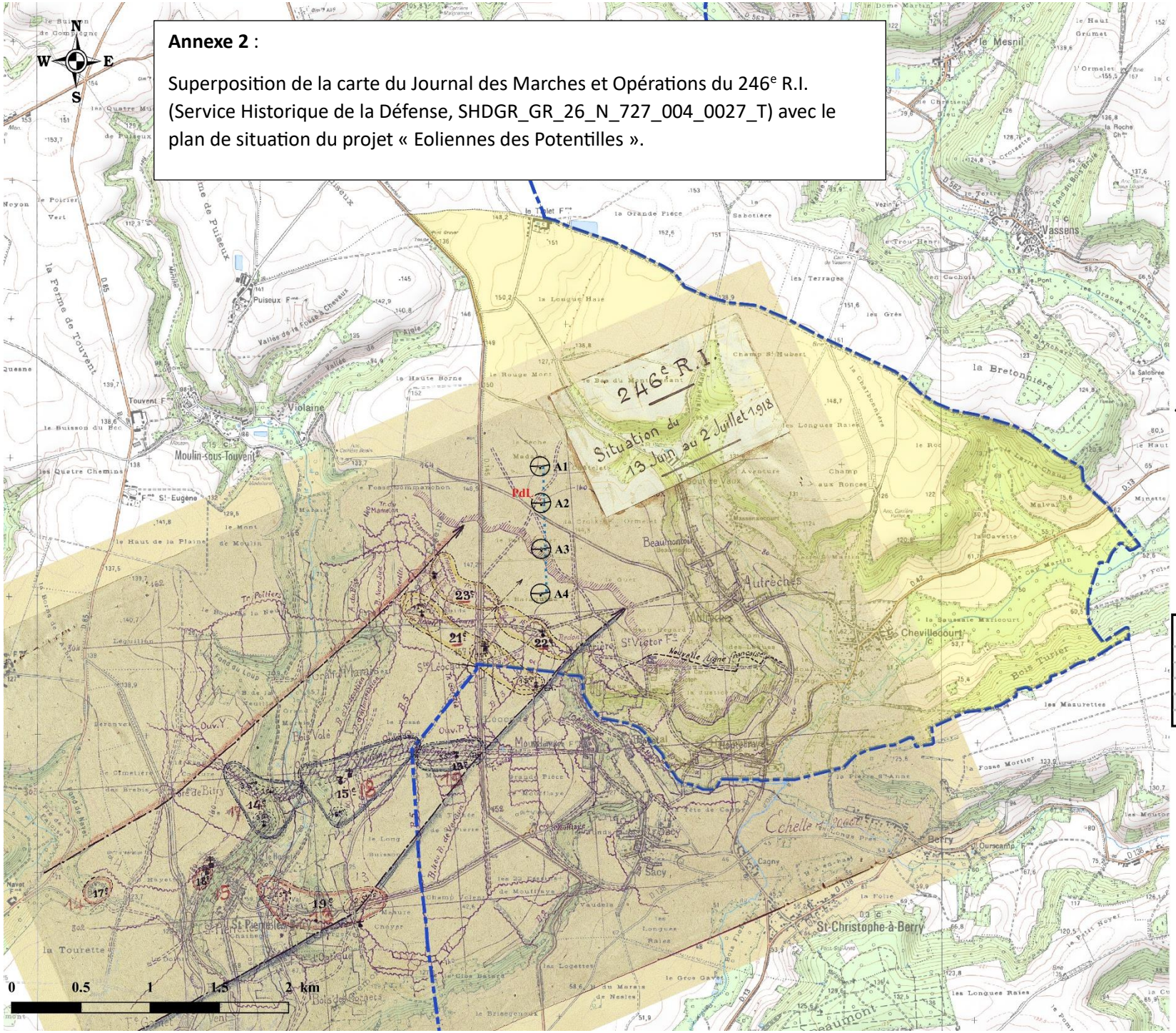

Plan de situation

Janvier 2020

Echelle 1 : 25 000ème - Format A3
Source : IGN 25®
Copie et reproduction interdites

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

ÉOLIENNES DES POTENTILLES

Entité	Coordonnées en Lambert 93			Altitude totale de l'entité (m)
	X (m)	Y (m)	Z (m)	
A1	707 731	6 928 083	145,20	325,20
A2	707 739	6 927 819	144,40	324,40
A3	707 739	6 927 487	144,93	324,93
A4	707 734	6 927 164	138,01	318,01
PDL	707 732	6 927 842		

Légende

Parc éolien des Potentilles

- Eolienne
- Poste de livraison (PdL)
- Localisation du projet
- Zone de surplomb (68 m)
- Raccordement inter-éolien pressenti

Limites territoriales

- Limite départementale Oise/Aisne
- Commune d'Autrêches

Annexe 3 : cartes seules

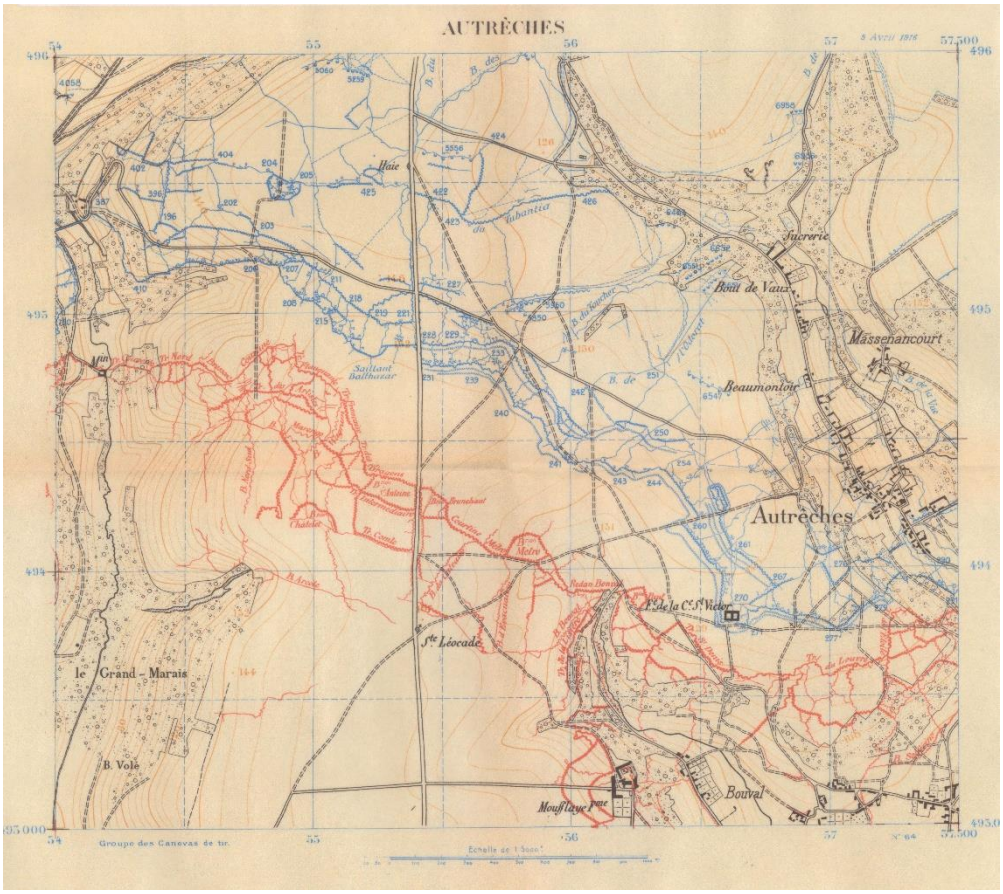

Carte Autrêches 1/5000e du Groupe des canevas de tir du 5 avril 1916 (fonds documentaire Soissonnais 14-18)

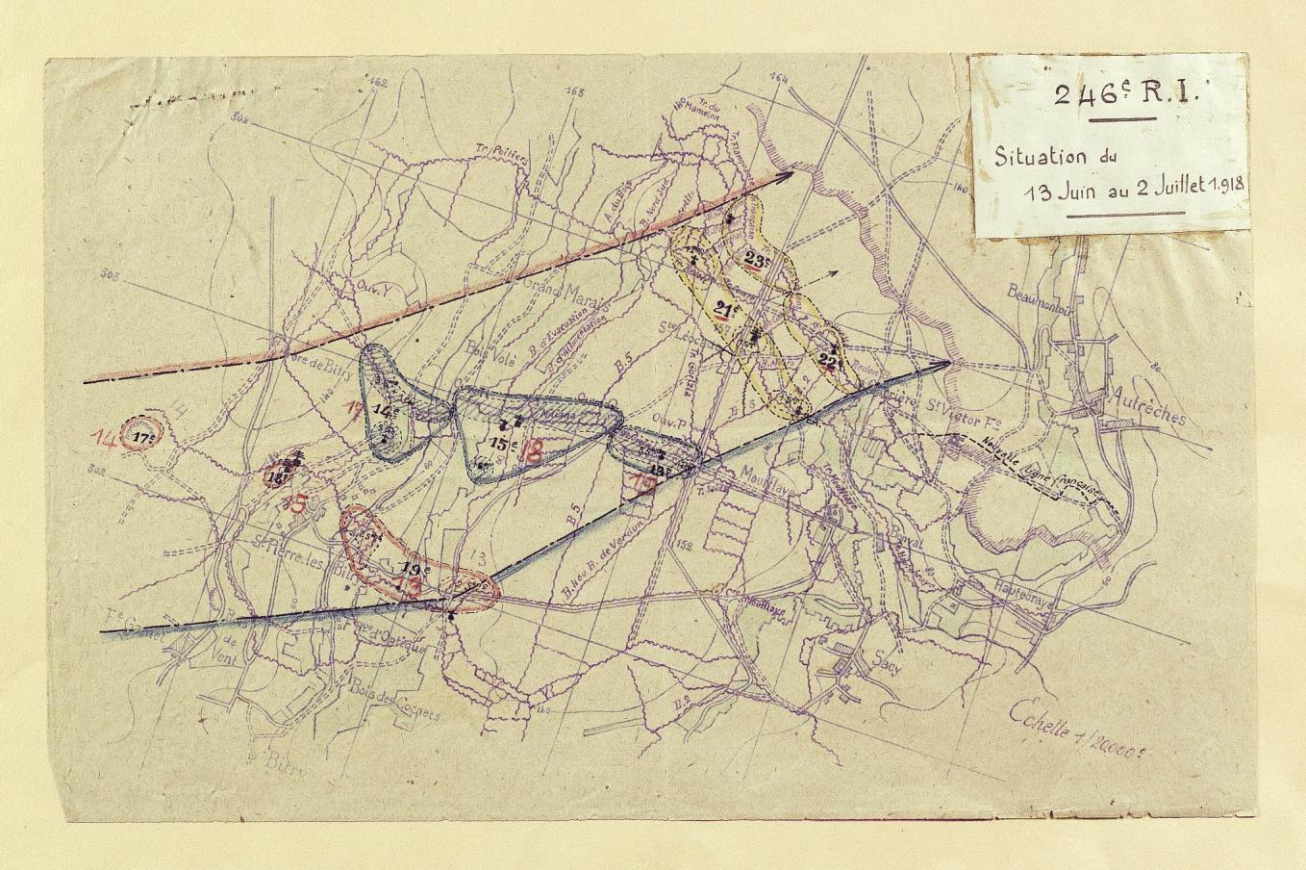

Carte du Journal des Marches et Opérations du 246e R.I.
(Service Historique de la Défense, SHDGR_GR_26_N_727_004_0027_T)

Annexe 4 : cartes complémentaires

J.M.O. du 246e R.I., Service Historique de la Défense, dossier 26 N 727

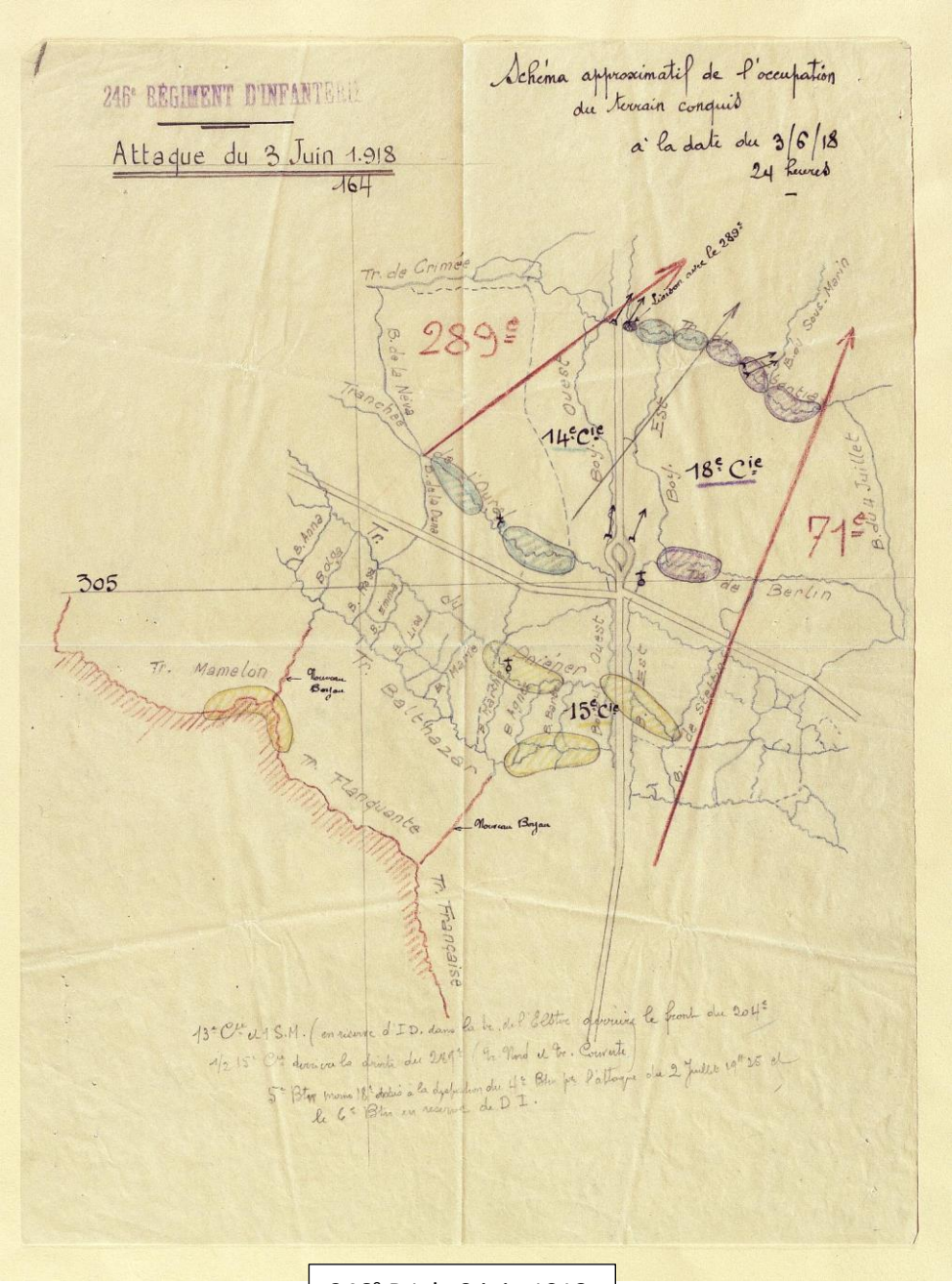

246e R.I. le 3 juin 1918

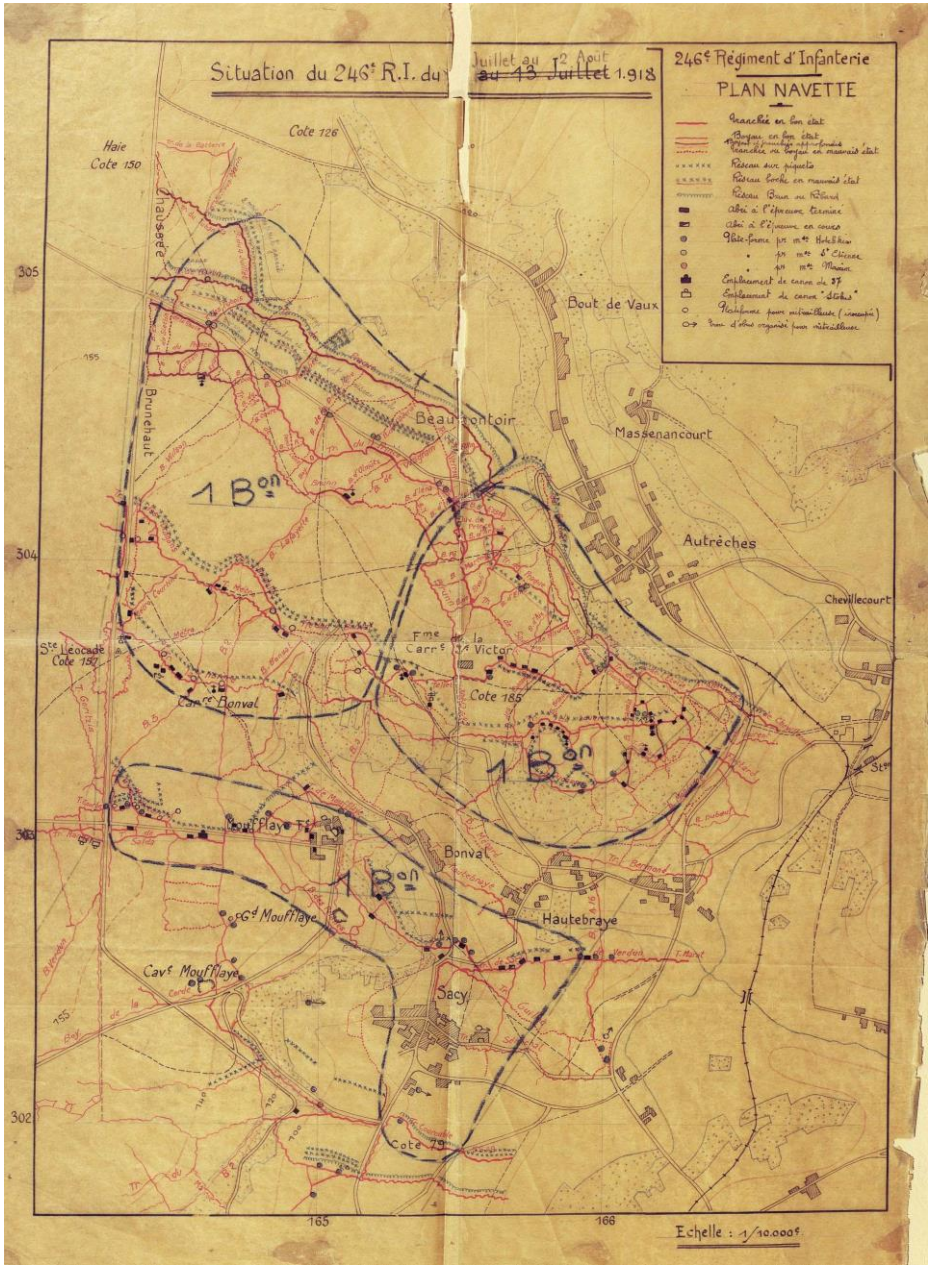

246e R.I. le 2 août 1918

Annexe 5 :

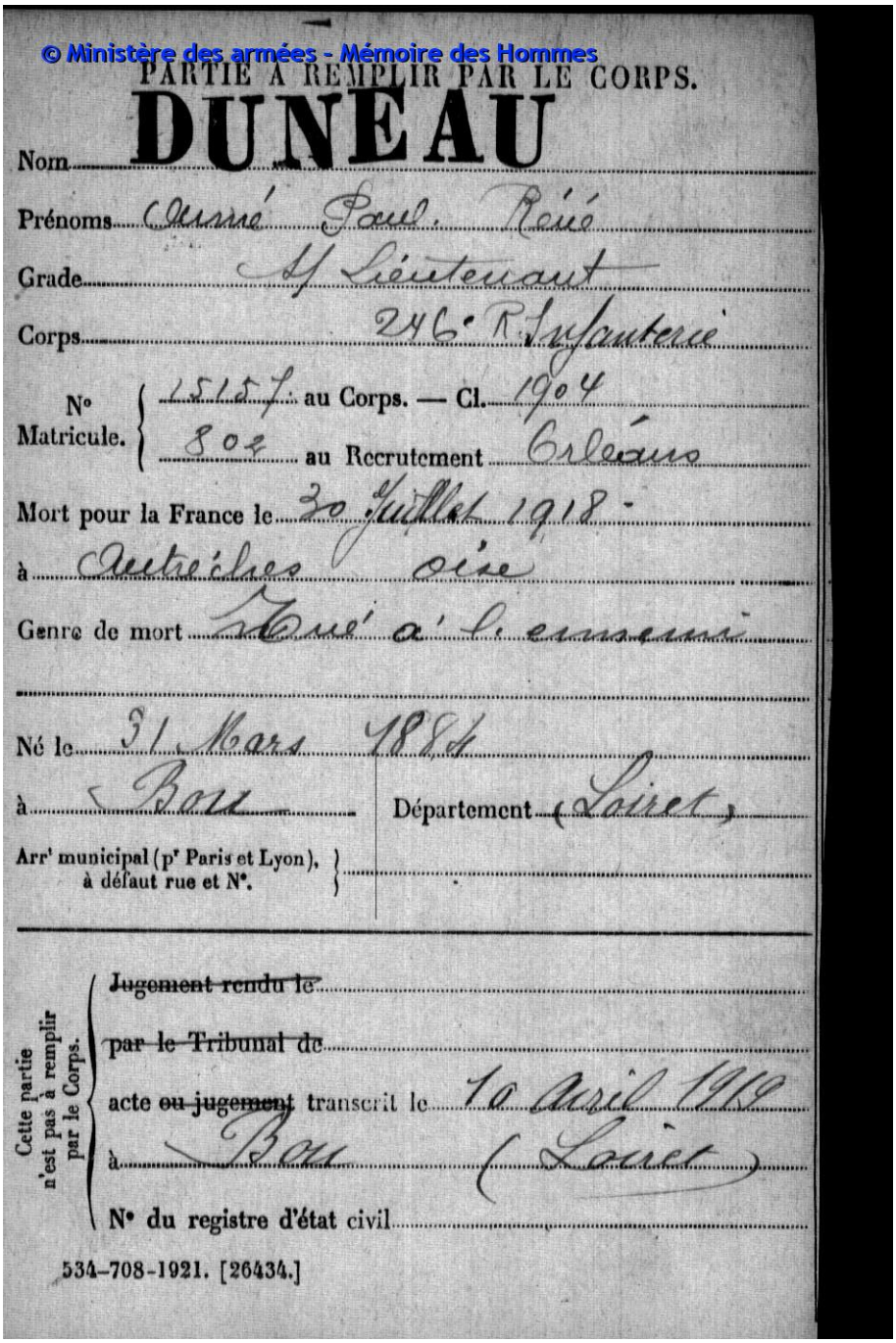

© Ministère des armées - Mémoire des Hommes

PARTIE A REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom **DUNEAU**

Prénoms Aimé Paul. René

Grade S/ Lieutenant

Corps 246e R. Infanterie

N° Matricule. 15157 au Corps. — Cl. 1904
802 au Recrutement Orléans

Mort pour la France le 30 Juillet 1918.

à Autrèches oise

Genre de mort Tué à l'ennemi

Né le 31 Mars 1884

à Bou Département (Loiret)

Arr' municipal (pr Paris et Lyon), à défaut rue et N°.

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

~~Jugement rendu le~~

~~par le Tribunal de~~

acte ~~ou jugement~~ transcrit le 10 Avril 1919

à Bou (Loiret)

N° du registre d'état civil

534-708-1921. [26434.]

Fiche du sous-lieutenant Duneau du 246e R.I.

Sources : https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?larub=24&titre=morts-pour-la-france-de-la-premiere-guerre-mondiale

Référence bibliographique concernant les combats du 246e R.I. dans le secteur pour la période concernée :

Paul Tuffrau, 1914-1918 – Quatre années sur le front, carnets d'un combattant, éditions Imago, 1998, p. 196 à 219

Observation N° 69 (RegistreDemat) 18/04/2023 14:16:31

Par jean-marc millet

je suis contre le projet .
je pense qu'il y assez de ces ventilateurs dans la région qui dégradent le paysage et troublent fortement la migration des oiseaux.

Observation N° 68 (RegistreDemat) 17/04/2023 09:29:01

Par Joffrey Cueill

Non au parc éolienne

Observation N° 67 (Email) 16/04/2023 18:49:04

Par Vinet Yves

Objet : Enquête publique du Parc Eolien des Potentilles

Mr et Mme VINET Yves
7 rue Saint Christophe
60350 AUTRECHES

Bonjour Madame, Monsieur,
Nous sommes Mr VINET Yves et Mme VINET Isabelle, nous refusons la création d'un parc éolien à AUTRECHES.
La création d'un parc éolien sur le plan environnemental n'a pas sa place dans notre commune pour l'avenir de notre commune, notre qualité de vie mais également la valeur de nos biens immobiliers.
Cordialement
Mr et Mme VINET Yves

Observation N° 66 (RegistreDemat) 16/04/2023 13:13:29

Par Sandy Pique

Bonjour je souhaiterais donner mon avis et emmètre un avis défavorable a cette demande d'installation d'éoliennes,
Cela ferait certainement du profis pour certains mais elle gacherait sans nul doute notre beau paysage, depuis des années nos campagnes fonctionnent sans, je pense qu'elle peux continuer.

PS: cela fait depuis mais 11 ans que j'habite se village aujourd'hui j'ai 30 ans et tout autant amoureuse de mon paysage et de ma campagne
Svp ne la gâcher pas avec des aménagements inutiles

Merci de m'avoir lu
Cordialement

Observation N° 65 (RegistreDemat) 16/04/2023 11:57:55

Par Michaël LEMMENS

Je suis défavorable au projet éolien sur la commune d'Autrêches et plus particulièrement sur le plateau entre nos deux communes.
Ce projet engendrera une pollution visuelle importante ainsi qu'une dévaluation des nos maisons.
A prendre en compte également, l'impact sur la faune tel que les chauves souris implantées sur le site.

Observation N° 64 (RegistreDemat) 16/04/2023 11:34:59

Anonyme

NON AU PROJET ÉOLIEN

Observation N° 63 (RegistreDemat) 16/04/2023 10:58:54

Par Eric et Amaelle Schortgen

Notre foyer s'oppose categoriquement a la mise en place de ce projet d'eoliennes des Potentilles pour les raisons suivantes:
- pollution des sols avec les fondations en beton qui resteront meme apres la fin de vie des eoliennes
- retraitement des dechets (pales, etc) non prevu car certains materiaux sont non recyclables
- pollution sonore
- risque pour les animaux, oiseaux, etc
- risques pour notre sante du fait des ondes electromagnetiques
- risques pour la reception des ondes hetziennes
- degradation de notre environnement visuel, dans un lieu jusqu'a alors preserve.
- devaluation du prix de nos maisons du fait de cet environnement deteriore !

Nous refusons que notre region soit degradee comme l'a ete la Somme avec ces immenses champs d'eoliennes trop pres des villages.

Il existe des solutions alternatives pour produire de l'electricite propre (installation d'eoliennes vraiment loin de toute habitation, installation de panneaux solaires sur des zones deja betonnees comme les toits d'entreprises, de supermarches voire meme de maisons individuelles, optimisation de la production de notre parc nucleaire, chauffe eau solaire sur les maisons individuelles, etc).

Ce projet est inutile et n'a pas de sens aussi pres de notre village. Nous demandons expressement que nos voix soient entendues et que ce ne soit pas les benefices promis a quelques personnes qui impactent la vie de centaines d'autres. Merci pour votre ecoute

Observation N° 62 (RegistreDemat) 15/04/2023 18:50:33

Anonyme

Aucun intérêt, à part défiguré un site historique.

Observation N° 61 (RegistreDemat) 15/04/2023 15:54:52

Anonyme

Ma famille et moi-même sont contre le projet, en effet nous adorons les lisières de l''Oise et nous nous promènerons au abords de ce village à cheval, à pied ou en vélo.
Les éoliennes dénaturent tout et de plus effraie les chevaux avec un impact visuel horrible a notre sens.
La CCLO porte déjà différentes projets environnementale.
Nous ne voyons pas la nécessaire de mettre ce projet en place.

Observation N° 60 (RegistreDemat) 15/04/2023 14:54:02

Par Didier FERDINAND

Bonjour Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis contre ce projet pour les raisons suivantes :
Une énergie NON pilotable (peu productive et chère), bien plus polluante qu'il ni paraît, qui participe très fortement à l'artificialisation des sols et la destruction de la biodiversité locale !!

De plus le positionnement de quatre aérogénérateurs de 4,2 MW (donc parmi les plus gros terrestre) en plein sur la Ligne Rouge du Musée Territoire n'est pas non plus des plus judicieux !

Dans le cas du parc des Potentilles, ce projet se trouve sur une zone à très fort enjeux concernant la biodiversité, particulièrement , l'avifaune et les chiroptères, la lecture des dossiers consultables montrent une formidable sous évaluation de l'impact sur la biodiversité locale !
Et surtout on y observe l'occultation du plus important site régional à proximité, gîte et hibernation de 10 espèces de chiroptères.

Mainte fois retoqué par la DREAL et la MRAE, les réponses de H2Air ne sont pas satisfaisantes, un bridage à 90% de protection pour les chiroptères, reste 10 % de trop qui au cumule serait catastrophique pour le plus important site d'hibernation et gîte de chiroptères de l'Aisne à seulement 2,6km du site d'implantation des Potentilles (Site classé parmi les 3 plus importants de l'EX-Picardie, les anciennes carrières de Vassens sont aussi site classé d'importance majeure en Hauts de France par le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts de France)

**Voir les documents PDF joints :
Documents qui attestent de l'importance à protéger la très importante faune locale d'un projet éolien qui apparaît IRRESPONSABLE, de par la sous évaluation de son impact et son positionnement !!

« La préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation (...) les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures à satisfaire
leurs propres besoins. »
-Conseil Constitutionnel, 12 août 2022

PJ : RDA_Chiro_Vassens_fev2022.pdf PJ : Memo_Biodiversite.pdf PJ : Courrier_Leite.pdf

Conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France

Observation_n°60-RDA_Chiro_Vassens_fev2022

Vassens

La Carrière

Rapport d'activités 2022

(c) CEN Picardie

Présentation du site

Les calcaires de Vassens sont exploités en tant que pierre de construction depuis de nombreuses années. Ces galeries anciennes et actuelles constituent aujourd'hui l'un des plus vastes réseaux de carrières souterraines de l'ex-Picardie divisées en deux parties : la première, ancienne dont l'exploitation est arrêtée accueillant la majorité des chiroptères et la seconde, exploitée, à priori peu favorable aux chauves-souris.

Prospection hivernale du 27 février 2022

Le graphique ci-dessous précise les espèces observées et la répartition du nombre d'individus par espèce. On remarque la dominance du Petit Rhinolophe, sa population représente 48% de l'effectif total avec 609 individus . Viennent ensuite le Murin à oreilles échancrées avec 428 individus (34%) puis en moindre effectif, le Murin à museau noir avec 98 individus (8%) et le Grand Rhinolophe avec 60 individus (5%). Les autres espèces sont dans des effectifs relativement faibles (au vu du nombre imposant de Petit Rhinolophe et de Murin à oreilles échancrées).

Murin de Daubenton

Le groupe museau noir correspond à 3 espèces difficilement différenciables, le Murin à moustaches, le Murin de Brandt et le Murin d'Alcathoe.

Observateurs : Aurélien BATAILLE, Thomas BOUVIER, Léa COLOMBEL, Sébastien COMMERE, Thibaud DAUMAL, Christian DERVAUX, Kévin GEORGIN, Ludivine LEITE, Caroline MARCUCC, Isaure MAROURE, Masai MEJIAZ, Antoine PUDEPIECE, Maud STERLIN, Thibaud VANDERSCHAEVHE, Mehdi WINIESKI

Evolution des effectifs

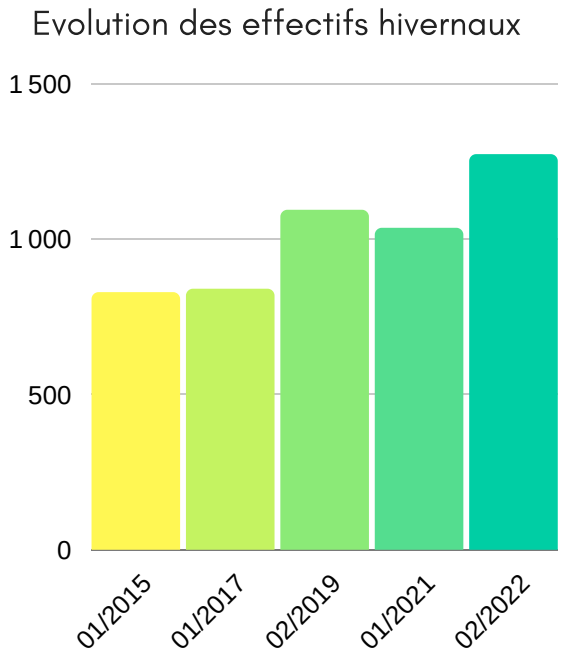

En 2022, un comptage bénévole a été réalisé sous l'initiative de Picardie Nature.
1270 individus ont été comptabilisés ce qui représente un record par rapport aux années précédentes. De plus, les centaines de kilomètres de galeries ne nous permettent pas de réaliser un inventaire exhaustif de la carrière. Il est estimé que près de 80% des galeries côté partie ancienne ont été prospectées. Une partie centrale de la carrière n'a pu être inventoriée alors que des chauves-souris y étaient présentes. Il s'agit donc ici d'un effectif minimum, l'effectif réel dépassant très probablement les 1300 individus.

Protection de la carrière

Actuellement, le Conservatoire a une convention de partenariat avec les exploitants de la carrière mais d'autres accès à la carrière se font via des parcelles privées dont les accès ne sont pas fermés. Il semble que les individus soient peu dérangés par des intrusions notamment grâce à la surveillance constante de Mr Ferdinand.
L'installation de grilles pourrait néanmoins être envisagée selon le souhait des propriétaires.

Avec un total de 1270 chiroptères, la carrière de Vassens est le plus important site d'hibernation pour les chiroptères sur le département de l'Aisne et un des 3 plus gros sites connus en région ex-Picardie. Elle est donc un site majeur d'hibernation pour les chiroptères dans le nord de la France.

Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France
L'équipe site de Vassens se tient à votre disposition pour toutes informations complémentaires :

Mathilde REVE
Chargée de mission territoriale
06.88.24.79.70
m.reve@cen-hautsdefrance.org

Marie-Hélène GUISLAIN
Chargée d'étude scientifique
06.35.30.20.35
mh.guislain@cen-hautsdefrance.org

Marc GEORGES
Coordinateur travaux
06.88.24.79.64
m.georges@cen-hautsdefrance.org

Les actions menées par le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France bénéficient du soutien technique et financier de :

UNION EUROPÉENNE
l'Europe s'engage en Hauts-de-France
Région Hauts-de-France
L'AISNE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
eau Seine Normandie Agence de l'eau Établissement public de l'État

V3

Volet écologique du Mémo

Les ravages pour la biodiversité dont les éoliennes seront responsables

Préambule : Il va de soi que le Collectif ne dispose d'aucun des moyens humains et financier d'H2air. Aussi, le Collectif doit-il s'appuyer principalement sur le travail d'étude réalisé par l'autorité environnementale (MRAe) qui a donné un avis publié le 14 août 2020 se trouvant au dossier.

Ce travail d'une grande qualité ne peut d'ailleurs être mis en cause et s'impose tant par sa qualité scientifique que par son objectivité.

Dans son avis, à titre liminaire, l'autorité environnementale constate que le projet présente d'importants enjeux que ce soit en termes de paysage, de patrimoine ou de biodiversité.

En ce qui concerne la biodiversité, l'étude de la MRAe indique d'emblée que le projet s'implante à proximité d'une voie migratoire majeure **sur un axe secondaire à fort enjeu**, sur des espaces utilisés par les chiroptères et les rapaces. Pour l'autorité environnementale, **H2air a sous-évalué les incidences des éoliennes** et **doit chercher une solution d'évitement des impacts** .

En outre, l'étude indique **qu'H2air ne prévoit aucune compensation des impacts sur l'avifaune et les chiroptères** et ne propose **que** des mesures de bridage fort insuffisantes.

L'autorité environnementale ne peut que constater que « la démarche d'évaluation environnementale n'a pas été compétemment menée et l'évitement des impacts forts du projet, notamment par l'étude d'une autre localisation, doit être recherchée .»

Autrement dit : H2air ferait mieux de chercher à construire ses éoliennes ailleurs ! Cette recommandation figure à plusieurs reprises dans l'avis de la MRAe.

L'autorité environnementale rappelle par ailleurs (p 7) que le projet voisin à Nampcel a été abandonné compte tenu des enjeux écologiques.

Elle relève (p 9) qu'il ne peut avoir de dédommagements réels pour compenser l'impact visuel des éoliennes pour les habitants. La principale compensation proposée par H2air serait de peindre un château d'eau ….

--- *En ce qui concerne, les enjeux ornithologiques*, la MRAe les qualifient de forts pour l'AER.

En outre, elle note une « fréquentation très forte de l'avifaune aux abords de la zone d'implantation des éoliennes » (p 12) tandis que « **les flux migratoires sont à fort enjeu** comme le démontre l'étude d'impact et **implanter des éoliennes sur un axe autant fréquenté semble peu judicieux** ». (P 14)

--- *En ce qui concerne les chiroptères*, (p 8), la MRAe s'étonne à juste titre que les mesures au loin soient faites au détriment des mesures proches (p 14) et note que bien que les distances minimales soient respectées (de très peu), il est de fait que l'activité des chiroptères est significative (p 15)

Pour l'autorité environnementale, **« les enjeux sont manifestement sous évalués ».** Elle note que **bien que les impacts soient forts sur les chauves-souris, H2air n'a même pas cherché à les éviter.**

L'autorité note encore que concernant la mesure de réduction des impacts, **proposer un bridage selon** l'activité inventoriée aux différentes périodes de l'année **n'est pas pertinent.**

Au total, compte tenu de l'importance des chiroptères dans la zone d'implantation, **l'autorité environnementale recommande d'implanter les éoliennes ailleurs** ou à défaut de brider davantage les éoliennes et ce, 9 mois sur 12 !!!

''''''

Tout ce qui précède est factuel et émane d'une **autorité publique**, donc parfaitement indépendante de H2air et de ses sous-traitants. En outre, l'autorité environnementale ne se contente pas donner son avis sur le contenu des documents examinés mais fait aussi des observations d'ordre méthodologique.

C'est ainsi qu'est relevé systématiquement et quel que soit le thème traité, **l'utilisation par H2air des mêmes biais** : bien que volumineux, ses rapports sont incomplets et minimisent les impacts . On se doute des raisons des impasses faites et des sous-estimations constatées …. L'autorité environnementale est donc contrainte constamment de demander des compléments et des réévaluations.

des procédés spécieux. Ainsi, l'installation de postes d'écoute très éloignés tant pour l'avifaune que pour les chiroptères lui permet de déporter l'attention à l'écart (ainsi p 12 et 14 : H2air installe un point de mesure à 5 km mais pas dans une haie cynégétique à 300 m…).

Encore bien plus grave : les subterfuges employés pour l'évaluation environnementale et la prise en compte du paysage (p 8).

Il s'agit pour H2air bien évidemment de produire des montages réduisant l'impact visuel réel . « Les photos montages fournis sont associés à des ouvertures angulaires très larges **qui « écrasent »** le projet, et **ne permettent aucune comparaison réelle »** (p 8). La volonté de tromper est patente ! Toujours p 8, l'autorité donne un exemple de l'ampleur de la supercherie. Malgré tous ces expédients, le gigantisme des éoliennes ne peut être complétement occulté et H2air ne peut que reconnaitre **l'é**vidence (p 342) en précisant qu'il n'est pas possible de réduire les impacts visuels des éoliennes et **qu'il n'est pas possible de proposer de réelles mesures de compensation** (citation p 8 de l'avis de la MRAe).

Que penser de telles falsifications ? Leur fréquence et leur niveau montre bien qu' il ne s'agit pas seulement d'astuces ou d'habilités mais bien de falsifications !

Pour leur part, les membres du Collectif ont pu eux-mêmes relever nombre de sous-évaluations, lacunes et « omissions » concernant l'avifaune et les chiroptères .

Que penser du fait que les carrières souterraines de Vassens situées à 2,6 km ne soient même pas citées une seule fois alors qu'il s'agit du plus important site d'hibernation du département de l'Aisne et l'un des tout premier de Picardie ? En 2022 un comptage (non exhaustif) , réalisé par Picardie Nature y a dénombré 1270 chiroptères… Le grand murin en fait partie (il s'agit d'une espèce à fort enjeu et incompatible avec la proximité d'éoliennes).

Que penser du fait que la vaste carrière St Victor à proximité immédiate (moins d'un km) des éoliennes ne soit pas non plus citée ? Et quid des très nombreuses autres carrières proches répertoriés sur notre plan de situation joint en annexe ?

***

Quant aux réponses aux préconisations de l'autorité environnementale faites par H2air, force est de constater qu'il s'agit le plus souvent d'un exercice tautologique… Dans ses réponses, H2air préfère l'art de l'esquive et la plupart des modifications sont d'ordre cosmétiques…

Bien entendu, la constatation faite selon laquelle il vaudrait mieux qu'H2air trouve un autre site n'est jamais prise en considération …. D'évidence, H2air, ne veux pas lâcher sa proie …. et comme dans les versions précédentes s'accorde des satisfécits tout en affichant les meilleures intentions.

Ainsi p 7 du résumé non technique par exemple. P 9 , pour protéger les chiroptères, H2air annonce le bridage à plus de 90% mais ne modifie pas sa conclusion générale dans laquelle, il est reconnu que les éoliennes entraineraient des mutations importantes dans les paysages ouverts du Soissonnais. Quelle litote !

P 10, les impacts visuels **sont grossièrement sous-évalués** et p 11, les considérations sur l'effet de surplomb nous semblent bien oiseuses et destinées à rendre obscure une notion pourtant claire…

Les réponses concernant les milieux naturels et la biodiversité sont tout aussi décevantes :

P 7, on note que l'AEI serait moins fréquentée que l'AER… Par ailleurs, H2air juge suffisant son plan d'échantillonnage. Le contraire eut été étonnant !

P 8, on lit que « les critères de sensibilité ont été redéfinis **par** le sous-traitant d'H2air » ….

P 10, H2air ne peut répondre qu'en renvoyant à sa 1ère version….

Concernant les chiroptères, H2air justifie l'éloignement des capteurs par des raisons « historiques »

P 12, là aussi, H2air s'affranchit de la réévaluation demandée par l'autorité environnementale du niveau d'impact sur les chiroptères. Par ailleurs, également p 12, H2air ne tient aucun compte de la constatation de la MRAe estimant que « malgré des impacts forts sur les chauves-souris, l'évitement n'a pas été recherché »

L'autorité rappelle les conditions impératives du bridage « compte tenu de l'activité chiroptérologique **importante au niveau de la zone d'implantation des éoliennes** » et au cas où H2air persiterait dans son projet à Autrêches de rendre le bridage plus restrictif

H2air par ailleurs doit reconnaitre que « l'éloignement de 200 m aux structures attractives pour les chiroptères **n'est pas une mesure suffisante** ».

Au final, H2air est contraint de proposer un nouveau plan de bridage plus restrictif et de porter à plus de 90% le seuil de protection minimal.

Sur le fond, on ne peut que regretter que les réponses de H2air ne soient pas soumises au jugement d'une autorité incontestable disposant d'une grande expertise telle la MRAe !

Celle-ci avait été à même dans un premier temps de décrypter les habilités et les impasses d'H2air et d'établir d'une manière réitérée qu'un tel projet n'avait pas sa place à Autrêches si l'on veut tant soit peu préserver l'environnement , l'avifaune et les chiroptères.

****

Note :

Pour conforter la formidable sous évaluation de H2Air sur la biodiversité locale, à proximité du site d'implantation des 4 éoliennes, le document ci-après atteste d'un site d'hibernation majeur en Haut de France avec 10 espèces de chiroptères recensées, dont le Grand Murin aussi présent l'été en pâturage.
A aucun moment les 1270 chiroptères situés à seulement 2,6 km du projet n'apparaissent sur les fichiers de H2Air (comptage partiel en 2022, vu la superficie des carrières de Vassens).

Voir documents joints :

- **« Vassens – La carrière – Rapport d'activité 2022 » (Données fournies par le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France)**
- **Copie du mail de Mme Leite de Picardie Nature ou l'on trouve le nom commun de chaque espèce des chiroptères et le nombre comptabilisé.**

Re: Prospection chiro

De : Ludivine LEITE
A : Didier Ferdinand

Bonjour,
Oui, nous sommes très contents de ces chiffres :).
Merci encore.
Bonne fin de semaine et bon week-end,
Ludivine Leite
Le 01/03/2022 à 21:00, Didier Ferdinand a écrit :
Bonsoir Mme. Leite,

Bravo à vos équipes, je m'attendais pas à ce résultat !

Bonne soirée à vous,
Didier FERDINAND

De : "Ludivine LEITE"
A : "Didier Ferdinand"
Envoyé: mardi 1 Mars 2022 13:59
Objet : Re: Prospection chiro

Bonjour Monsieur Ferdinand,
Nous étions bien tous là à la sortie ^^.
Comme promis, voici les résultats de notre comptage de dimanche :
Petit Rhinolophe : 609
Grand Rhinolophe : 60
Grand Murin : 5
Murin de Natterer : 26
Murin de Daubenton : 31
Murin à museau noir : 98
Murin à oreilles échancrées : 428
Murin de Beschtein : 3
Murin sp : 4
Sérotine commune : 2
Pipistrelle sp : 2
Chiroptère sp : 2
Soit un total de 1270 chauves-souris !
Mon équipe (du Sud) n'a pu aller jusqu'aux hiéroglyphes. Mais en milieu d'après-midi, avant de faire demi tour, l'équipe du milieu avait fait "notre mur".
Je vous remercie de nous avoir accorder votre temps pour diriger l'équipe du milieu. Grâce à votre connaissance du site, nous avons gagner beaucoup de temps.
Merci encore et belle journée,
Ludivine Leite
Le 28/02/2022 à 09:23, Didier Ferdinand a écrit :
Bonjour Mme Leite,

J’espère que votre prospection c'est bien terminée, que vous étiez le même nombre à la sortie !

Avez-vous pu tous vous retrouver à l'entrée industrielle, la porte grillagée après les hiéroglyphes ?

Je compte sur vous pour m'envoyer le détail du comptage !
Vous souhaitant une bonne journée, bien cordialement,

Didier FERDINAND

De : "Ludivine LEITE"
A : "Didier Ferdinand"
Envoyé: vendredi 25 Février 2022 08:11
Objet : Re: Prospection chiro

Bonjour Monsieur Ferdinand,
Je vous remercie beaucoup de nous accompagner. Je comprends, nous vous avons prévenu tard, c'est déjà très gentil de pouvoir nous accompagner la matinée.
Nous serons 12 pour prospecter la carrière.
Merci pour le plan du lieu de RDV, nous y serons pour 9h30.
Je vous transmets mon portable et celui de mon collègue si jamais :
-Le mien : 07.66.30.38.51
-Antoine Pudepièce : 06.85.15.07.95
Bonne journée et à dimanche,
Ludivine Leite

Le 24/02/2022 à 21:42, Didier Ferdinand a écrit :

Bonsoir Mme Leite,

C'est avec plaisir que je vous aiderai à démarrer cette prospection, la carrière étant immense, j'espère que vous serez suffisamment nombreux pour espérer en couvrir la majorité de sa superficie !

Mais prévenu un peu tardivement, je devrais vous quitter fin de matinée contrairement aux dernières visites du Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie où je les guidai sur la journée.

Veuillez trouver en document joint, le plan du lieux de RDV (entrée la plus à l'Est).

Bien cordialement, à bientôt.

Didier FERDINAND
06 58 45 27 66
--

Ludivine Leite | Chargée d'études "Faune protégée & Batiments"
233 Rue Eloi Morel 80000 Amiens
T. 07 66 30 38 51 / 03 62 72 22 50
ludivine.leite@picardie-nature.org
www.picardie-nature.org

--

Ludivine Leite | Chargée d'études "Faune protégée & Batiments"
233 Rue Eloi Morel 80000 Amiens
T. 07 66 30 38 51 / 03 62 72 22 50
ludivine.leite@picardie-nature.org
www.picardie-nature.org

--

Ludivine Leite | Chargée d'études "Faune protégée & Batiments"
233 Rue Eloi Morel 80000 Amiens
T. 07 66 30 38 51 / 03 62 72 22 50
ludivine.leite@picardie-nature.org
www.picardie-nature.org

De rien. Avec plaisir.

Répondre Transférer Imprimer

Observation N° 59 (RegistreDemat) 15/04/2023 13:24:17

Anonyme

Les éoliennes produisent des nuisances sonores.
De plus, elles dérangent la faune locale.
Je suis contre cette installation.

Observation N° 58 (Email) 14/04/2023 20:13:27

Par mari-pierre sallez

Je soussignée, SALLEZ Marie Pierre demeurant au 27 rue Saint Victor 60350 AUTRECHES, déclare fermement être opposée aux éoliennes à Autreches et aux alentours. Cordialement. SALLEZ Marie Pierre

Observation N° 57 (RegistreDemat) 14/04/2023 23:17:28

Par Thierry Le bayon

Je suis contre ce projet éoliens. C est un non sens écologique car le revêtement de la structure est fait en partis de pétroles, de plus vous injecter des centaines de bétons dans le sols. Sans parler du visuelle. A long termes que deviendront ces éoliennes pour nos enfants? Des «centrals nucléaires » que l état ne peux entretenir ou réparer. Laisser nos terre saine . Merci

Observation N° 56 (RegistreDemat) 14/04/2023 18:56:28

Anonyme

Je trouve que le projet éolien présente plus de désavantages que d'avantages

Tout d'abord les nuisances sonores et visuelles qui seront importantes, ensuite les le projet ne profitera pas du tout au habitants d'Autrêches, au contraire les terrains à proximité d'une éolienne perdent 20 a 30 % de leur valeur !
Et enfin les éoliennes sont pas si écologique que l'ont croit car au bout de 15 ans d'utilisation il faut changer les pales et ces dèrnieres ne sont pas recyclables et finissent leur vie dans une décharge à l'autre bout du monde

Donc je suis personnelement contre ce projet.

Observation N° 55 (RegistreDemat) 14/04/2023 18:44:09

Par José Adérito NUNES

Je suis quelqu'un qui fait des efforts quotidiens pour l'environnement.
En revanche je suis contre le principe des éoliennes terrestres.
La fabrication et l'installation des éoliennes sont une source de pollution énorme (métallurgie, génie civil, transport…) et ce n'est pas le rendement d'une éolienne qui annule cette pollution. De plus le Coût de fabrication est exorbitant..
Il faut des dizaines d'années avant d'être à l'équilibre.
Et c'est également une pollution visuelle et sonore.
Donc NON, NON et NON.
Les Océans sont assez vastes pour permettre le déploiement de champs d'éoliennes.
Laissez la beauté de nos petits villages.
Et pourquoi toujours la campagne, placez des plus petites sur toutes les tours et gratte-ciel des grandes villes.en faisant une note de calcul correcte, il y a plein de possibilités à Paris.
Il y a beaucoup d'autres solutions plus innovantes et plus rentables et qui peuvent être créé à l'abri des regards.
Merci de prendre ce refus en considération
Cordialement
José NUNES

Observation N° 54 (RegistreDemat) 14/04/2023 14:46:22

Anonyme

Ne pouvant nous déplacer travaillant aux horaires proposés par la Mairie, nous souhaitions réitérer notre refus au projet d'installation d'éoliennes sur la commune d'Autrêches. L'énergie éolienne n'est en rien écologique et renouvelable. Elle pollue gravement la nature et détruit le patrimoine naturel. Cela va engendrer également une pollution visuelle et sonore. Cela va également affecter la valeur de la maison.

Observation N° 53 (RegistreDemat) 14/04/2023 13:50:57

Par Bruno Guilllemin

Bonjour, je vous fais parvenir ci-joint un ensemble de documents portant arguments en faveur du projet de construction de 4 éoliennes sur le site des Potentilles.
Cordialement
Bruno Guillemin, président de l'association Tracy Environnement

PJ : 180212_CR Comite? n°1 copie.pdf PJ : Me?moire.docx PJ : Lettre commissaire enque?teur 2023.docx

Projet éolien Communauté de Communes des Lisières de l'Oise

Comité de concertation n°1

Compte rendu de réunion

Le 12/02/2018 à 18h, Attichy.

Membres du comité

Nom Prénom	Représentant	Présent	Absent
Brailly Alain	Communauté de communes	X	
Moisy Elisabeth	Communauté de communes	X	
Bouvier Jean-Marie	Commune de Hautefontaine		X
Superbe Franck	Commune de Bitry	X	
Payen Georges	Commune de Moulin sous Touvent		X
Lemmens Mickael	Commune de Saint Pierre les Bitry	X	
Beaudequin Michelle	Commune de Cuise la Motte	X	
Bourbier Michèle	Commune de Pierrefonds		X
Crepin Michelle	Commune d'Autrêches	X	
Defrance Anne-Marie	Commune de Nampcel	X	
Guillemin Bruno	Tracy environnement	X	
D'Evry Henry	Souvenir français	X	
Zalay Jean-Jacques	Anciens combattants de Tracy le Mont et Commune de Tracy le Mont	X	
Caron Elisabeth	Société civile et commune de Nampcel	X	
Lenoir Vincent	Société civile	X	
Guillaume Eric	Société civile	X	
Thérouin Emilie	H2air	X	
Chef Fanny	H2air	X	
Leroy Claire	H2air	X	

Ordre du jour

Présentation de la société H2air, des objectifs du comité, des résultats préliminaires des études et choix des thématiques pour les prochaines tables rondes.

Contenu de la réunion

Introduction à la réunion

Monsieur Brailly a introduit ce premier comité. Il a rappelé que la Communauté de Communes et H2air travaillent ensemble depuis un an. Il a aussi rappelé la nécessité pour les élus de trouver de nouvelles sources de revenus en réponse à la baisse des dotations de l'Etat. Cette question concernant chacune des communes de la Communauté de Communes, le projet éolien se construit donc ensemble et pour les générations futures.

Un tour de table a été fait afin de faire connaissance. Les membres représentent différentes communes (Bitry, Saint-Pierre-lès-Bitry, Cuise-la-Motte, Autrêches et Nampcel) mais aussi la société civile et des associations du territoire (Tracy Environnement et Le Souvenir Français du canton d'Attichy).

Présentation des objectifs du comité

Ce comité a pour objectif de faire vivre le projet sur le territoire. Les pistes de travail sont notamment l'information, la communication et la concertation. Les membres du comité définiront notamment les évènements à organiser correspondant au territoire. D'autres sujets feront aussi l'objet d'une réflexion collective comme les mesures d'accompagnement.

Résultats des études préliminaires

Le déroulement du projet a été expliqué aux membres du comité. Les différentes étapes justifiant la durée d'un projet éolien (7 à 10 ans) ont été détaillées. Monsieur Brailly a conclu que c'était leur rôle d'agir aujourd'hui pour l'avenir du territoire que la démarche se veut communautaire.

Monsieur Guillemin a soulevé le fait qu'il serait important d'organiser une visite de parc dès que possible afin de faire découvrir l'éolien aux membres du comité mais aussi plus largement aux habitants.

Les membres du comité ont évoqué le territoire de Roye, chargé d'éoliennes. Leur nombre a fait réagir les membres. H2air a expliqué que les zones d'implantation potentielles du futur parc sont contraintes par des servitudes limitant le nombre d'éoliennes pouvant être installées.

Toujours au sujet de Roye, Monsieur Brailly a fait remarquer que depuis la D85 (au nord de Nampcel), les éoliennes de Roye et la cathédrale de Noyon sont visibles. H2air a expliqué qu'une covisibilité existante entre la cathédrale et des éoliennes n'est pas un argument retenu par les services de l'état pour accepter ou refuser un nouveau projet présentant lui aussi de la covisibilité.

Lors de la présentation des enjeux patrimoniaux, Monsieur Henry D'Evry a fait part au comité de l'importance de préserver les lieux de mémoires, nombreux sur le territoire. Certains lieux de mémoires, comme la Butte aux Zouaves sont déjà menacés

par le Centre de Stockage des Déchets Ultimes. A ce sujet, Monsieur Brailly a exprimé son regret à propos du délai qu'il aura fallu aux habitants pour se lever contre le projet de CSDU.

Les membres du comité ont notifié à H2air que le retrait du projet de la commune de Moulin-sous-Touvent venait réduire la taille du futur parc éolien.

Les avantages financiers d'un parc éolien ont été rappelés par Monsieur Brailly. Monsieur Guillemin a aussi rappelé qu'il est important d'aider au développement des énergies renouvelables, propres et sans risque, pour l'indépendance énergétique de la France (importation de l'uranium) et au regard de la raréfaction des énergies fossiles.

Monsieur Zalay a fait part au comité de l'importance des carrières sur les communes de Nampcel et Autrêches. H2air a expliqué être en discussion avec son service construction pour prendre en compte cet élément le plus tôt possible dans le projet.

Choix des thématiques pour les prochaines tables rondes

Après discussion, plusieurs thèmes ont été retenus. Ces derniers feront l'objet de tables rondes lors des prochains comités. La liste des thèmes sélectionnés est la suivante :

- Impact sur la santé
- Patrimoine, mémoire et paysage
- Impacts météorologiques
- Impact sonore
- Réception radio et télévision
- Raccordement
- Communication

Lors de chaque comité, H2air présentera un état d'avancement du projet aux membres du comité.

Mémoire relatif au projet d'implantation de 4 aérogénérateurs sur le territoire de la commune d'Autrêches

- Sur la société H2R :

Invité par Monsieur Alain Brailly, à l'initiative de ce projet, en tant que représentant d'une association de défense de l'environnement, j'ai participé dés 2018, aux différentes réunions du Comité de Pilotage (CoPil) qui se tenaient dans les bureaux de la CCLO.

A cette occasion j'ai pu apprécier la qualité des informations qui nous étaient délivrées par les représentants de la société H2R et le souci constant des uns et des autres de chercher un compromis entre les différentes contraintes, techniques, économiques et environnementales qui s'exercent dans des dossiers complexes comme celui-ci.

Le dialogue était ouvert et chacun, partisan ou opposant, a pu s'exprimer librement .

- Bref historique

Le parc initial portant sur 3 communes, et Moulin sous Touvent ayant montré, dés le début, son hostilité au projet c'est sur Nampcel et Autrêches qu'ont porté ensuite les études techniques. La présence de chauve-souris et de couloirs aériens ayant fait abandonner l'option « Nampcel » c'est aujourd'hui sur le seul territoire d'Autrêches qu'est envisagé la mise en place de 4 mats, sur la douzaine que comportait le projet initial.

- Des priorités impératives

En effet, le réchauffement climatique, l'effondrement de la biodiversité, la raréfaction des ressources fossiles obligent désormais à considérer avec la plus extrême attention toutes les opportunités permettant d'éviter des pénuries, tout en restant dans le cadre d'un développement durable.

Aussi, en parallèle avec la recherche de la plus grande sobriété énergétique, la mise en place de dispositifs d'énergies renouvelables devient-elle l'une des conditions sine qua non de la préservation du bien-être de la population.

Il est évident que chacune de ces énergies présente des avantages et des inconvénients, comme toute activité humaine. L'éolien n'échappe pas à cette régle, auquel on peut reprocher une atteinte à l'esthétique des paysages, un impact sur la faune avicole, la consommation de « terres rares », etc.

Association Loi de 1901 - 284 rue de la Vesne 60170 TRACY LE MONT
Tel. 03 44 75 65 18 - courriel : tracyenvironnement@free.fr
Site: http://tracy-le-mont.org

Impression sur papier recyclé

Mais il convient de noter que, de leur côté, les panneaux photovoltaïque sont d'un faible rendement, ne produisent pleinement que par temps découvert, et sont produits, pour la plupart, hors Europe, en particulier en Chine.

Les méthaniseurs, eux non plus, ne sont pas la panacée, qui présentent des fuites de méthane (gaz à fort effet de serre), favorisent la détérioration des chemins ruraux (passages intensifs de tracteurs) et, surtout, monopolisent des surfaces agricoles qui privent le sol de sa véritable destination, à savoir l'alimentation humaine ou animale.

Quand au nucléaire il suffit de considérer l'absence totale de solution durable dans la gestion des déchets, sur des plages de temps géologiques, pour comprendre que cette énergie, d'ailleurs en voie de réduction au niveau mondial, ne peut en aucun cas constituer une alternative fiable.

On le voit la solution n'est pas unique mais bel et bien dans le « mix » énergétique que les experts du GIEC, tout comme ceux du scénario « Négawatt », appellent de leurs voeux, afin de sécuriser les approvisionnements, préserver le niveau de vie de nos contemporains et les conditions écologiques d'un développement soutenable.

De nombreuses incertitudes pèsent aujourd'hui sur l'avenir énergétique, ne serait-ce qu'en raison du basculement rapide des utilisateurs d'énergies fossiles vers l'électrique.

Aussi, appartient-il aux élus d'anticiper cette demande de courant et de jouer la prudence en favorisant une pluralité de sources d'énergie, complémentaires.

Ce parc éolien des Potentilles est une opportunité qu'il serait dommage de laisser passer tant sur le plan énergétique que sur celui de l'économie.

- Ecologie et économie

En effet, il ne faut pas oublier l'intérêt financier que représente cette opération : sa réalisation permettrait au département de l'Oise, à la communauté de communes et à celle d'Autrêches de percevoir, annuellement, près de 150 000 euros, dont plus de 70 000 euros à la seule CCLO.

En ces temps de contraintes budgétaires amplifiées par la raréfaction des crédits la mise à l'écart d'un tel projet ne peut que se révéler financièrement préjudiciable, tant aux budgets des collectivités qu'à celui des contribuables.
A noter également la perspective de créations d'emplois directs ou induits, dans le secteur concerné.

Association Loi de 1901 - 284 rue de la Vesne 60170 TRACY LE MONT
Tel. 03 44 75 65 18 - courriel : tracyenvironnement@free.fr
Site: http://tracy-le-mont.org

Impression sur papier recyclé

- Sur le dossier soumis à enquête

Extrêmement précis et détaillé, il est la preuve qu'aujourd'hui l'implantation d'aérogénérateurs ne peut se faire que sous conditions d'études techniques extrêmement poussées, avec des contraintes environnementales très strictes, et ce dossier répond parfaitement aux questions et objections des différents services consultés.
Pour ma part je me contenterai de faire remarquer que l'aspect esthétique des éoliennes ne devrait pas entrer en ligne de compte, ce critère relevant de la plus grande subjectivité !

Par ailleurs, sur le sujet de la déconstructibilité des matériaux il est avéré qu'aujourdhui plus de 90% de leur masse est recyclable (c'est d'ailleurs une obligation légale), bientôt 100% avec la mise au point récente du recyclage des pales (voir le site : https://www.neozone.org/innovation/linvention-de-vestas-va-resoudre-le-principal-probleme-ecologique-des-pales-deoliennes/)

Pour terminer j'exprimerai deux regrets :

. que, dés l'élaboration du projet les élus de Moulin-sous-Touvent (!) se soient opposés d'emblée à celui-ci, réduisant d'autant le nombre de mats potentiellement implantables

. que Madame Sylvie Valente, présidente de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise ait pris position, également, contre l'ensemble du projet, prenant ainsi le contre-pied de son prédécesseur, Monsieur Brailly, qui avait initié la démarche, et ce, sans que les conditions générales de celui-ci aient, entre temps, évolué dans un sens négatif.

A tout le moins, il eut été souhaitable que la CCLO engage préalablement une véritable concertation avec la population, ouvrant un débat démocratique sur un sujet dont l'importance va croissant.

A Tracy-le-Mont, le 10 avril 2023

Association Loi de 1901 - 284 rue de la Vesne 60170 TRACY LE MONT
Tel. 03 44 75 65 18 - courriel : tracyenvironnement@free.fr
Site: http://tracy-le-mont.org

Impression sur papier recyclé

Monsieur Yves MOREL
Commissaire Enquêteur
Mairie d'Autrêches

Tracy-le-Mont, le 10 avril 2023

Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande déposée par la société H2R aux fins de construire 4 éoliennes sur le territoire de la commune d'Autrêches, je vous fais parvenir ci-joint un résumé de la réflexion que nous avons menée, entre différents membres de l'association Tracy Environnement, sur ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Bruno Guillemin
Président

P.S. : pour témoigner de l'esprit d'ouverture et de dialogue qui a constamment régné au sein du CoPil, je vous joins également copie du compte-rendu du premier comité de concertation, datant du début de 2018.

Association Loi de 1901 - 284 rue de la Vesne 60170 TRACY LE MONT
Tel. 03 44 75 65 18 - courriel : tracyenvironnement@free.fr
Site: http://tracy-le-mont.org

Observation N° 52 (Email) 13/04/2023 18:56:10

Par Stephane Kowalski

Bonjour madame monsieur !je vous fait part de notre refus sur le projet des éoliennes !De la part de Madame et Monsieur Kowalski !
Bien cordialement

Observation N° 51 (Email) 13/04/2023 15:22:35

Par Joel Silber

*Bonjour. Les éoliennes par rapport aux autres énergies renouvelables présentent de sérieux désavantages. Elles détruisent les paysages et constituent un inconvénient majeur pour tous les habitants qui les auront constamment sous les yeux. Il faut privilégier le photovoltaique et l'agrivoltaique qui produisent autant d'énergie et qui a l'avantage de ne pas produire de nuisances visuelles et sonores. *
Notre association APEV-SPA pour association de protection de l'environnement du village de Saint-Pierre-Aigle s'est battue contre l'installation d'éoliennes qui auraient complètement gâché tout le charme du village de Saint-Pierre Aigle qui est l'un des plus beaux de la région. Manifestement le projet n'avait qu'un but financier avec des conflits d'intérêt. Le projet a été abandonné au vu de l'opposition des habitants et du conseil municipal. De manière intéressante l'un des propriétaires a proposé une alternative agri-voltaique sur 20 hectares qui n'a suscité aucune hostilité. C'est un exemple à suivre.

Joël Silber, président de l'APEV-SPA

Observation N° 50 (RegistreDemat) 13/04/2023 21:09:04

Anonyme

Bonjour,

Je viens faire part que je suis contre l'implantation du parc éolien à Autrêches, pour les raisons suivantes :

Je crains que les nuisances auditives (ondes) fragilise la santé des habitants au plus près des éoliennes.

Pollution visuelle : c'est dénaturaliser la nature de voir le haut des éoliennes depuis le village, notamment avec l'église. => Je pense que la zone d'implantation peut être déplacée et déranger moins de monde.

Mise en danger du patrimoine historique.

Bénéfiront-elles vraiment à la commune ?

Comment vont-elles être gérée au long terme ? démantèlement : Recyclage (pas encore éfficace) ?

Observation N° 49 (RegistreDemat) 13/04/2023 20:44:16

Par Séverine Boulanger

Je suis contre le projet éolien
Préservons la nature et la flore

Observation N° 48 (Email) 04/04/2023 19:38:20

Par aurelie boudin

?Envoyé avec SFR Mail pour Android

De : aurelie boudin
Date : samedi 1 avril 2023 à 10:26
À : eoliennesdespotentielles@registredemat.fr
Cc :
Objet : enquête publique du parc éolien des potentilles

Bonjour,

Je suis dans l incapacité de me rendre aux horaires d ouverture du secrétariat concernant l enquête publique du projet éolienne des potentilles.

Je suis contre pour plusieurs raisons:

La nuisance auditive. Les ondes qui nous le savons ne sont pas recommandées pour la santé.

La pollution Visuelle.

Le système tue bon nombre d oiseaux.

Je vous remercie d enregistrer mon opinion.

Cordialement.

?Envoyé avec SFR Mail pour Android

Observation N° 47 (Email) 06/04/2023 11:28:51

Par Claudine RACINE

Monsieur Morel,

Je vous fait part de mon *avis très favorable* pour l'installation du parc éolien sur la commune d'Autrêches.

En voici les principales raisons :

- au vu de la demande toujours croissante d'électricité, ce projet y répond parfaitement
- le futur parc éolien permettra un mix énergétique cohérent sur la CCLO(en plus des panneaux photovoltaïque, des méthaniseurs)
- H2air depuis 2017, a mené des études pour connaître les différents impacts de l'implantation de ces éoliennes. La note de synthèse décrit un travail sérieux, fouillé et respectueux des décisions des 2 autres communes prévues initialement dans le projet.
- les avancées technologiques vont permettre, à court terme de recycler les pales. Ce qui, pour moi est le plus grand frein à l'installation d'éoliennes
- ce parc éolien va générer des ressources financières pour la commune d'Autrêches, l'intercommunalité et le département. Et aujourd'hui chaque strate administrative cherche de nouvelles façons de percevoir de l'argent
- et dernière raison, subjective, celle-là : j'aime beaucoup l'allure de ces grands mâts blancs.

Cordialement,

--
Claudine RACINE

Observation N° 46 (RegistreDemat) 13/04/2023 11:08:00

Anonyme

Je suis contre les éoliennes pour voir l'environnement pollué par cette énergie inutile coûteuse et sur les nuisances sonores , visuelles et sanitaires.

Observation N° 45 (RegistreDemat) 13/04/2023 08:45:32

Anonyme

Lieu inadapté au vu du territoire, de la richesse historique, lieu de la grande guerre, nuisance visuelle, etc

Observation N° 44 (RegistreDemat) 12/04/2023 18:16:21

Anonyme

Je me prononce Contre ce projet.
Je suis sur la commune de Saint pierre les bitry nous avons hérité dernièrement d une centrale de méthanisation "sans odeurs" qui ne l ai pas...je ne souhaite pas avoir une pollution visuelle en plus ..qui plus est pourrez avoir un impact négatif sur la valeur de ma maison..

Observation N° 43 (RegistreDemat) 12/04/2023 18:03:34

Par PATRICE LEMMENS

Non aux éoliennes pour les nuisances sonores et visuelles.

Observation N° 42 (RegistreDemat) 12/04/2023 14:46:04

Par GISÈLE STERFF

Je suis contre les éoliennes pour l'environnement pollué , les nuisances sonores et visuelles.

Observation N° 41 (RegistreDemat) 12/04/2023 07:03:32

Par MARIO BLANDO

Je suis farouchement opposé à l'implantation de ce parc éolien d'autrèche qui se situe à proximité de mon logement.
Ce sera évidemment trais laid visuellement mais surtout je crains les conséquences nuisibles pour ma santé.

Observation N° 40 (RegistreDemat) 11/04/2023 15:42:07

Anonyme

1000 fois NON !!!

Observation N° 39 (RegistreDemat) 11/04/2023 10:18:37

Par Mathias Hebert

Bonjour,

Cette opération ne profitera aucunement à la commune et à ses habitants puisque les bénéfices iront principalement au propriétaire terrien ou seront posées les éoliennes et à l'opérateur privé qui n'est qu'un empilement de poupées Russes.

Cette opération ne sera rentable uniquement par le biais d'un contrat d'achat long terme largement subventionné par l'état.

Par ailleurs, tout le projet a été mené sans tenir compte de l'avis des habitants qui eux subiront les nuisances et l'impact sur la valeur de leurs maisons.

Dernier point, l'efficacité énergique et la gestion du recyclage n'ont jamais été clairement abordés. C'est un problème de plus pour les générations futures, merci pour eux.

Bref pour moi, c'est non aux éoliennes !

Cordialement,

Mathias

Observation N° 38 (RegistreDemat) 10/04/2023 22:43:07

Par Marc PILOT

En temps que président de la Société d'histoire moderne et contemporaine de Compiègne, j'ai été amené lors de visites des nécropoles et du champ de bataille à mesurer l'importance du site et des sacrifices supportés par chaque camp.
Nul doute que l'implantation d'éoliennes nuirait considérablement à la sérénité de ceux qui viennent s'y recueillir.

Observation N° 37 (RegistreDemat) 08/04/2023 10:04:37

Anonyme

Bonjour, je suis totalement opposé à ce projet qui va défigurer pour de longues années le secteur. La production, le transport, l'installation et le recyclage des éoliennes sont extrêmement polluants pour une production tellement aléatoire. J'espère que nous allons revenir rapidement à la raison. Merci pour l'initiative.

Observation N° 36 (RegistreDemat) 07/04/2023 20:11:30

Par Gaultier Robert

Les hauts de France sont assez massacrés par les éoliennes. le bénéfice économique et vis à vis de l'emploi seront bien plus important sans éoliennes. les touristes ne viennent pas pour voir celà, La France est le pays le plus visiter du monde et l'on semble vouloir en faire un des moins visiter quand il n'y aura plus que des paviollons horrible en crepi et des éoliennes... et quand on est à la campagne on a envie de d'échapper en voyant des paysages avec des végétaux et pas des arte fact.

Observation N° 35 (RegistreDemat) 07/04/2023 20:02:42

Anonyme

Je suis opposé car Il existe des projets éoliens tout autour de Soissons, dont certains sont déjà en cours de construction. Nous allons sacrifier, comme les villes de Roye ou Neuilly saint Front notre belle ville. Pourquoi n'existe t il pas de concertation entre les projets ? Inadmissible.

Observation N° 34 (RegistreDemat) 07/04/2023 19:41:33

Par Vincent Laurent

Laissez ce bel espace sans le détérioréer, les montages photographiques sont mensongers, le patrimoine local, le tourisme va partir d'une telle installation industrielle en pleine campagne.
Les espèces protégées (rapaces et chiroptères) décrites dans l'étude sont présentes dans les lieux mêmes ou seront construites ces éoliennes démesurées.
Le gain financier ne sera que pour quelques uns au dépend de tous les propriétaires et habitants de nos communespas question de les laisser implanter ces 4 aérogénérateurs a cet emplacement !

Observation N° 33 (RegistreDemat) 07/04/2023 13:32:18

Par Caroline Bouché

Je ne souhaite pas dénaturer notre territoire avec des éoliennes.
Je dit non au projet.

Observation N° 32 (RegistreDemat) 07/04/2023 10:08:23

Anonyme

Moi, habitante de Saint Christophe à Berry tiens à conserver notre qualité de vie et à sauvegarder notre environnement. En conséquence, je refuse énergiquement la construction d'éoliennes à Autrêches et je m'opposerai avec détermination à ce non-sens écologique.

Observation N° 31 (RegistreDemat) 06/04/2023 13:34:51

Par JEAN CLAUDE DELHAY

je ne suis pas favorable à l'installation d'éolienne.

Observation N° 30 (RegistreDemat) 04/04/2023 08:16:09

Anonyme

Les impacts négatifs sur la biodiversité, les nuisances sonores, la pollution lumineuse, les perturbations sur la santé et l'enlaidissement du paysage C'est pour cela que je m'oppose à ce projet,

Observation N° 29 (RegistreDemat) 03/04/2023 20:46:12

Par Béatrice Legris

Je suis m'oppose à ce projet éolien.
Néfaste pour la santé, les animaux..
C'est horrible ! qui plus est coûteux.

Observation N° 28 (RegistreDemat) 03/04/2023 14:33:38

Par laurent bargada

pour la présentation en première page de l'enquête publique sur le site "https://www.registredemat.fr/eoliennesdespotentilles" la phrase : "Le projet éolien des Potentilles est issu d'une volonté locale de développer un parc éolien, émanant de la communauté de communes des Lisières de l'Oise." semble erronée et prêter à confusion puisque la CCLO ni les communes la composant ne serait nullement à l'initiative de ce projet. merci de rectifier cette page de présentation si c'est le cas.
Bien cordialement.

Observation N° 27 (RegistreDemat) 03/04/2023 12:42:13

Par Clary langlois-meurinne

Les éoliennes sont une pollution visuelle, c'est un non-sens écologique et économique. Elles sont un danger pour les animaux vivant aux alentours. Elles ne sont pas fabriquées en France contrairement au nucléaire qui est plus propre car il ne fait pas appel aux énergies fossiles quand il ne fonctionne pas.

Observation N° 26 (RegistreDemat) 03/04/2023 12:38:49

Par Clary langlois-meurinne

Les éoliennes ne sont pas la solution. C'est une pollution visuelle, un non sens économique et écologique, notamment envers les animaux environnants. Elles ne sont pas de production française contrairement au nucléaire qui est plus adapté à nos besoin et moins polluant car il ne fait pas appel aux énergies fossiles quand il ne fonctionne pas.

Observation N° 25 (RegistreDemat) 03/04/2023 10:23:45

Anonyme

Bonjour madame Monsieur
Je soutiens cette opposition pour ce projet éolien je trouve désolant cette manière forte de dévisager la nature notre équilibre avec la nature disparition de variétés d'oiseaux quel héritage va t-on laisser pauvre France !!

Observation N° 24 (RegistreDemat) 03/04/2023 00:41:20

Par Julie ROUSSEL

Je suis contre les parcs éoliens car :

1- ces parcs détruisent notre paysage et rend infertiles nos terres. Notre terre est agricole et riche.
Les centaines de litres de bétons coulés pour installer une éolienne empoisonnent la terre.

2-de ce fait la terre et les nappes phréatiques sont contaminées ce qui a un impact dangereux pour l'humanité, la faune et la flore.

3- les éoliennes éloignent et blessent et vont jusqu'à tuer les animaux volants tels que les rapaces et les chauves souris.

4- outre la pollution des terres, il y a une pollution sonore et la pollution des paysages.

5- les sociétés veulent nous faire croire que les éoliennes alimentent localement. Ce qui est totalement faux. L'énergie produite est reconduite sur les réseaux européens. Ils nous disent que nous allons voir une réelle économie mais nos factures continuent de grimper…

Et le dernier point très important : les éoliennes doivent être changées au bout de 15/20 ans et aujourd'hui ils ne savent même pas comment les recycler et surtout il faut décontaminer les terres au frais des agriculteurs qui ont « prêtés » leur terrain. Ce que bon nombre d'entre eux ne savent pas c'est que ça coûte extrêmement cher.

Observation N° 23 (RegistreDemat) 03/04/2023 00:05:28

Par Guillaume Boucher

Non à ce projet éolien qui va détruire le beau paysage local, qui va perturber les animaux vivants dans ce milieu rural et surtout pour une énergie peu efficace.
Il faut s'y opposer.

Observation N° 22 (Email) 30/03/2023 16:32:41

Par WADOUX

Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande de création du parc éolien des Potentilles, je vous informe que je suis favorable à ce projet, pour les raisons suivantes :

. C'est une structure qui s'intègre parfaitement à son environnement

. Elle a fait l'objet d'études préalables sérieuses et objectives

. Elle vient compléter un mix énergétique en cours de mise en place dans le secteur

. Elle est un appoint économique non-négligeable pour les collectivités concernées et permet la création d'emplois, à court et moyen terme, directs et induits.

Ce type d'énergie favorisé en Picardie par les conditions naturelles, représente un maillon incontournable de la transition énergétique voulue par un nombre grandissant de techniciens, d'écologistes et d'élus.

Cordialement

Philippe WADOUX

27 Square des Abbesses

60 200 Compiègne

_____

J'utilise la version gratuite de SPAMfighter pour utilisateurs privés.
Jusqu'à présent SPAMfighter a bloqué 11972 courriels spam.

Optimisez votre PC trop lent

--
Cet e-mail a été vérifié par le logiciel antivirus d'Avast.

www.avast.com

Observation N° 21 (Email) 30/03/2023 14:06:58

Par Mairie Montigny-Lengrain

A l'attention du commissaire enquêteur

Monsieur

Veuillez trouver ci-joint la délibération du Conseil Municipal de Montigny-Lengrain prise en date du 24 mars 2023 portant Avis du Conseil Municipal sur le dossier d'enquête publique environnementale portant sur la demande d'autorisation de la société Eoliennes des Potentilles d'exploiter le « Parc Eolien des Potentilles » regroupant 4 aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire de la commune d'Autrêches

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Aude MENUT-LEMAIRE

MAIRIE DE MONTIGNY-LENGRAIN

1 place de l'Église, 02290

* 03.23.55.52.55

www.montignylengrain.fr

PJ : image001.png PJ : 20230330131742.pdf

Envoyé en préfecture le 30/03/2023
Reçu en préfecture le 30/03/2023
Affiché le
ID : 002-210204913-20230324-DE_2023_03_012-DE

2023/03/012

DEPARTEMENT de l'AISNE
ARRONDISSEMENT de SOISSONS
CANTON de VIC-SUR-AISNE
COMMUNE de MONTIGNY-LENGRAIN

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 24 MARS 2023

Date de convocation :
15 mars 2023

Date d'affichage :
15 mars 2023
Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15
Pouvoir : 2

L'an deux mille vingt trois, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de Madame Chantal MOUNY, Maire.

Etaient présents :
Mesdames MOUNY, ABALAIN, BAU, CHAGH, DUFOUR, GRANDJEAN, HANRYON ;

Messieurs BARAQUIN, GAMBER, LEBLOND, MARMINION, MARTZINITZINE, PALMA CASTILLO.

Pouvoirs : *De Monsieur MONNIER à Mme DUFOUR.*
De Monsieur DAUPHY à Mme MOUNY

Objet : Avis du Conseil Municipal sur le dossier d'enquête publique environnementale portant sur la demande d'autorisation de la société Eoliennes des Potentilles d'exploiter le « Parc Eolien des Potentilles » regroupant 4 aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire de la commune d'Autrêches

L'enquête publique environnementale portant sur la demande d'autorisation de la société Eoliennes des Potentilles d'exploiter le « Parc Eolien des Potentilles » regroupant 4 aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire de la commune d'Autrêches se déroule du 21 mars 2023 au 26 avril 2023 inclus par arrêté de Madame la Préfète de l'Oise.

Le conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette affaire, dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

Vote : Pour : 0 Contre : 14 Abstention : 1

Envoyé en préfecture le 30/03/2023
Reçu en préfecture le 30/03/2023
Affiché le
ID : 002-210204913-20230324-DE_2023_03_012-DE

2023/03/012

Emet un avis défavorable à la demande d'autorisation environnementale de la société Eoliennes des Potentilles pour le projet éolien des Potentilles sur le territoire de la commune d'Autrêches.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés
Pour extrait conforme
Le maire
Chantal MOUNY

Le secrétaire de séance
Jérôme MARTZINITZINE

Observation N° 20 (Email) 29/03/2023 13:24:54

Par Christine Thiébaut

Bonjour je soutiens la réalisation de ce parc,merci

Envoyé depuis Yahoo Mail pour Android

Observation N° 19 (Email) 28/03/2023 18:47:02

Par Henriette Wadoux

Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande de création du parc éolien des Potentilles, je vous informe que je suis favorable à ce projet, pour les raisons suivantes :

. C'est une structure qui s'intègre parfaitement à son environnement

. Elle a fait l'objet d'études préalables sérieuses et objectives

. Elle vient compléter un mix énergétique en cours de mise en place dans le secteur

. Elle est un appoint économique non-négligeable pour les collectivités concernées et permet la création d'emplois, à court et moyen terme, directs et induits.

Ce type d'énergie favorisé en Picardie par les conditions naturelles, représente un maillon incontournable de la transition énergétique voulue par un nombre grandissant de techniciens, d'écologistes et d'élus.

Cordialement

Henriette Wadoux

27 Square des Abbesses

60 200 Compiègne

Sans virus.www.avast.com

Observation N° 18 (Email) 28/03/2023 10:44:28

Par Françoise_Robert Mandouce

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

De : Françoise_Robert Mandouce

Objet :Enquête publique du Parc Eolien des Potentilles

Nous sommes opposés au projet éolien sur la commune d'Autreches pour les raisons suivantes ;

Techniques :

Le rendement des éoliennes est faible, car nous ne sommes pas dans une région de vents forts et réguliers.

En fin d'exploitation (20ans),le cout du démantèlement des structures et socles en béton risque d'être à la charge de la Commune ,car les investisseurs se seront volatilisés ,et les propriétaires des terrains insolvables.

Environnementales :

La vue, le bruit (lorsqu'elles fonctionnent !) de telles machines ,dénature l'aspect et la quiétude de notre belle campagne.

L'impact sur l'immobilier va faire baisser la valeur de nos biens.

Des études montrent des atteintes à la santé des habitants proches de ces sites ainsi que sur la faune sauvage.

Politiques :

Le scandale entre le prix d'achat du KWH à l'investisseur et de revente par EDF.

La culpabilité des responsables prenant la décision d'un tel projet serait avérée, compte tenu du rejet massif exprimé par le Conseil Municipal d'Autreches , les Elus, ainsi que par les Habitants d'Autreches qui se sont exprimés lors du référendum du 15 octobre 2022 .

Françoise et Robert Mandouce , Citoyens d'Autreches.

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

Observation N° 17 (Email) 28/03/2023 10:40:08

Par Françoise_Robert Mandouce

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

De : Françoise_Robert Mandouce
Envoyé le :lundi 27 mars 2023 20:37
À : eoliennesdespotentilles@registredemt.fr
Objet :Enquête publique du Parc Eolien des Potentilles

Nous sommes opposés au projet éolien sur la commune d'Autreches pour les raisons suivantes ;

Techniques :
Le rendement des éoliennes est faible, car nous ne sommes pas dans une région de vents forts et réguliers.
En fin d'exploitation (20ans),le cout du démantèlement des structures et socles en béton risque d'être à la charge de la Commune ,car les investisseurs se seront volatilisés ,et les propriétaires des terrains insolvables.

Environnementales :
La vue, le bruit (lorsqu'elles fonctionnent !) de telles machines ,dénature l'aspect et la quiétude de notre belle campagne.
L'impact sur l'immobilier va faire baisser la valeur de nos biens.
Des études montrent des atteintes à la santé des habitants proches de ces sites ainsi que sur la faune sauvage.

Politiques :
Le scandale entre le prix d'achat du KWH à l'investisseur et de revente par EDF.
La culpabilité des responsables prenant la décision d'un tel projet serait avérée, compte tenu du rejet massif exprimé par le Conseil Municipal d'Autreches , les Elus, ainsi que par les Habitants d'Autreches qui se sont exprimés lors du référendum du 15 octobre 2022 .

Françoise et Robert Mandouce , Citoyens d'Autreches.

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

Observation N° 16 (RegistreDemat) 27/03/2023 16:22:56

Par Anonyme

Je suis habitante d'Autrêches et suis venue m'implanter ici pour son calme, ses paysages vierges à pertes de vues,... je refuse de voir s'implanter des éoliennes pour rayer tout cela de notre peau paysage! Je refuse les nuisances sonores (sifflements, grincements émis). Avez-vous pensé aux oiseaux qui se risquent à un grand danger si ils se prennent dans les pales?

Observation N° 15 (Email) 21/03/2023 08:01:33

Par HALBEHER Anna

Bonjour Monsieur le Commissaire enquêteur,

Veuillez trouver ci-joint les courriers d'opposition pour le projet éolien AUTRECHES.

Bien à vous,

Anna HALBEHER
Cabinet
Assistante de direction
Siège de Région
+33374275086 - Standard. +33374270000
anna.halbeher@hautsdefrance.fr
151 Avenue du président Hoover 59555 LILLE CEDEX

Pensez environnement : n'imprimez ce message que si nécessaire.

[Rev3 - Transformons les Hauts-de-France]

PJ : image001.png | PJ : image002.png | PJ : image003.png | PJ : image004.png | PJ : image005.png | PJ : image006.png | PJ : image007.png | PJ : image008.png | PJ : Courriers éoliens des Potentilles - AUTRECHES.pdf

Région
Hauts-de-France

Le Président

Nos Réfs : XT/AH

Monsieur Yves MOREL
Commissaire enquêteur
Mairie
10, Rue du Point-du-Jour
60350 AUTRÊCHES

Lille, le 13 MARS 2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Alors qu'elle représente à peine 6% du territoire national, la région Hauts-de-France recense à elle seule 28% de la production éolienne installée dans notre pays.

La surconcentration de parcs et mâts éoliens a un impact considérable sur les patrimoines naturel, bâti, paysager ou historique, aboutit à d'intolérables encerclements des habitants et suscite par ailleurs de nombreuses questions en rapport avec la santé humaine et animale.

Forte de ce constat, notre collectivité a très clairement pris position contre le développement de l'éolien industriel.

En effet, le 28 juin 2018, en adoptant sa stratégie concernant le mix énergétique régional, la Région a confirmé sa volonté d'encourager le développement d'autres EnR que l'éolien ; telles les énergies hydrolienne, hydraulique, solaire et la méthanisation.

Cette position du Conseil régional de soutenir de nouvelles énergies décarbonées qui viendront en appui de notre parc électronucléaire vise en premier lieu à protéger les habitants et les territoires des Hauts-de-France du déploiement non-maîtrisée de l'éolien.

Aussi, je souhaite vous faire part de l'opposition du Conseil régional à la réalisation du projet d'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune d'Autrêches.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Bien Cordialement,

Xavier BERTRAND

151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée, le droit d'accès et de rectification des informations vous concernant s'exerce auprès du Correspondant Informatique et Libertés de la Région Hauts-de-France

Observation N° 14 (Email) 22/03/2023 11:14:14

Par Jean Jacques BENEZIT

Habitant d'une commune directement impactée par le projet, je vous fais part de ma totale opposition à celui ci. Outre la défiguration du paysage et de sites emblématiques de la Vallée de l'Aisne) (notamment memoriels de la guerre 1914 1918). ce projet est un non sens économique et écologique.

Cordialement,
Jean Jacques Bénézit
9,rue du bout de la ville
02290 Saint Christophe à Berry
Envoyé depuis l'application Mail Orange

Observation N° 13 (RegistreDemat) 26/03/2023 09:41:05

Par Marc VASSEUR

Bonjour,le projet éolien est une hypnotisation pour les plus naïfs,une imposture écologique,un lobing dévastateur de la véritable et noble écologie au sens profond du terme
Je suis totalement contre.
Je respecte cependant ceux qui y croient mais qu'ils s'informent sur les dégâts et nuisances provoquées par ces éoliennes sur les animaux et les impactes négatifs.
Continuons de chercher des solutions saines sans hâte pour l'avenir de nos enfants
M.V

Observation N° 12 (RegistreDemat) 26/03/2023 08:59:02

Anonyme

Je refuse ce projet :
- rendement aléatoire
- déformation du paysage
- elles ne permettent ps de supprimer les énergies qui polluent énormément

Prenez enfin votre courage à deux mains et traitez les vrais sujets! Vous voulez protéger l'environnement, menez de vraies actions en termes de gaspillage alimentaire, limitez les produits. On n'a pas besoin de 4m2 de jambons différents dans les supermarchés, obligez les enseignes à faire des paniers, taxez les entreprises qui polluent a fond.
Si vous voulez des éoliennes plantez les au fond de votre jardin, ainsi vous pourrez en profiter mais laissez nous tranquilles!!!

Observation N° 11 (RegistreDemat) 25/03/2023 13:08:10

Par Franck CHALET

Est-ce que la petite entrée de carrière dissimulée au sud-est de la zone d'implantation a été prise en compte dans l'étude afn de préserver nos chiroptères locaux ?

Observation N° 10 (RegistreDemat) 24/03/2023 08:34:39

Par Gérard ROLLIN

Notre société COLAS, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie plus de 100 personnes dans le département de l'Oise.

Une part importante de notre activité est liée au développement de l'énergie éolienne dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet éolien. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 5 mois environ.

Observation N° 9 (RegistreDemat) 22/03/2023 11:50:30

Par Robert Goezinne

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Lorsque nos concitoyens choisissent d'habiter dans nos petits villages de campagne, ce n'est certainement pas pour se retrouver cernés par des éoliennes en particulier lorsqu'elles sont implantées sans aucune concertation et qu'elles dévalorisent leur immobilier sans la moindre compensation (baisse des taxes immobilières ou du prix de l'électricité par exemple).

Comment peut-on aujourd'hui continuer à implanter des éoliennes lorsque l'on sait que les coûts du parc existant (environ 9000 en 2022) sont équivalents à ceux du parc nucléaire français mais pour une part qui ne représente que 8.5% de la production électrique nationale, un facteur de charge moyen qui peine à atteindre les 25% pour une durée de vie d'environ 25 ans. A titre de comparaison, le facteur de charge du nucléaire français est de 70% pour une durée de 50 ans minimum.

Comment peut-on subventionner avec l'argent du contribuable (par le biais de la CSPE) un déséquilibre commercial (la majorité des sociétés impliquées dans la construction d'éoliennes sont étrangères) qui concurrence notre industrie nucléaire et nos barrages hydroélectriques et donc des emplois français.

Les éoliennes, nouveau fer de lance des néo-écologistes, n'ont rien d'écologique. Tout d'abord, elles reposent sur un socle de 600 à 800 tonnes de béton armé quasiment indestructible. Les pales sont composées d'un mélange de béton et de fibres de verre qu'il est impossible de valoriser en fin de vie à l'heure actuelle. Preuve en est : aux États-Unis, les pales sont enterrées dans d'immenses fosses communes. Les images ont été largement diffusées sur les réseaux sociaux et sur Internet (https://youtu.be/QHnaQdReCDA).

De plus, leur intermittence oblige le gestionnaire de réseau à avoir recours à des moyens pilotables (gaz et charbon) pour garantir la continuité de la fourniture d'électricité et éviter les black-outs. Ironie de cette technologie, c'est lorsque nous en avons le plus besoin en été et en hiver lors des anticyclones (grandes chaleurs ou grands froids) qu'elles ne tournent pas faute de vent.
Je vous invite à regarder cette courte vidéo de l'audition de M. Jancovici, expert en énergie, lors d'une commission sénatoriale de 2014, qui explique les différents déboires des pays (exemples allemand, espagnol et danois) qui ont fortement misé sur l'éolien (https://youtu.be/w9CJGuj0bHU).
De même, le documentaire « Eoliennes : du rêve aux réalités » (https://youtu.be/Vf9EbpzDvoY) donne un bon aperçu de la façon dont s'est déroulé le sacrifice de notre fleuron national qu'était EDF sur l'hôtel de la libre concurrence européenne (obligation de rachat, loi ARENH, etc.).

Les évènements géopolitiques de l'année passée ont apporté la preuve irréfutable que nous devons réduire au maximum notre dépendance au gaz. En développant l'éolien, le gouvernement fait exactement l'inverse.

Aucun pays ayant choisi d'investir massivement dans l'éolien n'est parvenu à faire baisser significativement ses émissions de CO_2. C'est même précisément l'inverse qui se produit. Je vous invite à regarder le "modèle" choisi par l'Allemagne (https://app.electricitymaps.com/zone/DE) en refusant l'énergie nucléaire et en développant massivement l'éolien et le solaire. Résultat : leur électricité est 6 fois plus émettrice de CO_2 que la nôtre (moyenne sur les 5 dernières années 2018-2022 de 462.4 gCO_2eq/kWh contre 76.4 gCO_2eq/kWh pour la France).

Pour finir, la production électrique française étant déjà décarbonée à plus de 90%, la France n'a nul besoin d'éoliennes supplémentaires (Vidéo de M. Yves Bréchet https://youtu.be/L0ZX3moD_mQ 16min00s, mais que je vous invite à visionner dans son ensemble car il s'agit d'une mine d'informations quant à la non gestion de la production énergétique française depuis 10 ans).

Avec l'expérience des 15 dernières années, nous avons le recul et les connaissances empiriques qui nous permettent de juger objectivement la situation. Toute personne allant à l'encontre du présent constat est mal informée ou trouve un intérêt dans son développement.

Pour finir, j'estime que les pratiques de démarchage des promoteurs et de leur lobby sont absolument

scandaleuses. Voici un exemple d'email envoyé à des élus présentant l'éolien comme une aubaine https://www.fee-asso.fr/newsletter202212.html. J'ai également été victime de quasi-harcèlement par ces sociétés en vue de signer les promesses de baux.

Monsieur le Commissaire Enquêteur, vous aurez compris mon avis sur ce projet ainsi que sur tous les autres. En matière d'énergie, secteur stratégique relevant de la sécurité nationale, l'heure est au pragmatisme et non au dogmatisme. Les signaux économiques des événements de ces derniers mois ne peuvent être plus clairs avec l'explosion des prix de l'énergie (l'électrique en particulier).

Il est urgent de stopper cette gabegie d'argent public. Il serait temps de mettre les politiques et les décisionnaires devant leurs responsabilités.

Veuillez recevoir, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations.

Robert Goezinne
3 bis allée des acacias
Eraine
Bailleul le Soc

Observation N° 8 (RegistreDemat) 22/03/2023 11:43:27

Par Jean Jacques Bénézit

Habitant d'une commune directement impacté par le projet, je vous fais part de ma totale opposition à celui ci. Outre la de figuration du paysage et de sites emblématiques de la Vallée de l'Aisne) (notamment memoriels de la guerre 1914 1918). ce projet est un non sens économique, et écologique.

Observation N° 7 (RegistreDemat) 21/03/2023 19:11:38

Par christiane boittiaux

Je suis contre l' implantation d'éoliennes dans le paysage de mon village. C'est une atteinte à l'esthétique, à notre qualité de vie et notre environnement. Ce projet est une erreur écologique qui va dévaloriser nos maisons et entrainer de nombreuses nuisances : bruit, luminosité le soir, perturbations électroniques danger pour la faune, dont les nombreuses chauve-souris stationnées dans les carrières proches de la zone d'implantation..Cela concerne aussi les conséquences sur notre santé..Au final ce projet est à rejeter sous tous ses aspects

Observation N° 6 (RegistreDemat) 21/03/2023 16:32:27

Par michel boittiaux

En tant que membre du collectif anti-éoliennes d' Autrêches, je viens ici m'opposer au projet des Potentilles. Ce projet aura pour conséquences de détruire le paysage de notre village tranquille, attenter à notre qualité de vie et à notre santé, (pollutions sonores, lumineuses ,électroniques) perturber la faune locale, détruire des lieux de mémoire en profanant les corps des soldats de la guerre 1914-1918, et en réduisant conséquemment les valeurs de l' habitat soumis à de telles intrusions dans la quiétude de notre village.

Observation N° 5 (RegistreDemat) 21/03/2023 16:17:44

Par Philippe PEIFFER

La terre appartient à ses propriétaires, mais le paysage appartient à celui qui le regarde.!!
la disparition de ces paysages détruit plus de valeur que les bénéfices attendus de cette opération.
D'autres solutions existent pour produire des énergies renouvelables sans impacter notre cadre de vie.
De nombreuses activités vont pâtir de cette destruction
La FRANCE se défigure tous les jours en peu plus !
Les paysages préservés auront une valeur inestimable dans l'avenir.

Observation N° 4 (RegistreDemat) 21/03/2023 16:10:04

Anonyme

je suis opposé au projet Éoliennes à AUTRECHES nombreuses enquêtes ont amené à prouver des problèmes de santé ,de qualité air , de dénaturer le paysage qui a la longue détruirait la faune et la flore de plus nous avons aucune étude ni recule de l efficacité nous écoutons plus de désagrément que d évolution pour notre avenir

Observation N° 3 (RegistreDemat) 21/03/2023 15:51:42

Anonyme

je suis opposé à l implantation d un parc eolien sur ma commune d Autreches.
Au delà des nuisances que cela engendrerait (sonores et esthétiques), l efficacité d un tel dispositif reste à démontrer au regard de l expérience des communes déjà impactées.
Par ailleurs avant de continuer à défigurer notre belle France, il faudrait s'employer a utiliser le potentiel de nos centrales si elles fonctionnaient comme elles le devrait!!!

Observation N° 2 (RegistreDemat) 21/03/2023 15:48:21

Par michel boittiaux

Radicalement opposé à ce projet pour des raisons : destruction des paysages et de l'environnement, atteinte à la faune, destruction de lieux historiques (ligne rouge du front 14_18) nuisances diverses (bruit, poluttion lumineuse la nuit, perturbation des ondes),dévalorisation des maisons, refus à 90% du projet lors d'une consultation citoyenne, atteinte à la santé des habitants.

Observation N° 1 (RegistreDemat) 21/03/2023 10:00:13

Anonyme

je suis contre le projet éolien
je pense au respect de la faune et la flore.